



**Programmes
Opérationnels
Européens**

**PO de coopération
territoriale "Océan Indien"
2007 - 2013**

Ile de La Réunion

Objectif coopération territoriale

France - Ile de La Réunion
Programme Opérationnel de Coopération territoriale
« Océan Indien » 2007-2013
FEDER - Objectif Coopération territoriale

AVERTISSEMENT	4
1 - L'ELABORATION DU PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE : UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET INTEGREE.....	5
PREAMBULE.....	5
1.1. LA METHODE REUNIONNAISE.....	5
1.2. LA METHODOLOGIE DE PREPARATION DES PROGRAMMES	5
1.2.1 Etape n°1 : Information et lancement.....	6
1.2.2 Etape n°2 : Bilan	6
1.2.3 Etape n°3 : Diagnostic.....	6
1.2.4 Etape n°4 : Définition de la stratégie	6
1.2.5 Etape n°5 : Elaboration de propositions.....	6
1.2.6 Etape n°6 : Négociation et formalisation des programmes.....	7
1.3. LES ACTIONS DE PARTENARIAT LORS DE L'ELABORATION DES PROGRAMMES ET L'ASSOCIATION ACTIVE DES PARTENAIRES ET DES SOCIOPROFESSIONNELS	8
1.3.1 Les actions d'information.....	8
1.3.2 La mise en place d'une instance de concertation pour la préparation des programmes européens 2007-2013.....	8
1.3.3 Les réunions de l'instance de concertation	8
1.3.4 Le rôle des groupes techniques thématiques.....	9
1.3.5 L'élaboration concomitante des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région....	9
1.3.6 La mise en ligne d'informations sur la préparation des programmes 2007-2013.....	9
1.4. LE BILAN DE LA CONCERTATION	10
1.5. LA CONDUITE DE L'EVALUATION EX-ANTE ET DE L'EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	10
1.5.1 L'évaluation ex-ante.....	10
1.5.2 L'évaluation stratégique environnementale	11
1.6. DEFINITION DE L'ESPACE DE COOPERATION.....	11
1.7. L'ORIGINALITE DU PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE	12
1.7.1 Le cadre de développement de la coopération territoriale à La Réunion.....	13
1.7.2 Le processus préparatoire au niveau des acteurs de terrain	14
1.7.3 Le processus préparatoire au niveau des acteurs institutionnels.....	15
2 - LES ENSEIGNEMENTS DES PROGRAMMATIONS ANTERIEURES.....	18
2.1 – LE DOCUP REUNION- MESURE 11.10	18
2.2 – LE FONDS DE COOPERATION REGIONALE.....	18
2.3 - LES OBJECTIFS DU FEDER DANS LE CADRE DU PIC INTERREG III B.....	18
2.4- AVANCEMENT TECHNIQUE DU PIC INTERREG III B 2001-2006	19
2.5- PRECONISATIONS DE LA MISE A JOUR DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PIC INTERREG III B 2001-2006 (SOURCE : MISE A JOUR EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME INTERREG III B) ...	20
2.6 – ENSEIGNEMENTS ISSUS DE LA PHASE « BILAN » DU PROCESSUS D'ELABORATION DES PROGRAMMES 2007-2013.....	22
3 - DIAGNOSTIC.....	24
3.1 - LES ENJEUX TERRITORIAUX	24

3.2 – CONTEXTE GENERAL DE LA ZONE DE COOPERATION	44
3.3 – LA ZONE OCEAN INDIEN : UN ESPACE DE DIVERSITE	45
3.3.1 - <i>La Réunion dans son espace géographique</i>	45
3.3.2 - <i>Un développement sans précédent de la coopération régionale</i>	46
3.3.3 - <i>L'influence grandissante de l'Asie dans la région</i>	47
3.3.4 - <i>La côte est – africaine : une zone en recul malgré de réels atouts</i>	49
3.3.5 - <i>L'Australasie : une frontière entre deux océans</i>	50
3.4 –LE PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE DANS L'OCEAN INDIEN	51
3.4.1 - <i>La Commission de l'Océan Indien (C.O. I)</i>	52
3.4.2 - <i>Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)</i>	55
3.4.3 - <i>La Communauté de développement de l'Afrique australe (S.A.D.C)</i>	57
3.4.4 - <i>L'Association des Etats riverains de l'Océan Indien pour la coopération régionale (I.O.R/A.R.C)</i>	58
3.4.5 - <i>La dimension maritime de l'intégration régionale</i>	59
3.4.6 - <i>Les négociations UE-AOA (ESA) dans le cadre des Accords de Partenariat Economique</i>	61
3.4.7 – <i>Le cas de Mayotte</i>	62
3.5 - LES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DES PAYS DE LA ZONE DE COOPERATION.....	63
3.6 – ANALYSE AFOM DE LA ZONE DE COOPERATION	71
4 - LA STRATEGIE DE COOPERATION.....	75
4.1 – PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE DES FONDS EUROPEENS A LA REUNION.	75
4.2 – LA COOPERATION TERRITORIALE DANS LA STRATEGIE INTEGREE.....	78
4.3 – STRATEGIE DE COOPERATION TERRITORIALE DU PROGRAMME OPERATIONNEL OCEAN INDIEN	80
4.4 – TABLEAU DE SYNTHESE ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS – DECLINAISON THEMATIQUE – DOMAINE DE CONCENTRATION.....	85
5 – ARTICULATION ENTRE LES FONDS ET COMPATIBILITE DE LA STRATEGIE DE COOPERATION AVEC LES ORIENTATIONS ET POLITIQUES LOCALES, NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES.....	88
5.1 – COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS (FEDER CONVERGENCE, FEADER, FSE, FEP), ARTICULATION AVEC LE FED ET LE FCR.....	88
5.1.1 - <i>Complémentarité avec les autres fonds européens</i>	88
5.1.2 – <i>Articulation avec le FED</i>	89
5.1.3 – <i>Articulation avec la coopération française et le Fonds de Coopération Régionale</i>	92
5.2 – CONFORMITE DE LA STRATEGIE DE COOPERATION PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS ET POLITIQUES NATIONALES.....	93
5.2.1 – <i>Conformité par rapport aux priorités du Cadre de Référence Stratégique National</i>	93
5.2.2 – <i>Conformité de la stratégie par rapport au Programme National de Réforme (PNR) établi par la France dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée</i>	94
5.3 – RESPECT DES PRIORITES TRANSVERSALES RELATIVES A L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET A LA NON-DISCRIMINATION.....	95
5.4 – SYNTHESE DE L'EVALUATION EX-ANTE.....	96
5.4.1 – <i>Prise en compte des recommandations des évaluations antérieures</i>	97
5.4.2 – <i>Evaluation de l'analyse socio-économique et des premières options stratégiques</i>	97
5.5 – SYNTHESE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	100
6- PRESENTATION DES AXES ET QUANTIFICATION DES OBJECTIFS.....	101
6.1 – AXE 1 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT.....	102
6.2 – AXE 2 : INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE.....	105
6.3 - AXE 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE AU PROFIT D'UNE INTEGRATION REGIONALE HARMONIEUSE	108
6.4 INFORMATIONS TRANSVERSALES RELATIVES AUX AXES 1, 2 ET 3 DU PO	112

7 - PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF	122
7.1 CONTRIBUTION ANNUELLE DU FEDER.....	122
7.2 PLAN FINANCIER 2007-2013.....	122
8 - DISPOSITIONS GENERALES DE MISE EN OEUVRE	123
8.1 LES ACTEURS DE LA GESTION.....	123
8.2 LES INSTANCES DE SUIVI DU PROGRAMME.....	129
8.3 LE SYSTEME D'EVALUATION.....	132
8.4 LE SYSTEME DE CONTROLE.....	132
8.5 CIRCUITS FINANCIERS PERMETTANT D'ASSURER LA TRANSPARENCE	133
8.6 ECHANGES DE DONNEES INFORMATISEES	135
8.7 INFORMATION – COMMUNICATION - PUBLICITE.....	135
8.8 DISPOSITION RELATIVE A INTERRACT	139
8.9 DISPOSITION RELATIVE A L'INITIATIVE « LES REGIONS, ACTRICES DU CHANGEMENT ECONOMIQUE »	139
9 – ANNEXES.....	141
9.1 LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	141

Avertissement

L'élaboration des programmes européens 2007-2013 s'est faite de façon partenariale et intégrée. Plusieurs chapitres sont ainsi communs aux cinq programmes européens prévus pour la période 2007-2013 qui constituent l'équivalent du DOCUP 2000-2006 et du PIC Interreg III B 2001-2006:

- le programme opérationnel FEDER Convergence 2007-2013 de la Réunion ;
- le programme opérationnel FEDER coopération 2007-2013 de la Réunion dénommé « programme de coopération territoriale européenne espace Océan Indien » ;
- le programme opérationnel FSE 2007-2013 de la Réunion ;
- le programme opérationnel FEADER 2007-2013 de la Réunion (dénommé « Programme de Développement Rural ») ;
- le volet régional concernant la Réunion du programme opérationnel FEP 2007-2013 de la France.

La liste des indicateurs pourra être actualisée ou précisée à l'issue de la consultation environnementale.

1 - L'élaboration du programme de coopération territoriale européenne : une démarche partenariale et intégrée

Préambule

Les orientations communautaires pour la période 2007-2013 consacrent la coopération comme un objectif à part entière de la politique européenne de cohésion dans la continuité des précédents programmes d'initiative communautaire INTERREG.

Dans un souci de cohérence et de bonne gestion, les deux volets (transnational et transfrontalier) de cet objectif sont traités conjointement au sein du même programme.

Au titre de l'objectif coopération territoriale, l'île de La Réunion (Région NUTS 2) se trouve dans une situation doublement singulière car le partenariat en matière de coopération avec La Réunion ne concerne que des Etats tiers non membres de l'Union Européenne et qu'elle constitue la seule région européenne éligible au programme

1.1. La méthode réunionnaise

L'une des particularités de La Réunion réside dans l'organisation et le découpage territorial de ses structures administratives.

L'île, qui est à la fois une région et un département, compte cinq regroupements intercommunaux et 24 communes regroupées en une association des maires. Le département se découpe en 49 cantons et 45 conseillers régionaux siègent au Conseil Régional. De même, la représentativité des secteurs socio-économiques et de la société civile est assurée, pour le champ économique, par trois chambres consulaires (commerce-industrie, métiers, agriculture) et un comité régional des pêches et pour la société civile, par deux conseils consultatifs (conseil économique et social, conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement).

Dans ce contexte particulier d'un nombre restreint d'acteurs publics et d'organisation, il existe une "méthode réunionnaise" de partenariat qui a fait ses preuves lors de l'élaboration des précédents Documents de Programmation. Elle s'est traduite par une grande mobilisation des acteurs publics et surtout par une volonté affirmée de mettre en œuvre, à partir d'une stratégie commune et transversale, les actions qui contribuent au développement de l'île dans le respect des prérogatives de chacun des acteurs.

Cette méthode réunionnaise a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

1.2 La méthodologie de préparation des programmes

Il est important de rappeler que la dynamique partenariale s'est engagée dès le mois de juin 2005 avec la préparation des contributions de La Réunion à l'élaboration des documents stratégiques nationaux (CRSN Feder – Fse, PSN Développement Rural Feader, PSN Pêche Fep).

En prenant en compte, d'une part, les acquis méthodologiques de la préparation 2000-2006 et, d'autre part, les éléments de contexte précités, le processus de préparation des programmes 2007-2013 s'est organisé en six étapes avec l'appui d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des programmes. Cette méthodologie a été validée en CAR (Comité de l'Administration Régionale) pour l'Etat, ainsi que par les Commissions Permanentes du Conseil Régional et du Conseil Général.

1.2.1 Etape n°1 : Information et lancement

Cette étape, qui a démarré progressivement au cours du second semestre 2005 (visite de la Commissaire en charge de la politique régionale Mme Danuta Hübner en septembre 2005 à la Réunion, concertation sur les documents stratégiques nationaux en juin 2005, Comité de Suivi de novembre 2005), s'est amplifiée début 2006. A ce titre, un groupe technique spécifiquement dédié à la coopération régionale a été constitué autour des services spécialisés en charge de la coopération régionale à la Préfecture, au Conseil Régional et au Conseil Général, des services instructeurs du programme INTERREG III B et des autres services administratifs.

1.2.2 Etape n°2 : Bilan

La réalisation d'un bilan dans le cadre des groupes techniques thématiques a permis de dégager les principaux constats liés à l'exécution des actuels programmes en accordant une attention particulière aux interventions ayant connu des difficultés de mise en œuvre. Sur chaque mesure du DOCUP et du programme INTERREG III B- Océan Indien des fiches bilan ont été réalisées par les services. Ce bilan a été largement utilisé lors de la phase proposition afin de juger de la pertinence des actions et des modalités proposées au regard du passé.

1.2.3 Etape n°3 : Diagnostic

L'élaboration du diagnostic s'est articulée autour de trois orientations :

- identifier les enjeux transversaux de développement ;
- actualiser les données du profil régional de La Réunion (profil sociétal, profil économique et profil environnemental) ;
- poser, dans le cas de la coopération régionale, un diagnostic de la zone de coopération.

1.2.4 Etape n°4 : Définition de la stratégie

La définition de la stratégie intégrée plurifonds a permis de constituer un socle stratégique commun aux futurs programmes (Feder, Fse, Feader, Coopération Territoriale, volet Fep), socle qui est en cohérence avec les orientations stratégiques communautaires, avec les documents stratégiques nationaux ainsi qu'avec les stratégies locales.

Dans le cas du programme de Coopération territoriale européenne, sur la base du même triptyque de la stratégie intégrée (hommes-activités-territoires), des orientations stratégiques spécifiques, articulées notamment avec celles de la COI, ont été définies.

1.2.5 Etape n°5 : Elaboration de propositions

Cette étape a permis de recueillir et d'organiser l'ensemble des propositions s'inscrivant dans les orientations stratégiques du programme sur la base de fiches élaborées au sein du groupe technique thématique consacré à l'insertion régionale.

Dans un souci de partenariat, l'animation des groupes techniques thématiques a été assurée par des binômes animateur- rapporteur associant services de l'Etat et services des collectivités locales. Dans le cadre du groupe coopération, la mission coopération régionale de la Préfecture a

assuré la fonction d'animateur et le service coopération du Conseil Régional le rôle de rapporteur. Par ailleurs, la DIREN, service chargé d'émettre l'avis au titre de l'autorité environnementale pour les différents programmes, a été associée étroitement au processus de préparation.

1.2.6 Etape n°6 : Négociation et formalisation des programmes

Sur la base d'un travail conséquent de propositions produites par les groupes et conduisant à des sollicitations financières sensiblement supérieures aux disponibilités, les négociations se sont engagées dans trois orientations :

- proposer une affectation des crédits en analysant les sollicitations financières liées aux différentes propositions ;
- définir les complémentarités entre les programmes ;
- définir les dispositions de mise en œuvre des programmes.

Pour mener à bien cette négociation, quelques lignes directrices avaient été identifiées dès Novembre 2005 :

- le respect des principes communautaires d'additionnalité et de subsidiarité ;
- la conformité aux orientations stratégiques communautaires, nationales et locales ;
- la prise en compte de quelques priorités d'affectation identifiées lors du CNS de Juillet 2005 ;
- le respect des principes de bonne gestion (sécurité de la programmation sous l'angle de la consommation et du contrôle, simplification du contenu des programmes, maîtrise des programmes d'actions mis en œuvre par les structures d'animation et de développement...).

Avant de procéder aux arbitrages financiers, il est apparu important de définir quelques paramètres d'ordre réglementaire, technique ou financier qui ont été pris en compte dès le début des négociations indépendamment des questions d'opportunité. Pour le PO Coopération, ils sont au nombre de cinq :

- la maturité des partenariats avec les pays tiers : l'association des pays tiers et / ou des acteurs des pays tiers a constitué un élément d'appréciation des propositions,
- l'impact sur les deux premières échéances de dégageant d'office : l'impact financier sur les deux premières échéances de dégageant d'office est considérable compte tenu avant tout de l'augmentation de la dotation (+ 5,8 M€ à certifier sur les deux premières tranches soit l'équivalent de la totalité du programme INTERREG III B Océan Indien),
- l'existence de contreparties nationales publiques sécurisées : indépendamment du caractère obligatoire de cette disposition, la prise en compte de ce paramètre dans la conduite des négociations a permis de circonscrire plus rapidement le périmètre de la négociation,
- la prise en compte des difficultés mises en évidence lors du bilan,
- la capacité à concentrer les interventions : en conséquence du premier paramètre, il a été nécessaire de concentrer une part suffisante de crédits sur quelques propositions structurantes (investissements, équipements lourds, programmes de recherche ...).

1.3 Les actions de partenariat lors de l'élaboration des programmes et l'association active des partenaires et des socioprofessionnels

1.3.1 Les actions d'information

Afin de diffuser largement les éléments de contexte, de cadrage, de méthodologie et d'échanges pour la préparation des programmes, trois réunions d'information ont été organisées (le 03 février 2006 à la Préfecture avec les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ; le 03 février 2006 au Conseil Régional avec les services Etat-Région-Département) et le 24 février 2006 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion avec les partenaires socio-professionnels).

1.3.2 La mise en place d'une instance de concertation pour la préparation des programmes européens 2007-2013

Une instance de concertation a été mise en place réunissant les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

Cette instance de concertation a permis d'une part, d'informer ses membres sur l'évolution du contexte de préparation des programmes au plan communautaire et national et, d'autre part, de recueillir les avis et réactions à chaque étape du processus.

1.3.3 Les réunions de l'instance de concertation

6 réunions de l'instance de concertation ont été réalisées. Chaque réunion de l'instance a permis, dans un premier temps, d'informer les partenaires sur les évolutions du contexte européen, national et régional puis, dans un second temps, de prendre connaissance et échanger sur les travaux réalisés.

- le 19 avril 2006 au Conseil Général :
- le 30 mai 2006 à la Préfecture :
- le 10 août 2006 au Conseil Régional :
- le 15 septembre 2006 au Conseil Général :
- le 18 décembre 2006 à la Préfecture :
- le 03 septembre 2007 au Conseil Régional, séance spécialement consacrée au PO Coopération territoriale

1.3.4 Le rôle des groupes techniques thématiques

Tout au long du processus de préparation des programmes opérationnels, le groupe technique thématique sur l'insertion régionale a été fortement mobilisé (cf point 1.2.1)

1.3.5 L'élaboration concomitante des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région

Dans un souci de cohérence et de rationalisation, la préparation des programmes a été menée conjointement avec celles du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) en ce qui concerne le diagnostic territorial et les négociations financières, le mandat de négociation initial des Préfets ayant été transmis le 18 Juillet 2006. Cette approche témoigne également du souci d'une approche intégrée entre les deux exercices de programmation pluriannuelle même s'ils ont des champs d'intervention différents. Cet élément a permis la mobilisation des contreparties nationales inscrites au CPER dans le cadre du programme de coopération territoriale.

1.3.6 La mise en ligne d'informations sur la préparation des programmes 2007-2013

Afin d'approfondir le partenariat et d'élargir la diffusion de l'information dans le cadre de la préparation des programmes européens 2007-2013, l'Etat, la Région et le Département ont souhaité une mise en ligne de toutes les informations permettant une appropriation des enjeux de la prochaine période de programmation.

A cet effet, une nouvelle rubrique 2007-2013 a été créée sur le site grand public www.reunioneurope.org dès le mois de juin 2006. Elle a été mise à jour régulièrement au niveau des deux types d'informations mises en ligne :

- * des ressources documentaires européennes et nationales (orientations stratégiques et règlements communautaires, documents stratégiques nationaux, contributions de la Réunion à la préparation des documents stratégiques nationaux) ;
- * des informations pratiques sur les travaux réalisés dans le cadre de la préparation au plan local des futurs programmes européens 2007-2013 (diaporamas présentés en instance de concertation, diagnostic, stratégie...).

Les statistiques de connexion montrent un intérêt croissant pour cette rubrique du site :

Périodes	Juin à Décembre 2006	Janvier à Septembre 2007
Nombre de visites	1199	1823

S'agissant du nombre de fichiers téléchargés, l'intérêt pour le processus local de préparation des programmes s'est également vérifié :

RUBRIQUES	NOMBRE DE FICHIERS TELECHARGES A FIN SEPTEMBRE 2007	%
1 – Ressources documentaires européennes et nationales	6 308	30%
2 – Elaboration des futurs programmes européens 2007-2013	14 671	70%
TOTAL	20 979	100 %

1.4 Le bilan de la concertation

Par rapport au processus d'élaboration de la précédente programmation, des progrès substantiels ont cependant été accomplis :

- ◆ l'information des partenaires et plus généralement du grand public par la diffusion des productions sur le site Internet www.reunioneurope.org tout au long du processus de préparation des programmes avec possibilité pour le grand public de donner son avis,
- ◆ l'information et la consultation des partenaires via l'instance de concertation à chaque étape du processus,
- ◆ l'introduction d'une phase bilan qui a permis de mieux analyser les propositions avec réalisme et de mieux identifier les besoins,
- ◆ un processus d'évaluation ex-ante beaucoup plus interactif privilégiant des échanges constants à chaque étape du processus de préparation.

1.5 La conduite de l'évaluation ex-ante et de l'évaluation stratégique environnementale

Dès le lancement de ce double processus d'évaluation le 15 février 2006, les partenaires chargés de la préparation des programmes ont opté pour un triple choix méthodologique :

- conduire de manière concomitante et coordonnée les deux évaluations confiées à un même prestataire ;
- décliner l'approche intégrée également au niveau des évaluations ex-ante et stratégique environnementale en faisant porter le regard de l'évaluateur sur l'ensemble des programmes ;
- privilégier un processus d'échange permanent avec le cabinet d'évaluation afin d'alimenter de façon interactive les travaux de définition des programmes.

1.5.1 L'évaluation ex-ante

Le déroulement de l'évaluation ex-ante s'est organisé en cinq volets :

- volet 1 : examen de la prise en compte des recommandations des évaluations antérieures ;
- volet 2 : appréciation de la qualité du diagnostic stratégique ;
- volet 3 : appréciation de la pertinence et de la cohérence des choix stratégiques ;
- volet 4 : examen des effets attendus ;
- volet 5 : examen des dispositions de mise en œuvre.

1.5.2 L'évaluation stratégique environnementale

Conformément aux dispositions de la directive 2001-42 du 27 juin 2001, les programmes européens 2007-2013 ont fait l'objet d'une évaluation environnementale conduite sur la base d'un cadrage défini par la DIREN et approuvé par les trois partenaires de la contractualisation. Comme pour l'évaluation ex-ante, l'évaluation stratégique environnementale est commune à l'ensemble des programmes.

1.6 Définition de l'espace de coopération

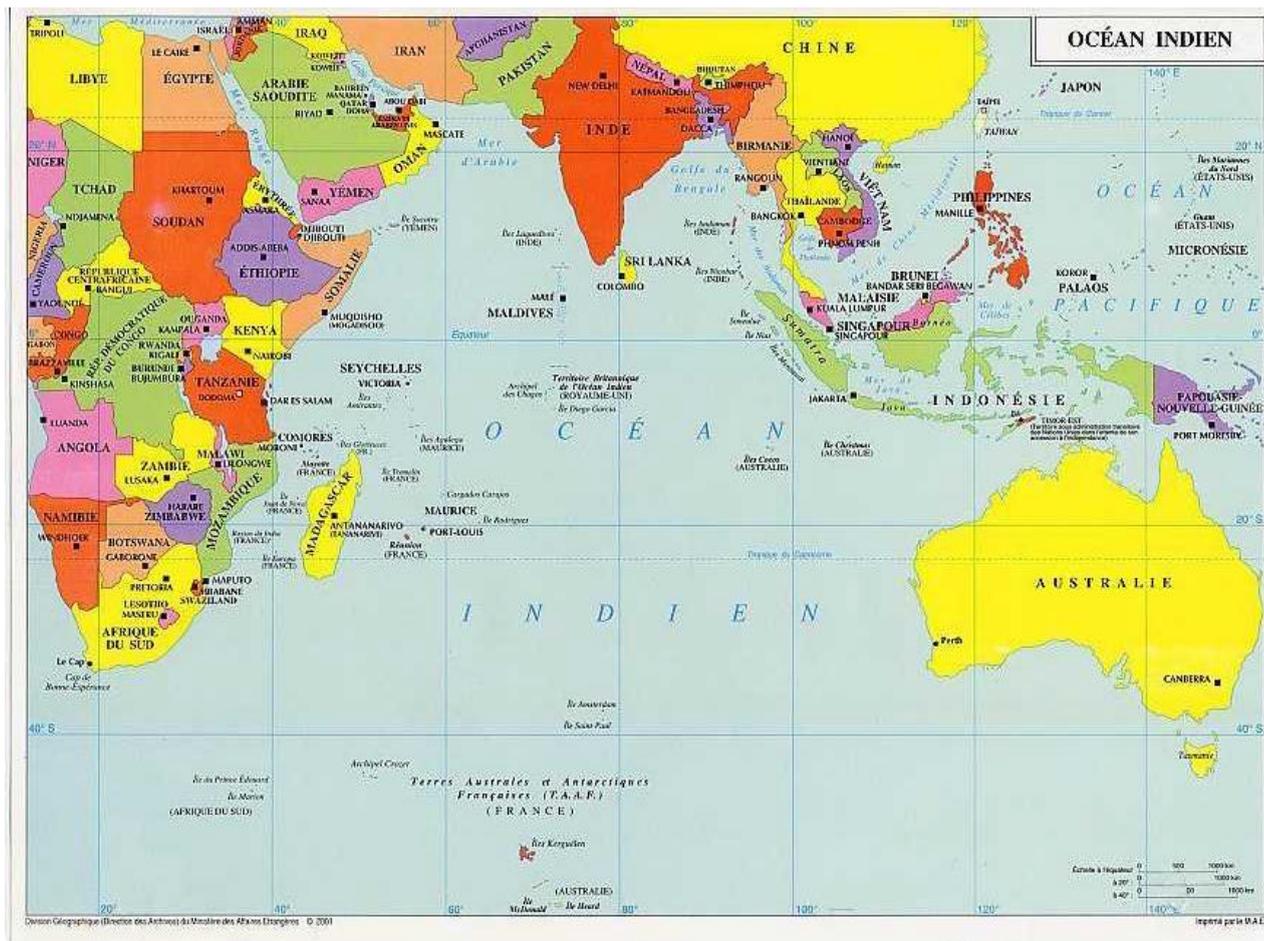
Cet espace de coopération se compose de 2 zones différentes :

- **La Réunion**
- **Les pays tiers**

Avec une **superficie de 76,2 millions de km²**, l'**océan Indien** est le plus petit des trois grands océans, loin derrière l'océan Atlantique (91,6 millions de km²) et l'océan Pacifique (178,7 millions de km²). Il est **limité au nord par l'Inde, le Pakistan et l'Iran, à l'est par la Birmanie, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et l'Australie, au sud par l'océan austral et à l'ouest par l'Afrique et la péninsule arabique**. Sa population s'élève à **plus de deux milliards d'habitants**, soit le tiers de la population mondiale. C'est un **espace essentiellement anglophone**, le **Commonwealth** comptant 1,7 milliards d'hommes dont plus d'un milliard en Inde.

La carte ci-dessous représente les entités composant la zone de coopération éligible au Feder (La Réunion) et les pays tiers dont une part importante est composée de pays ACP au niveau des pays les plus proches géographiquement.

Des actions de coopération pourront également concerner des partenaires situés à l'extérieur de l'espace de coopération pour lesquels des actions de coopération pourraient être justifiées conformément au 2^{ème} paragraphe alinéa 1 du règlement 1080/2006. Il s'agit notamment d'actions menées par des organisations régionales regroupant la majeure partie des pays d'Afrique de l'Est et du Sud (SADC, COMESA)



1.7 L'originalité du programme opérationnel de coopération territoriale

L'émergence des projets qui s'inscriront dans ce PO s'est construite à travers 3 voies principales :

- la poursuite d'initiatives concluantes engagées au titre d'Interreg III B ;
- des accords de coopération bilatérale ;
- les orientations définies au niveau multilatéral, principalement dans le cadre de la COI tant au niveau des orientations définies par le Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements (juillet 2005) qu'au titre de la préparation du Xème FED.

Au-delà de la démarche générale d'élaboration de l'ensemble des programmes décrite aux points 1-1 à 1-5, l'originalité du processus d'élaboration du programme opérationnel de coopération territoriale tient au fait que son contenu s'est construit progressivement au fil des échanges, discussions et accords multilatéraux et bilatéraux intervenus au cours de la période 2000-2006, et plus particulièrement en 2006. Le processus d'élaboration du programme opérationnel FEDER coopération 2007-2013 est donc étroitement lié aux développements de la coopération multilatérale et aux coopérations entre acteurs de terrain initiées dans le cadre d'INTERREG III B.

Cette approche a notamment permis de prendre en compte le facteur temps qui est important dans le cadre des programmes de coopération avec des pays ACP.

1.7.1 Le cadre de développement de la coopération territoriale à La Réunion

L'intégration de La Réunion dans son espace géographique immédiat constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire. En effet, il s'agit d'un atout important en faveur de la mise en œuvre d'une politique de co-développement durable à l'échelle régionale. Depuis deux décennies et l'intégration de la France (au titre de La Réunion) au sein de la C.O.I, des efforts importants ont été déployés pour développer des relations, tant multilatérales que bilatérales, qui s'inscrivent stratégiquement dans trois cercles géographiques :

- Les pays du premier cercle qui regroupent les îles du Sud – Ouest de l'Océan Indien regroupés au sein de la COI;
- Les pays du deuxième cercle regroupant les pays de l'Afrique australe et les pays sur le pourtour de l'Océan Indien ;
- Les pays du troisième cercle comptant les pays d'Asie, et notamment la Chine, l'Inde et l'Australie.

❖ La coopération multilatérale.

Dans un premier temps, la coopération s'est faite sur le mode multilatéral dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien, organisation régionale à laquelle la France a adhéré, au titre de la Réunion, en janvier 1986.

Grâce à cette structure, de nombreux programmes, où La Réunion est impliquée, ont pu être mis en œuvre dans plusieurs secteurs tels que la formation, l'environnement, la santé, ou la pêche. Le développement de ces projets est rendu possible grâce à l'étroit partenariat existant entre l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Dans un second temps, à partir de la fin des années 90, la coopération multilatérale réunionnaise s'est également élargie à la construction de liens avec deux autres organisations régionales : le COMESA et l'IOR.

A ce titre, en 2003, le secrétaire général du COMESA est venu en visite officielle à La Réunion, donnant un nouvel élan aux relations jusqu'alors informelles qu'entretenaient les instances locales avec cette institution qui regroupe 19 États de la zone et notamment tous les pays ACP de la COI.

Par ailleurs, la France, au titre de La Réunion, a été admise en qualité de « partenaire du dialogue » au sein de l'I.O.R / A.R.C au sommet qui s'est tenu en 2000 à Mascate. Depuis lors, c'est un élu réunionnais qui s'exprime au nom de La France à cette occasion et qui conduit la délégation française lors des rencontres de cette organisation régionale rassemblant une grande partie des États du pourtour de l'Océan Indien, de l'Afrique du Sud à l'Australie.

Sur un plan réglementaire, l'implication des collectivités locales, Conseil Régional et Conseil Général notamment, a été facilitée par la loi du 6 février 1992 et la loi d'orientation du 13 décembre 2000 qui accorde de nouvelles prérogatives aux collectivités dans le domaine de l'action internationale. L'État peut délivrer pouvoir aux présidents des exécutifs de ces assemblées pour négocier et signer des accords avec les pays ou les organisations de la zone.

❖ La coopération bilatérale.

D'une manière générale, la coopération bilatérale constitue le moyen le plus fréquent utilisé par les partenaires locaux pour le développement de projets dans la zone. En fait, elle est considérée comme un outil plus aisé à mettre en œuvre.

Les actions entreprises renvoient en général aux domaines de compétences de leur initiateur, notamment santé, action humanitaire, agriculture pour le Conseil Général, ou développement économique, formation, recherche pour le Conseil Régional, sécurité, protection civile, surveillance des espaces maritimes et sauvetage en mer pour l'Etat.

Suite à la loi d'orientation pour l'Outre-Mer du 13 Janvier 2000, de nouvelles possibilités réglementaires ont été offertes aux collectivités locales. Ainsi, la coopération bilatérale s'est enrichie de nouveaux partenariats qui se sont noués entre les collectivités (Région et Département) et certains Etats de la zone.

1.7.2 Le processus préparatoire au niveau des acteurs de terrain

❖ Les acquis d'Interreg III B en matière d'ingénierie et d'expérimentation.

Une des orientations retenues au sein du programme Interreg III B pour la période 2001 – 2006 a été de favoriser la mise en réseau d'acteurs de terrain afin de multiplier les échanges d'informations, de pratiques et d'expertise en vue de construire les projets de coopération à développer au cours de la génération 2007-2013.

Cette démarche accompagnait la volonté de valoriser les capacités d'ingénierie et d'expertise de La Réunion auprès des pays de la zone afin de bâtir de véritables pôles d'excellence à l'échelle régionale.

Les actions soutenues au titre du programme Interreg III B ont renforcé le positionnement de certains acteurs réunionnais dans la zone. Les domaines concernés sont notamment la formation, la recherche appliquée, ou le transfert de technologie dans des secteurs comme l'aquaculture ou le développement rural.

Ces projets ont initié des relations durables entre acteurs de terrain dans la zone et se traduisent par une volonté partagée d'approfondir le partenariat dans un cadre mutuellement avantageux. Ainsi, dans ces secteurs, le programme Interreg III B a constitué en quelque sorte une phase d'ingénierie et d'expérimentation préalable à l'identification d'axes d'intervention pour la période 2007-2013.

À partir de l'expérience acquise au cours du programme Interreg III B, les acteurs réunionnais ont analysé, en liaison avec leurs partenaires dans la zone, des projets qui sont soit la poursuite des activités entreprises lors de la programmation précédente, soit de nouvelles propositions dans des champs présentant un intérêt commun pour l'ensemble des protagonistes.

❖ Les démarches préparatoires à la construction du programme 2007-2013.

La coopération entre opérateurs n'est pas un phénomène nouveau, mais elle se construisait souvent sur un mode informel. La mise en place du programme Interreg III B a incité les acteurs à mieux structurer leurs projets et à les inscrire dans des perspectives de moyen terme.

Ainsi, les contacts pris avec les autres acteurs de la zone de coopération en vue de formuler des propositions d'intervention au titre du PO 2007-2013 se sont concrétisés à travers :

- des missions exploratoires (mission préparatoire à Madagascar en Mars 2006 afin de préparer la formation des 210 conseillers pédagogiques spécialistes de l'apprentissage du français) ;
- des séminaires et journées professionnelles (journées aquacoles de Madagascar en Juin 2006) ;
- des rencontres d'acteurs institutionnels (Coi, Comesa, Sadc, Oif ...).

L'ensemble de ces activités de préparation, d'expertise et d'audit a ainsi permis de proposer des types d'intervention avec pour objectifs :

- de consolider les programmes déjà engagés,
- d'étendre l'offre de formation à de nouveaux publics,
- de mettre en réseau les différents acteurs de la coopération,
- d'apporter aux décideurs une expertise favorable à la définition d'orientations stratégiques.
- de valoriser des savoir-faire techniques et développer des partenariats scientifiques régionaux ;
- de contribuer à l'insertion du secteur privé dans la dynamique régionale de développement ;
- de favoriser le développement économique des pays partenaires et la réduction de la pauvreté.

1.7.3 Le processus préparatoire au niveau des acteurs institutionnels

❖ La coopération multilatérale

- la préparation avec la COI

Les projets de coopération multilatérale s'inscrivent principalement dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I). Des réunions du conseil de la COI se tiennent chaque année, préparée par des réunions des Officiers Permanents de Liaison (OPL) afin notamment d'adopter des nouveaux projets de coopération. Des représentants de La Réunion participent étroitement aussi bien aux réunions du comité des OPL qu'aux réunions du Conseil. En application de la LOOM, la délégation française, qui rassemble des représentants de la Préfecture, de la Région et du Département, a parfois été conduite par un élu réunionnais.

Les thématiques de coopération du PO 2007-2013 s'inscrivent totalement dans les orientations de coopération définies en partenariat avec les autres Etats membres de la COI au cours des réunions suivantes :

- 20^{ème} Conseil de la COI (mai 2004 aux Comores) ;
- 21^{ème} Conseil de la COI (janvier 2005 à La Réunion) ;
- 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la COI (juillet 2005 à Madagascar) ;
- 22^{ème} Conseil de la COI (mars 2006 à Madagascar) ;
- 23^{ème} Conseil de la COI (avril 2007 à Maurice).

Ainsi, les trois grandes orientations du programme de la C.O.I ont été inscrites au sein d'un document stratégique adopté en 2005 :

- 1- La coopération politique et diplomatique : la COI appuiera la stabilité régionale et la présence de l'organisation au plan international ;
- 2- La coopération économique et commerciale : la COI facilitera, en vue d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale, le positionnement des pays membres dans le processus d'intégration économique de la région Afrique orientale et australe ;
- 3- Le développement régional durable : la COI soutiendra le développement durable de la région du sud – ouest de l'océan Indien.

Les trois axes retenus au titre du PO ont donc recherché la cohérence avec les orientations stratégiques de la COI ainsi qu'avec la déclaration finale du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de Juillet 2005 qui a défini les orientations politiques de l'organisation régionale.

- la préparation avec les autres organisations de coopération régionale

Par ailleurs, des contacts ont été pris entre les institutions réunionnaises et d'autres organisations régionales (COMESA, IOR / ARC) afin d'enrichir la préparation des programmes en ouvrant de nouvelles perspectives pour 2007-2013. Ces échanges se sont organisés à l'occasion des missions suivantes :

- mission du Secrétaire Général du COMESA (septembre 2003 à La Réunion) ;
- 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} Sommets du COMESA (juin 2004 en Ouganda, juin 2005 au Rwanda, novembre 2006 à Djibouti et mai 2007 à Nairobi)
- Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'IOR/ARC (octobre 2003 au Sri Lanka)
- 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} session ministérielle de l'IOR/ARC (août 2004 au Sri Lanka, février 2006 et mars 2007 en Iran)

Ces liens ont été renforcés par un séminaire inter institutions qui s'est déroulé en décembre 2006 avec la présence de cadres dirigeants de la SADC.

- ❖ La coopération bilatérale.

Les autorités réunionnaises entretiennent des relations étroites avec certains pays de la zone, liens qui se traduisent également par la mise en oeuvre d'accords de partenariat portant sur une ou plusieurs thématiques d'intérêt commun reprises au sein du programme de coopération territoriale.

Parmi les accords signés sur la période 2003-2006 mais qui concernent le PO 2007-2013 sur le plan temporel, on peut citer :

- La convention relative à la coopération éducative entre la Réunion et Madagascar : signé en 2003 et prolongé en 2006, cet accord traduit concrètement la volonté de promouvoir un programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache (PARSEM). Ce projet consiste au renforcement et au développement de l'enseignement de la langue française dans une approche à caractère linguistique, pédagogique et culturelle ;
- La convention relative à la coopération entre la Réunion et les Comores dans le secteur du développement rural : conclu en février 2006, le Programme d'Appui Réunionnais au Développement de l'Agriculture Comorienne (PARDAC) s'inscrit dans une démarche de co développement durable. Cet accord est constitué de plusieurs volets qui touchent à l'appui technique et l'expertise dans le cadre de micro projets (irrigation, techniques

culturales...) initiés par les groupements d'agriculteurs comoriens. Ce programme a été élaboré en étroite collaboration entre la Région Réunion et l'Union des Comores, ainsi qu'avec des partenaires locaux réunionnais et comoriens.

- L'accord-cadre de coopération entre la Réunion et les Seychelles : ce document, qui date de février 2003 a été renouvelé en août 2006. Il définit les orientations, priorités et principes qui sont privilégiés dans le cadre des relations bilatérales entre les deux îles. Les thématiques concernées sont nombreuses et concernent notamment le développement économique, l'éducation, la formation, l'aménagement du territoire, la prévention des risques ou encore la culture. Ce partenariat a été récemment renforcé par la venue à La Réunion du Président de la République des Seychelles en Décembre 2006.

❖ **Les contacts avec les délégations de l'Union Européenne dans la zone.**

Dans la mesure où des représentants de la Commission Européenne (DG Dev), principal bailleur de fonds de la COI participent régulièrement aux travaux de cette organisation régionale, plusieurs contacts ont été noués entre ces fonctionnaires des délégations de l'UE (Maurice) et les représentants de La Réunion aux travaux de la COI.

2 - Les enseignements des programmations antérieures

La Réunion a bénéficié au cours de la programmation précédente de différents outils financiers consacrés à la coopération régionale. Deux d'entre eux relèvent de dispositifs communautaires en faveur des régions de l'Union Européenne :

- le DOCUP 2000-2006
- le programme d'initiative communautaire INTERREG III B- Océan Indien.

Le troisième a été constitué par la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer en date du 13 janvier 2000 : il s'agit du Fonds de Coopération Régionale.

2.1 – Le DOCUP Réunion- Mesure 11.10

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006 une mesure dédiée à la coopération régionale avait été prévue. Dans un souci de cohérence et de bonne gestion une ligne de répartition entre la mesure 11.10 et le programme INTERREG III B avait été défini en fonction du type de projets financé. Ainsi, la coopération multilatérale devait principalement élargir au DOCUP et la coopération bilatérale au programme INTERREG III B.

Au cours de la période de programmation, le montant affecté à cette mesure a été révisé à la baisse de 4,35 M€ à 0,79 M€ compte tenu de la montée en puissance du programme INTERREG et du Fonds de Coopération Régionale.

2.2 – Le Fonds de Coopération Régionale

L'article 43 de la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer définit le dispositif du fonds de coopération régionale (FCR). Le FCR a été peu mobilisé comme contrepartie nationale pour des projets d'INTERREG III B. En effet, les règles de gestion de ces deux dispositifs sont différentes avec notamment une fréquence de réunions bi-annuelle du FCR alors que le comité de programmation du programme INTERREG III B est mensuel.

2.3 - Les objectifs du FEDER dans le cadre du PIC INTERREG III B

La Commission Européenne a fixé dans une communication du 28 avril 2000 les orientations pour une initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne dénommée INTERREG III. Dans le cas des Régions Ultrapériphériques, ces programmes de coopération ont pour objectif de promouvoir une meilleure intégration économique de ces régions, d'améliorer les relations de coopération entre elles et/ou avec les pays tiers voisins.

La Réunion a bénéficié pour la première fois de ce dispositif sur la période 2000-2006 avec le programme INTERREG III B - Océan Indien. Ce programme comporte deux particularités :

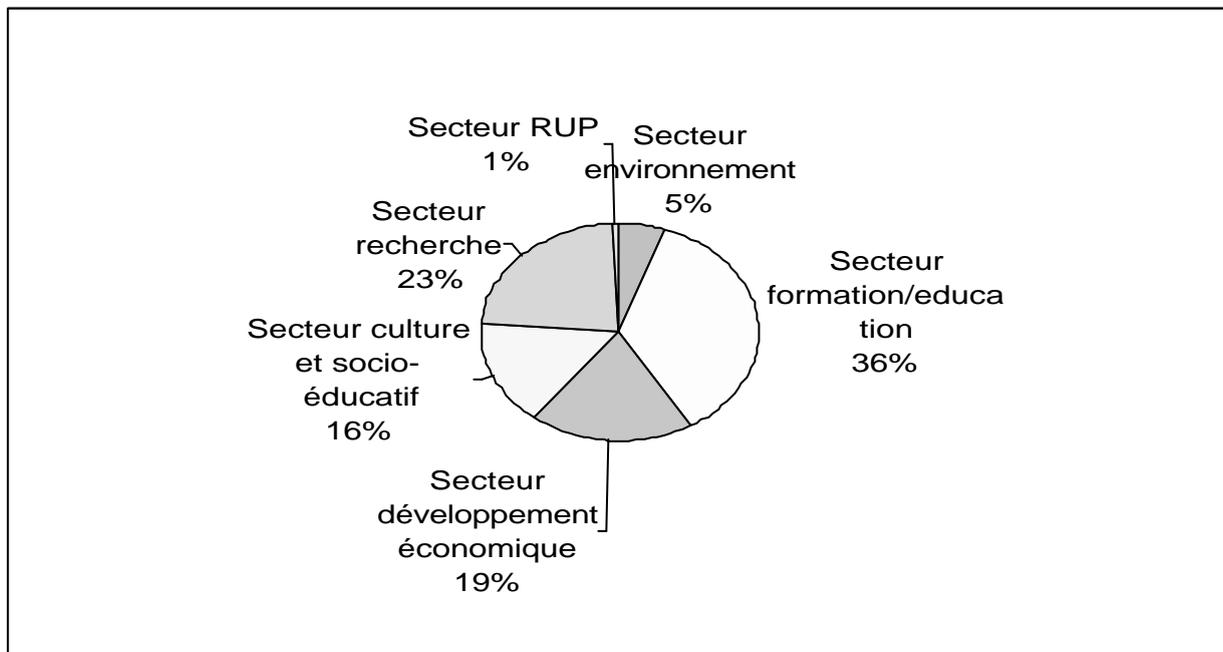
- c'est le plus petit programme INTERREG de l'Union Européenne avec 5,088 M€ de FEDER ;
- une seule région européenne le compose.

Les principales réalisations ont été les suivantes :

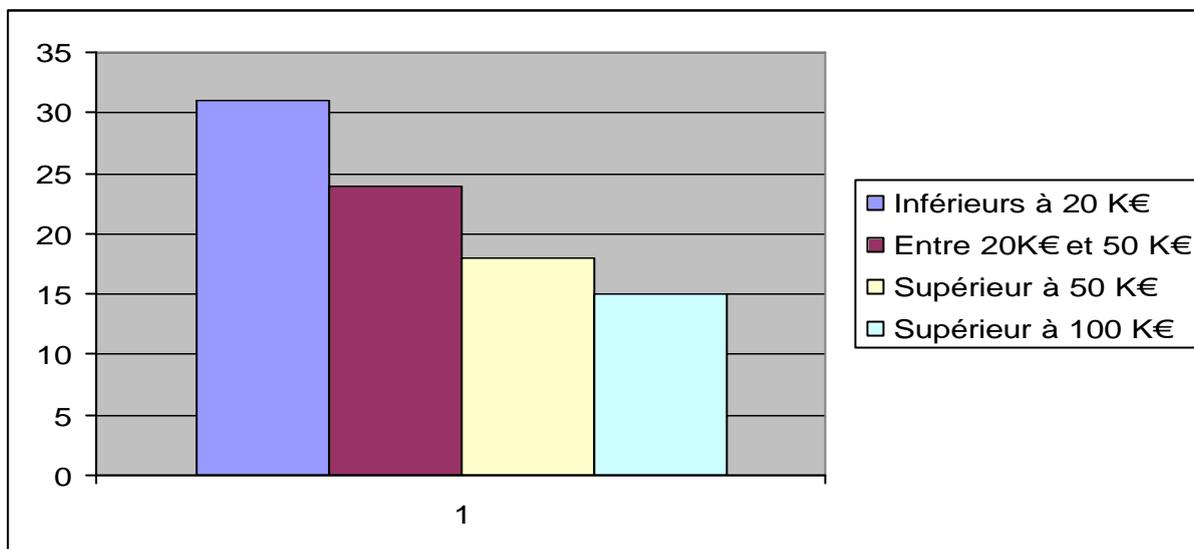
- Environnement et cadre de vie : développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé prenant en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.
- Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion : amélioration de l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région grâce au soutien à des projets de formation, d'insertion et d'éducation.
- Appui à un développement économique intégré : facilitation des contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone.
- Renforcement des liens avec l'environnement régional : soutien d'actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.
- Pôles de compétences à vocation régionale : à partir des centres de recherche existants, développement de toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation.
- Coopération avec les régions ultrapériphériques : réalisations limitées compte tenu de la mise en œuvre du projet RUP Plus au titre d'Interreg III C.

2.4- Avancement technique du PIC INTERREG III B 2001-2006

Le constat effectué dans le cadre du programme INTERREG III B 2001-2006 est que les actions cofinancées par le FEDER ont été ciblées prioritairement sur des coopérations mises en œuvre par des acteurs de terrain autour d'un triptyque éducation-formation/recherche/développement économique.



Par ailleurs, compte tenu de la modestie de l'enveloppe 2001-2006, les interventions soutenues ont porté majoritairement sur des démarches d'ingénierie ou sur des approches exploratoires avec une proportion importante de petits projets au regard des montants financiers alloués.



2.5– Préconisations de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du PIC INTERREG III B 2001-2006 (source : Mise à jour évaluation à mi-parcours du programme Interreg III B)

L'exercice de mise à jour de l'évaluation à mi-parcours a été conduit pour contribuer à l'élaboration de pistes de travail dans la perspective du maintien et du renforcement du programme de coopération territoriale pour la période 2007-2013.

❖ Un potentiel à la hauteur de l'ampleur du futur programme

Le programme 2001-2006 a révélé des potentialités nouvelles de coopération :

- perspectives d'élargissement à d'autres pays,
- possibilités de valorisation des projets réalisés dans le cadre de cette programmation,
- nouveaux projets repérés à l'occasion des coopérations.

L'évaluateur insiste sur le fait que la croissance importante de l'enveloppe ne doit pas occulter la nécessaire articulation du programme avec d'autres instruments financiers nationaux ou internationaux (AFD, FED, Banque Mondiale). Une articulation directe et généralisée est difficilement envisageable (difficultés liées aux calendriers, aux procédures, aux conditions d'éligibilité...). Un travail approfondi sur quelques thématiques pourrait cependant créer une dynamique, avec des projets "expérimentaux" financés par le futur programme de coopération, puis généralisés à plus grande échelle ou sur d'autres pays par des fonds plus importants.

❖ Stratégie, objectifs et structure du futur programme

Etant entendu que les soutiens à l'ouverture des entreprises relèvent plus classiquement du champ du PO Convergence, l'évaluateur a estimé qu'il fallait maintenir les trois objectifs de base du programme :

- valorisation des capacités d'expertise et d'ingénierie de La Réunion (excellence et rayonnement scientifique, présence et structuration institutionnelle accrues, valorisation économique),
- facilitation de la mise en réseau des acteurs (dans la phase d'amorçage des projets de coopération et comme catalyseur du rayonnement),
- renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional.

En revanche, pour l'évaluateur, il semble que plusieurs potentiels mériteraient d'être davantage exploités :

- l'expertise en matière d'environnement et de développement durable,
- le développement de services et usages fondés sur le multimédia et les TIC,
- le champ des coopérations en matière de formation et d'éducation,
- la coopération dans le domaine sanitaire.

La grille d'analyse des projets du nouveau programme gagnerait à distinguer, les opérations d'amorçage (missions, études préalables, montage de dossiers, séminaires, participation à des colloques), les opérations de planification et de mise en oeuvre de projets déjà définis et les opérations de valorisation/dissémination de résultats sur la base de coopérations engagées.

❖ **Les procédures d'instruction**

Les principales remarques des acteurs ont concerné les règles d'éligibilité des dépenses à l'étranger, la question du traitement des frais de structure et le mode de reporting technique et financier.

Sur ce dernier point, il a été suggéré de renforcer, au cours de la procédure d'instruction, l'attention portée à la valorisation des résultats et à la capacité du projet à s'inscrire dans une logique de pérennisation réelle.

❖ **La programmation et la gestion**

Dans ce domaine, plusieurs points méritent une attention particulière pour l'évaluateur :

- l'information des acteurs à travers des réunions thématiques et l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques de coopération,
- le recours aux appels à projets,
- l'établissement de conventions-cadre avec les pays de la zone de coopération,
- le recensement des autres actions de coopération menées dans le pays concerné afin de renforcer la cohérence des interventions,
- une réflexion sur les avances de trésorerie,
- un système d'évaluation permanent,
- le maintien d'une instance de programmation tripartite.

Résumé des huit propositions principales de l'évaluateur pour le futur programme :

- Elargir les thèmes de coopération : existence de pôles de compétences réunionnais non mobilisés, thématiques à renforcer ou à introduire, projets à prolonger sur la durée pour assurer leur plus-value. Introduire des mesures spécifiques: par exemple prévention des risques et génie sismique, pêche, santé, TIC.
- Conserver l'exigence de retour de valeur ajoutée sur La Réunion : renforcer la vérification de la caractérisation de la valeur ajoutée attendue dans le montage des dossiers et le choix des projets (valeur ajoutée, économique, institutionnelle, scientifique et technique)
- Mieux distinguer, pour une plus grande transparence des processus, les opérations selon la phase : 1 (amorçage), 2 (conduite du projet de coopération), 3 (valorisation), avec enveloppes et critères d'analyse spécifiques,
- Favoriser la conduite d'opérations s'inscrivant dans la durée. Cette exigence passe par exemple par la sélection d'organismes engagés eux-mêmes dans des démarches de moyen et long terme avec une stratégie par pays selon ses compétences.
- Repérer les potentiels en amont de la définition du programme :
 - Consulter les acteurs par champs thématiques pour confronter les projets, en susciter des nouveaux, définir des approches communes ou des coopérations de moyens
 - Emettre des appels à idées et projets dans les champs non encore balisés
 - Introduire de la cohérence d'approche par pays ou par provinces (conventions préalables par pays ou territoires, antennes et contacts, réseaux d'interfaces, etc.)
- Editer un guide pratique de la coopération rendant compte des démarches de facilitation à mettre en oeuvre avec des exemples de bonnes pratiques de la coopération
- INTERREG pourrait aussi être utilisé en amont d'autres instruments financiers nationaux et internationaux (crédits de l'AFD, FED, Banque Mondiale) pour créer une dynamique permettant de mobiliser ces fonds en complémentarité, l'articulation directe en cofinancement avec ces fonds se heurtant à des difficultés techniques.
- Rappeler systématiquement ex ante les exigences de la gestion des fonds communautaires en termes d'éligibilité de la dépense, de conventionnement (pièces à produire), de justifications de dépenses, de sanctions possibles.

2.6 – Enseignements issus de la phase « bilan » du processus d'élaboration des programmes 2007-2013

❖ Les constats généraux du groupe de travail « insertion régionale »

Cette thématique englobe 18 sous-mesures qui mobilisent essentiellement les mesures du PIC INTERREG III B et une sous-mesure du DOCUP « Coopération régionale et antenne ».

❖ **Les éléments de bilan et enseignements à retirer**

Huit sous mesures, ayant mobilisé 70% des dotations financières, ont connu un niveau de réalisation satisfaisant (notamment les actions de coopération de l'antenne de Madagascar, la coopération initiée par les pôles d'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation).

A l'inverse, les actions de coopération relevant de 2 thématiques de coopération (coopération maritime, coopération entre agents de développement) ont cumulé des difficultés d'adaptation aux exigences européennes ainsi que des difficultés de suivi. La mesure de coopération avec les RUP a été faiblement mise en œuvre du fait du programme RUP + éligible à INTERREG III C intervenu postérieurement à l'élaboration du programme. Pour les autres thématiques de coopération, le bilan pose uniquement des questions liées au suivi.

Ce qui explique les succès

- L'utilité immédiate du projet pour La Réunion ou pour les pays voisins,
- Un programme exclusivement dédié à la coopération régionale,
- Le soutien à des projets bilatéraux conduits par des acteurs de terrain,
- L'implication forte de l'autorité de gestion au travers de sa direction générale des services, de la constitution d'une équipe de services instructeurs, de la mise en place d'une mission d'animation spécifique,...

Ce qui explique les difficultés

- La participation des pays tiers difficilement mobilisable,
- Les investissements non finançables donc non réalisables dans des Etats non européens,
- L'absence ou le peu de demandes de la part de certains bénéficiaires cibles.

3 - Diagnostic

3.1 - Les enjeux territoriaux

Une RUP à forts potentiels mais isolée et fragile

La Réunion à l'instar des autres Régions Ultra Périphériques (R.U.P) se présente comme un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement, résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement, fragilise son développement.

En raison de sa position géographique et des handicaps structurels de son territoire, l'île de la Réunion voit plusieurs de ses filières - industrielle, agro-alimentaire, touristique, pêche - concurrencées par un environnement régional composé principalement de pays ACP, disposant d'un coût de main d'œuvre faible et de ressources parfois abondantes comme la ressource halieutique. La Réunion ne pouvant faire face à une concurrence par les coûts dans sa zone et restant éloignée du marché européen, ne peut ignorer plus longtemps l'alternative qui s'offre à elle : l'intégration dans sa zone géographique. Celle-ci devra impliquer des acteurs privés mais devra être facilitée par des politiques publiques pertinentes de coopération et de codéveloppement.

Dans ce contexte, la très forte croissance démographique de l'île qui devrait se traduire par 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2025 (soit 30% de sa population actuelle), constitue une donnée majeure à prendre en compte pour son développement économique et social.

L'analyse de La Réunion fait apparaître une problématique générale de développement durable du territoire articulée autour de trois facteurs :

- la rapidité des mutations structurelles ;
- l'ampleur des phénomènes de croissance ;
- la complexité des défis à relever.

I) Les rapides et profondes mutations de l'île de La Réunion

I-1 L'accélération de l'Histoire

De la colonie à la départementalisation

En 1946, avant qu'elle ne devienne un Département par une volonté partagée au niveau local et à l'échelle nationale, La Réunion affichait une physionomie proche d'un pays sous-développé.

*L'économie reposait «sur une articulation de deux composantes : une agriculture familiale de subsistance et un secteur d'exportation centré sur le sucre et subsidiairement, les huiles essentielles. La quasi-totalité de la population vivait de l'agriculture. »*¹

Cette approche historique permet de mieux appréhender l'impact de la mutation politique qu'a apporté la départementalisation qui se met en place alors que la filière canne-sucre constitue le pivot incontournable du fonctionnement de l'île. Ce rôle pivot se déclinait tant sur le plan économique qu'en matière d'organisation d'un territoire alors faiblement peuplé. Cette donnée constitue un enjeu d'actualité en matière d'aménagement du territoire.

¹ HO Hai Quang, « 38 chefs d'entreprises de La Réunion témoignent », Azalées Editions, 2001

De la départementalisation à l'intégration européenne

Cette mutation politique se traduit, d'une part, par la mise en place de politiques sanitaires et sociales et, d'autre part, par la structuration de services administratifs. La mutation économique s'engage avec un monde agricole qui connaît une profonde restructuration (apparition d'une catégorie de petits exploitants agricoles) et se diversifie (filière élevage notamment).

De nouveaux secteurs économiques émergent également avec la structuration progressive de l'industrie, du BTP et des services (assurance, banque, commerce, transport, ...).

C'est à partir des années 80 que se dessine un nouveau tournant avec une mutation qui va concerner à la fois les hommes, les activités et le territoire dans la dynamique de la décentralisation et dans le cadre de l'intégration européenne. Le développement des équipements et des infrastructures, la poursuite de la diversification économique (artisanat, tourisme) s'inscrivent dans une double logique de rattrapage et d'ouverture alors que continue à se développer un chômage structurel.

Les enjeux principalement centrés autour de la question institutionnelle au milieu du siècle dernier ont évolué vers des problématiques liées à la valorisation des ressources humaines, au développement économique et à l'aménagement du territoire au cours des deux dernières décennies.

De l'intégration européenne à la mondialisation

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

La permanence des enjeux en matière de rattrapage s'exprime plus fortement au niveau des politiques publiques visant la valorisation des ressources humaines, l'amélioration de la productivité et l'aménagement du territoire avec une double exigence de pertinence et de durabilité des priorités futures : quelle anticipation des mutations démographiques ? Quels choix durables en matière d'aménagement du territoire ?

La mutation de la mondialisation oblige à s'interroger d'abord sur la politique d'ouverture conduite avec le soutien des fonds structurels depuis la fin des années 80 : quelle participation aux processus d'intégration régionale en cours ? Quels nouveaux horizons pour la jeunesse ? Quels marchés pour l'économie de l'île ?

Mais la question de la mondialisation s'exprime également en termes de capacités à amortir et à anticiper ses effets potentiellement contraignants : comment assurer la consolidation des secteurs traditionnels ? Comment anticiper le choc énergétique ou encore les nouvelles pandémies ?

Plus globalement, les nouvelles mutations exigées par la mondialisation posent la question de la performance globale de La Réunion, performance dont les ressorts ont constamment évolué au cours des mutations précédentes de sa jeune histoire.

Dans une vision historique, les enjeux futurs sont moins liés aux changements politiques qu'aux nouvelles mutations qui vont influencer le développement des hommes, des activités et du territoire dans un contexte marqué par la permanence de tendances lourdes.

I-2 Les dynamiques qui renouvellent le territoire

L'île de La Réunion se trouve aujourd'hui à un nouveau tournant de son développement, qui concerne autant le tissu économique, l'organisation de son territoire que le socle culturel et patrimonial de sa population. Des dynamiques positives contribuent à structurer une économie compétitive, diversifiée et tournée vers l'avenir. Des dynamiques négatives persistent au premier rang desquels la permanence des questions liées à la qualification et à l'illettrisme. Enfin, quelques incertitudes liées aux processus d'ouverture issus de la mondialisation fragilisent encore la lisibilité du futur économique réunionnais.

Ces dynamiques s'articulent également autour de la dualité suivante : anticipation des changements et accompagnement des dynamiques lourdes. La gestion complexe de cette double logique de l'action publique revêt un caractère plus crucial et demande des efforts importants dans les pays voisins notamment Madagascar et les Comores alors que l'île Maurice a déjà connu de grandes avancées.

I-2-1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique : un secteur primaire en évolution, un secteur secondaire largement consolidé, un potentiel de progression pour le secteur tertiaire

Evolution de la répartition des emplois salariés par secteur d'activité

TOTAL

1989 : 123 944 emplois salariés
1999 : 159 415 emplois salariés
2004 : 182 477 emplois salariés

• Primaire (agriculture)

1989 : 2,6 % des emplois salariés soit 3 179 emplois
1999 : 1,8 % des emplois salariés soit 2 920 emplois
2004 : 1,7 % des emplois salariés soit 3 116 emplois

• Secondaire (industrie et BTP)

1989 : 19,4 % des emplois salariés soit 24 044 emplois
1999 : 13,4 % des emplois salariés soit 21 445 emplois
2004 : 13,8 % des emplois salariés soit 25 196 emplois

• Tertiaire (services et commerce)

1989 : 78,0 % des emplois salariés soit 96 721 emplois
1999 : 84,7 % des emplois salariés soit 135 050 emplois
2004 : 84,5 % des emplois salariés soit 154 165

(Source : INSEE)

L'approche historique développée au point I-1 a rappelé la diversification progressive des moteurs de la croissance économique de La Réunion. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années pour les activités traditionnelles et les activités émergentes.

Dans le secteur primaire, le développement agricole s'inscrit dans une double logique de stabilisation et d'amélioration qualitative alors que la pêche et l'aquaculture sont des filières porteuses de développement.

Les enjeux de la filière agricole s'expriment en termes de stabilisation (filiale canne-sucre-rhum dans le cadre de la nouvelle OCM Sucre) et d'amélioration qualitative (filiales de diversification). Si les marges d'évolution quantitative peuvent encore être optimisées, les enjeux des prochaines années se situent autour des questions liées à l'organisation de la production et à la rationalisation des circuits de commercialisation compte tenu du contexte interne (concurrence des systèmes de vente informelle, enjeux de la restauration scolaire, croissance de la demande locale) et externe (producteurs extérieurs mieux adaptés à l'économie de marché, développement de marchés de niches à l'export). La politique de diffusion de l'irrigation reste également un enjeu important de la productivité agricole.

Par ailleurs, d'autres marges d'évolution qualitative se dessinent autour des démarches qualité, des démarches de labellisation ou encore du développement de l'agriculture durable essentiels à la visibilité du savoir-faire réunionnais.

La situation de la pêche est différente : à l'origine traditionnelle et artisanale, la filière pêche réunionnaise a vu la création, au début des années 90, d'une flottille de pêche palangrière et elle a

La croissance de la « grande pêche »

De 2000 à 2004 ...

- la flottille passe : de 6 à 11 unités
- le nombre de marins : de 135 à 218
- la production : de 4 204 à 5 221 tonnes
- la valeur de la production : de 29 à 44 millions d'euros

(Source : DRAM)

également profité de la valorisation des ressources des TAAF. Dès lors, le secteur a connu une très forte progression ainsi qu'en témoignent tous les indicateurs (emplois, production, flotte, export) de l'activité halieutique. La poursuite de cette dynamique au niveau de la pêche, grâce à une utilisation raisonnée de la ressource halieutique ainsi qu'au niveau de l'aquaculture constitue un des enjeux économiques de ces prochaines années.

La problématique de l'avenir de la production sucrière présente des aspects communs à La Réunion et à l'Île Maurice : la protection des terres agricoles, la réduction de l'érosion des sols, l'emploi d'une partie importante de la population active, la préservation des paysages notamment pour favoriser l'économie touristique, la capacité à poursuivre la diversification de l'agriculture, ...

Pour sa part, Madagascar présente l'originalité d'un vaste territoire et d'une grande gamme de climats lui permettant d'envisager un très grand nombre de cultures. La taille de son territoire pourrait devenir un atout majeur face à des petites îles à fort développement économique, urbain et démographique.

Dans le secteur secondaire, les enjeux se situent au niveau du maintien d'un appareil de production compétitif pour l'industrie et l'artisanat de production mais également au niveau de la poursuite des grands chantiers liés au processus de mise à niveau des structures et de la défiscalisation pour le secteur du BTP.

La part de l'Industrie Agro-alimentaire (IAA) s'établit à :

- 33 % des salariés de l'industrie (hors BTP) en 2002
- 3 % de la valeur ajoutée en 2002

(Source : INSEE)

Les comptes 2002 sont retenus car correspondant à la dernière enquête entreprise globale

Grâce à des investissements considérables réalisés avec le soutien de l'Union européenne, les entreprises industrielles ont réussi à accroître leur compétitivité.

Cependant, malgré le renforcement de la performance de l'appareil de production, le modèle de « l'import-substitution » est à un tournant compte-tenu de la mondialisation.

De même, le modèle d'un développement industriel fondé sur une stratégie à l'export à partir d'investissements exogènes ne doit-il pas être reconsidéré au vu de l'évolution des avantages comparatifs de l'île ?

Pour sa part, l'industrie du BTP est soutenue à la fois par la demande privée, encouragée par la défiscalisation, et par la commande publique. Stable sur le moyen terme, elle exerce un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité et notamment sur les services.

Dans le secteur tertiaire où se situent les principaux gisements d'emplois nouveaux des prochaines décennies, la dynamique est induite par le développement de secteurs émergents tels que le tourisme, les services marchands et les services à la personne.

Chute récente du nombre de passagers

365 652 passages au premier trimestre 2006 contre 409 850 au premier trimestre 2005
273 208 passagers au deuxième trimestre 2006 contre 351 137 passagers au deuxième trimestre 2005

(Source : Aéroports)

L'émergence d'une économie touristique est le fait marquant de la décennie pour La Réunion qui constitue aujourd'hui une des trois principales destinations de l'Océan Indien avec l'île Maurice et les Seychelles dont les positionnements stratégiques sont différents.

Progressivement, l'ensemble des activités de la filière a constitué la première source de recettes externes de La Réunion devenant ainsi un nouveau moteur pour l'économie de l'île. Cependant, son expansion, qui a porté le nombre de touristes autour de 430 000 pour l'année 2005, a été rompue par la récente épidémie de chikungunya qui crée une incertitude à court et moyen terme sur les perspectives de croissance du secteur.

Une création d'emplois dynamique mais insuffisante au regard de la population active

- 3 500 emplois marchands créés en 2005
- 3 500 nouveaux arrivants sur le marché du travail par an depuis 2001 contre environ 7 500 auparavant ...
- mais toujours près de 11 000 personnes en plus chaque année âgées entre 16 et 64 ans

(Source INSEE)

Pour leur part, les services marchands offrent un potentiel important de développement autour des technologies de l'information et de la communication mais également des services à l'industrie et au BTP.

Enfin, en matière de services à la personne, face à l'émergence progressive des besoins, les réponses à apporter laissent augurer d'un développement significatif de ce secteur au cours des prochaines années.

Mais ce potentiel endogène de La Réunion ne suffira sans doute pas à créer l'emploi nécessaire pour faire face à l'augmentation mécanique de la population active.

I-2-2 L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse

Traditionnellement articulée autour des questions de sous-qualification et de précarité sociale, la question des ressources humaines doit prendre en compte une dimension nouvelle : l'émergence d'une ressource humaine qualifiée importante.

Les effets de la politique de rattrapage engagée au niveau du système éducatif sont aujourd'hui perceptibles : un vivier de jeunes qualifiés et diplômés, en progression constante, s'est constitué depuis les années 80. Cette donnée nouvelle, mise en relation avec la tension sur le marché du travail mais également la capacité d'insertion du tissu local, interroge les politiques traditionnelles d'insertion et de mobilité.

Dans ce contexte, la structuration progressive de pôles d'excellence, fondés notamment sur l'enseignement et la recherche, pourrait constituer un atout déterminant pour le rayonnement international de l'île, désormais positionnée comme poste avancé de la coopération avec les pays voisins.

241 233 effectifs scolarisés en 2005-06 soit une progression de 16 % par rapport à 1994-95

Dont :

Premier degré : 121 860

Second degré : 102 628

Enseignement supérieur : 16 745

(Source : Rectorat)

1965 : 400 étudiants
1975 : 1 600 étudiants
1985 : 3 000 étudiants
1995 : 8 800 étudiants
2005 : 16 000 étudiants

(Source : Université de La Réunion)

La professionnalisation des actifs

L'exemple de la formation agricole

« En l'espace de 15 ans, la part des agriculteurs ayant une formation secondaire ou supérieure est passée de 1,0 % à 16,5 %. »

(Source : CRIES, rapport 1993-2003)

Tendance objectivement observable, le niveau de qualification des actifs est en nette progression avec le soutien du FSE. Ce constat qui pourrait paraître naturel dans le secteur tertiaire concerne également le secteur primaire ainsi que les entreprises relevant du secteur de l'artisanat.

Dans un contexte de recherche d'une performance globale accrue, la formation professionnelle continue prend une dimension nouvelle.

L'île Maurice connaît une évolution de la formation de sa ressource humaine parallèle à celle de La Réunion mais dans une moindre proportion alors que le taux d'illettrisme se maintient à des niveaux élevés aux Comores et à Madagascar. Dans la zone, de nombreuses professions connaissent des modes de transmission traditionnels ce qui ne favorise pas le progrès technique.

I-2-3 L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales

En matière d'environnement, trois domaines sont confrontés à de profondes mutations : l'énergie, la gestion des déchets et la valorisation des espaces naturels.

Production d'électricité en GWh

	2002	2003	2004	2005
Bagasse	241	232	292	262
Part	12 %	11 %	13 %	12 %
Hydraulique	594	630	577	510
Part	31 %	30 %	27 %	22 %
Autre EnR*	0	0	0,1	1
Part	0 %	0 %	0 %	0 %
Secours (gr électrogène)	0	0	1,8	1
Part	0 %	0 %	0 %	0 %
Charbon	631	649	557	897
Part	32 %	31 %	25 %	40 %
Fuel	475	567	763	600
Part	25 %	27 %	35 %	26 %
TOTAL	1942	2079	2191	2271

*EnR : énergie nouvelle et renouvelable

(Source : EDF)

S'agissant de l'énergie, le développement de l'île est fortement dépendant de l'énergie fossile importée : les efforts à fournir en matière de diversification des ressources énergétiques de l'île, en vue de garantir une plus grande autonomie et la sécurité de son approvisionnement, se présentent comme un enjeu important pour soutenir la dynamique régionale. A ce titre, le développement des énergies renouvelables (le solaire notamment) constitue un virage important en matière d'autonomie énergétique.

S'agissant de la gestion des déchets, elle constitue déjà un enjeu majeur compte tenu de l'urbanisation, de la croissance démographique, de l'évolution des modes de consommation mais également des risques sanitaires. Le tournant des prochaines années concernera, d'une part, les modes de valorisation des déchets et, d'autre part, l'organisation progressive des filières spécialisées.

S'agissant de la valorisation des espaces naturels, deux tendances se complètent : une tendance structurelle qui est celle de la valorisation des espaces ruraux et forestiers à travers l'aménagement, la promotion et la gestion et une tendance nouvelle qui concerne une ambition plus forte pour le cœur de l'île dans le cadre du projet de parc national.

En matière de grands projets, la réalisation de la Route des Tamarins et l'achèvement du transfert des eaux vont profondément modifier le fonctionnement du territoire.

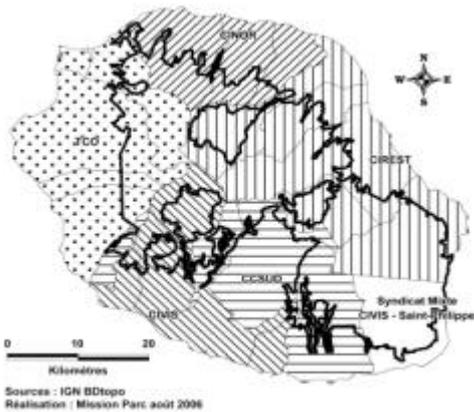
L'impact de chantiers d'envergure au niveau des dynamiques territoriales doit être anticipé afin de permettre un développement harmonieux et maîtrisé des espaces concernés en fonction des besoins économiques et sociaux.

I-2-4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance

Au même titre que les enjeux économiques et sociaux, la question de la gouvernance est au cœur de mutations profondes qui concernent à la fois l'action publique mais également la conduite des politiques d'accompagnement au développement.

Au cours des dernières années, le territoire s'est structuré en quatre communautés d'agglomérations et une communauté de communes, investies de la capacité à faire émerger des stratégies de développement propres. A cet égard, si la structuration administrative se complexifie avec l'apparition également d'un nouvel espace géographique de référence (Parc National des Hauts), la nécessité de définir des choix en matière d'aménagement du territoire et d'œuvrer dans une perspective stratégique collective se fait jour.

Projet de limites du Parc National des Hauts et communautés d'agglomérations



Dans ce contexte, l'expérience acquise dans la conception et la gestion des programmes européens par un partenariat actif entre l'Etat, la Région et le Département constitue le socle d'une gouvernance associant de nombreux acteurs de l'île, et garante de la capacité à définir une stratégie territoriale effectivement partagée.

L'enjeu de la gouvernance s'exprime également au niveau de la conduite de politiques d'accompagnement adaptées aux évolutions des filières économiques, politiques, mises en œuvre par plusieurs organismes de développement, qui devront tenir compte de la professionnalisation croissante des acteurs, des dynamiques collectives et de la nécessaire maîtrise des ressources.

La très forte croissance démographique

- + 18,1 % entre 1990 et 1999 pour 3,4 % en métropole
- + 10,1 % entre 2000 et 2005

Croissance de la population entre 2004 et 2005

- + 1,5 % à La Réunion
- + 0,6 % en France métropolitaine
- + 0,5 % dans l'Union européenne

(Source : INSEE et EUROSTAT)

II) Un contexte de fortes croissances parfois génératrices de déséquilibres

II-1 La persistance de la croissance démographique

La projection centrale de la population réalisée par l'INSEE prévoit une population proche du million d'habitants en 2030 (pour 774 600 habitants en 2005), soit une augmentation 2005/2030 de l'ordre de 29 %. Cette projection repose sur l'hypothèse d'une décroissance de la fécondité des jeunes femmes, de la poursuite des gains d'espérance de vie et du maintien des flux migratoires.

Ainsi, la force de la poussée démographique, sans s'accélérer, confirme une tendance opposée à celle du vieillissement de la population observée partout en Europe continentale.

Cette dynamique démographique et l'augmentation sensible de la population active qu'elle engendre, induisent nécessairement une **demande sociale importante** en termes d'investissements publics, tendance structurelle du développement de l'île.

Les moins de 20 ans représentent en 2005:

- 35 % à La Réunion
- 25 % en France métropolitaine
- 23 % pour l'Union européenne

Les plus de 60 ans représentent en 2005:

- 11 % à La Réunion
- 21 % en France métropolitaine
- 22 % pour l'Union européenne

(Source : INSEE et EUROSTAT)

Le poids de la jeunesse pose également la question de l'accès des individus, notamment les plus jeunes d'entre eux, aux pôles d'enseignement et de recherche et aux gisements d'emplois des grandes capitales continentales.

De même, la qualité et la capacité d'intervention des structures de formation et d'éducation constituent toujours des enjeux de fond afin de répondre aux besoins croissants.

Le territoire connaîtra donc **une croissance démographique forte et durable qui va influencer l'ensemble des politiques publiques, et de manière plus que proportionnée celles du logement et de l'emploi**. En outre se posera à partir de 2014 la question du vieillissement.

Dans la zone proche, l'île Maurice vit la fin de sa transition démographique alors que Madagascar et les Comores ont toujours à faire face à une forte mortalité ainsi qu'à un taux de fécondité élevé.

II-2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail

La population active en 2005, au sens du BIT, s'établit à 308 956 personnes (source : INSEE). Son augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2010 et s'infléchir par la suite. En 2030, la population active se situerait autour de 442 000 personnes, cette explosion étant la conséquence directe de la dynamique démographique observée précédemment.

Singulièrement, la place des femmes dans la société et dans le système politique se renforce : une progression au cours des 15 dernières années du taux d'emploi traduit des avancées dans l'égalité des genres qui restent à conforter.

La place économique que les femmes sont en train de prendre dans les pays voisins est un signe annonciateur de leur émancipation qui pose la nécessité d'anticiper les changements sociétaux. De plus, la présence de femmes dans les gouvernements mauriciens et malgaches pourrait désormais dépasser la dimension du symbole.

La population active féminine

1990 : 96 000 femmes actives

2005 : 134 174 soit 44,9 % des femmes en âge de travailler contre 63,8 % en France

(Source : INSEE, au sens du BIT)

Croissance économique

Taux de croissance économique à prix constant

+ 5,0 % par an entre 1974 et 1999
(contre 2,5 % en France sur la même période)

+ 4,3 % par an entre 1993 et 2002

Croissance du PIB 2005/2004

Réunion : + 7,3 % (chiffre provisoire)

France : + 1,2 %

UE à 25 : 1,6 %

UE à 15 : 1,5 %

(Sources : INSEE et EUROSTAT)

Productivité en progression de près de 3 % par an (1,8 % en métropole) entre 1974 et 1999

(Source : IEDOM)

II - 3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables

Les comptes économiques régionaux publiés par l'INSEE de La Réunion font état d'une croissance annuelle du PIB de 3,3 % entre 1993 et 2000. En 2001, le taux de croissance s'établit à 5,5 % puis à 3,8 % en 2002. Cette dynamique est supérieure à la croissance nationale et européenne. Dans le même temps, un accroissement de la productivité est constaté dans le secteur marchand. En 2003, le PIB total s'élevait à 10 523 millions d'euros après une progression estimée à 7,3 %. (Source : INSEE)

Cette croissance a été fortement soutenue par la consommation des ménages, par le secteur des services et par le secteur du BTP dynamisé par la défiscalisation ainsi que par la commande publique liée aux grands chantiers.

Les évolutions tendanciennes confirment donc en structure que la valeur ajoutée est principalement tertiaire avec une croissance de la part du secteur tertiaire marchand. En évolution, les dynamiques de croissance de valeur ajoutée les plus fortes dans les secteurs marchands concernent l'industrie, les services et la pêche.

Dans le contexte réunionnais d'un chômage élevé durable, le diagnostic prospectif doit également prendre en compte la capacité de création d'emplois des branches de l'économie, capacité dépendant des décisions des acteurs privés et publics.

Sur la base de l'examen de la variation des effectifs de branches entre 1999 et 2003, l'actualisation de l'évaluation intermédiaire du DOCUP a mis en évidence, en matière d'emploi, l'impact différencié qu'exerçaient les choix d'intervention publics en fonction des dynamiques sectorielles : impact fort dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie avec un volume d'emplois créés très proche de la variation globale des effectifs, impact plus faible pour la branche commerce et services qui bénéficie d'une dynamique propre moins dépendante des choix de soutien public.

De même, l'analyse de l'impact sur l'emploi avait conduit à identifier des effets d'entraînement différents selon les catégories d'emplois : emplois directs créés ou consolidés ; emplois de réalisation (BTP, formation) et emplois liés aux services d'accompagnement au développement (notamment dans le domaine agricole).

Compte tenu des caractéristiques de la croissance réunionnaise et de sa contribution à l'emploi, les choix futurs devront répondre à deux enjeux fortement liés : comment construire un nouvel équilibre entre les secteurs émergents et les secteurs traditionnels tout en tenant compte des dynamiques naturelles de croissance ? Quels sont les leviers les mieux adaptés en matière d'emploi (emplois

créés, emplois de réalisation, emplois dans les services d'accompagnement) ?

A l'échelle de la zone Océan Indien, l'île Maurice et les Seychelles connaissent également une croissance porteuse d'emplois durables alors que Madagascar et les Comores appréhendent la croissance comme un levier de réduction de la pauvreté.

Les logiques de l'étalement urbain

Entre 1997 et 2003, l'étalement urbain a progressé de 2,3 % par an alors que la population n'a augmenté que de 1,7 % par an et le logement de 3,4 %.

(Source : d'après IRD et AGORAH)

La densité démographique réelle de La Réunion en 2006

- 785 221 habitants
- pour 1 000 km² de surface utile sur 2 500 km²
- soit **785 hab / km²** pour 314 hab/km² de densité théorique

Soit une réalité différente de celle de l'Île Maurice par exemple (643 hab/km²).

(Source : d'après INSEE)

Le monde rural se situe entre :

Un anneau urbain littoral de 30 km de rayon et 5 km de section, qui recevra dans les 20 prochaines années le vingtième de l'accroissement de la population de la France

Un cœur forestier et volcanique de 1 000 km² constituant un des cinq lieux majeurs de la biodiversité de la France.

(Source : DOCUP 2000-2006)

II - 4 L'expansion constante de l'espace urbain et rural

La croissance urbaine, pourtant encadrée par un schéma d'aménagement régional (SAR), menace les espaces agricoles et naturels.

La pression démographique sur un espace utile très limité par un relief difficile entraîne une croissance des espaces urbanisés dont la gestion constitue un des enjeux de fond du développement futur de l'île.

L'enjeu de l'étalement urbain est indissociable de celui des déplacements compte tenu de la croissance régulière des flux de trafic en raison notamment des trajets domicile-travail. Pour les prochaines années, les enjeux en matière de déplacement se présentent sous deux aspects : d'abord sous l'angle du rattrapage des retards structurels du réseau routier (et des réseaux en général) mais également aujourd'hui sous l'angle des nouveaux modes de déplacement.

Un monde rural essentiel à l'identité de l'île pris en étau entre la pression urbaine et les débouchés économiques limités de ses productions.

La place du monde rural notamment des Hauts ruraux dans l'espace et dans la société est remise en cause. Elle est en effet convoitée, tant par la pression démographique que par les changements récents et profonds de l'économie, passés en moins d'une génération d'une dominante rurale à une dominante «urbaine – rurale».

Face à cette urbanisation croissante, la place du monde rural est source d'interrogations mais reste indispensable à la vitalité et à l'identité réunionnaise.

Une surface agricole soumise à la forte pression foncière et démographique

La croissance urbaine pose également l'enjeu de la part consacrée aux activités agricoles et forestières qui jouent un rôle régulateur directement ou indirectement en termes d'emplois et de richesses (impact sur le tourisme par exemple).

Le contexte n'est donc pas celui d'une déprise agricole et d'une dévitalisation économique du milieu rural comme en France métropolitaine, mais bien au contraire celui d'une sur-pression foncière contestant au quotidien le foncier à une activité agricole qui est menacée dans son aire naturelle de développement.

Dans ce contexte, la lutte contre le mitage des terres agricoles est à prendre en considération dans les réflexions sur les capacités de production de la filière canne-sucre.

Une prise en compte du cadre de vie

La croissance urbaine prévisible conduit également à s'interroger sur les modalités de production et de conception de la ville et notamment sur la question importante du cadre de vie.

L'enjeu consiste à trouver les moyens de concilier les réponses à des besoins aussi indispensables que sont :

- **l'habitat et les équipements nécessaires à une population en augmentation rapide,**
- **le maintien d'une activité agricole forte,**
- **la préservation d'un cadre de vie de qualité.**

La finalité de toute la réflexion sur l'organisation du territoire revient à répondre simultanément, de manière équilibrée, à cette triple interrogation. Un des enjeux essentiels sera donc de définir l'usage futur des sols de manière concertée dans le cadre d'une forte politique d'aménagement du territoire et d'une politique foncière efficace.

Dans la zone Océan Indien, c'est notamment à Madagascar que l'enjeu prend particulièrement une dimension cruciale : ce PMA (pays les moins avancés) accueille des écosystèmes particulièrement riches et uniques du fait de son « décrochement » du continent africain. Mais, avec ses faibles ressources et sa grande misère, il ne peut assurer tout seul la protection de ce patrimoine naturel.

III) Les défis de l'Île

Les principaux défis auxquels devront faire face les acteurs locaux concernent le développement des ressources humaines, la consolidation de sa performance économique et la complexité des enjeux territoriaux et environnementaux.

III – 1 Le défi humain

La société réunionnaise présente une identité originale dans l'ensemble européen. Des pistes nouvelles d'un développement durable dépendent de la capacité collective à la valoriser.

Taux de chômage comparés en 2005

La Réunion	31,9 %
France métropolitaine	9,8 %
Union Européenne (à 25)	8,7 %

Taux de chômage des jeunes 15-29 ans en 2005

La Réunion : 45,5 %

France métropolitaine : 17,3 %

A titre de comparaison, taux de chômage des moins de 25 ans dans l'U.E : 18,5 %

(Source : INSEE et EUROSTAT)

Dans un contexte de forte croissance démographique et de mutations au niveau des qualifications, le défi humain se décline à travers trois dimensions : l'emploi, la qualification et la cohésion sociale.

Le défi de l'emploi

Dans un contexte insuffisamment générateur d'emplois et d'inclusion sociale - et très différent du contexte européen - La Réunion est face à deux défis : **créer de l'emploi durable sur place et permettre l'accès à d'autres emplois qualifiés à l'extérieur de l'île.**

La spécificité démographique pèsera de façon durable sur la situation de l'emploi dans un marché du travail de taille réduite. En dépit de son dynamisme, l'économie locale ne peut pas absorber un tel flux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête « emploi » de l'INSEE (2000), le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 4 000 au nombre d'emplois offerts.

S'ajoute la pression migratoire qui agit comme une contrainte supplémentaire sur la saturation du marché du travail. En effet, le solde migratoire de La Réunion est positif et contribue donc également à l'augmentation de la population active.

Les conséquences de cette situation sont multiples :

- un chômage structurellement élevé : entre 21 et 32 %, La Réunion étant, selon Eurostat, la région européenne dont le taux de chômage est le plus élevé, soit deux à trois fois supérieur à la moyenne communautaire,
- un chômage très élevé et de longue durée dans certaines catégories de la population survivant grâce aux minima sociaux,
- mais aussi de plus en plus de jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi à l'issue de leur formation. Ce problème est aggravé par l'inadéquation des dispositifs d'insertion et de mobilité qui concernent peu ce public.

Le défi de l'emploi sera donc également de plus en plus celui de l'embauche des personnes qualifiées et hautement qualifiées.

Le défi de la qualification

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes ainsi que témoigne le taux de sortie des jeunes du système scolaire sans diplôme : 14,0 % contre 7,5 % en métropole en 2004. (Source : Education nationale). Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées.

A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur premier d'exclusion économique et sociale pouvant compromettre la stratégie de développement.

L'impact sociétal de l'illettrisme

- Estimation de 2003 : 18 % des réunionnais de 20 ans avaient d'importantes difficultés de maîtrise du français et de calcul selon les tests de l'armée (JAPD)
- On estime à 120 000 personnes le nombre d'illettrés.

(Source : CARIF)

Taux d'accès d'une classe d'âge au bac Session 2005

Réunion	51 %
France Métropolitaine	62 %

(Source : Rectorat de La Réunion)

A ce titre, l'amélioration des performances du système éducatif constitue un défi encore d'actualité.

Le défi de la cohésion sociale

L'enjeu est également de sortir de la précarité et de la dépendance un quart de la population qui vit principalement des minima sociaux.

Proportion de la population allocataire de minimas sociaux en 2005

	Réunion	Métropole
Revenu Minimum d'Insertion pour 1000 personnes 20-59 ans	183	33
Allocation Parent Isolé pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans	43	12
Couverture Médicale Universelle (en % de la population)	41	7
Allocation supp du minimum vieillesse (pour 100 pers 65 ans ou +)	62	5

(Source : STATISS 2006)

Les politiques de rattrapage économique et d'ajustement structurel ne peuvent compenser les tensions démographiques et les déséquilibres induits sur le marché du travail. L'enjeu est donc d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

Ainsi, la proportion de la population qui bénéficie du RMI est près de six fois supérieure à celle constatée en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié. Le nombre d'allocataires du RMI s'élevait à 76 276 au 01.01.2005 (source : STATISS).

En matière de cohésion sociale dans le monde rural, la préservation des actifs agricoles joue également un rôle particulier dans la mesure où l'activité agricole continue de jouer un rôle « fixateur » dans les Hauts.

III - 2 Le défi de la performance économique

Dans un contexte d'une dynamique économique endogène et de mondialisation des échanges, le défi de la performance économique se décline pour La Réunion à travers trois dimensions :

- les réponses à la permanence des handicaps liés à l'ultrapériphéricité,
- la consolidation des secteurs traditionnels,
- l'activation du potentiel de croissance des secteurs émergents.

III-2-1 Le défi des handicaps structurels de l'ultrapériphéricité

L'éloignement entraîne un accès difficile aux marchés européens. Elle implique des surcoûts de transport des personnes, d'acheminement des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications. Cette distance se traduit également par des coûts d'approche et d'implantation élevés qui dissuadent souvent les grandes entreprises nationales ou européennes de se positionner sur des marchés aussi excentrés et de fait peu attractifs. Cette situation limite donc sérieusement l'impact bénéfique de l'appartenance au grand marché européen et relance l'intérêt a priori de combiner une approche de développement de l'économie régionale (ouverture) et de politique de compensation des surcoûts (effets incitatifs et d'ajustement).

Une croissance en butte à des freins : La Réunion ne participe pas au grand marché européen

L'insularité et la taille limitée du marché local créent un effet d'isolement du territoire réunionnais, au cœur d'un ensemble de pays limitrophes faiblement développés et peu solvables. Les débouchés dans la proche périphérie de l'île sont, de ce point de vue, quasi-inexistants et la distance kilométrique qui la sépare de l'Union l'isole totalement de l'attractivité du marché unique européen.

Ces contraintes physiques apparaissent comme un puissant frein au développement de l'industrie qui ne peut rentabiliser ses investissements lourds. La difficulté de réaliser des économies d'échelles entraîne un renchérissement des coûts de production. Dans plusieurs secteurs de l'industrie, le seuil d'un million d'habitants est habituellement cité pour permettre de rentabiliser un investissement.

Les difficultés d'un développement loin des centres décisionnels nationaux et communautaires et la dépendance à leur égard

Plus que dans les autres régions françaises, l'impact de la stratégie régionale est étroitement lié aux autres politiques communautaires telles que les politiques commerciales et douanières ou encore les politiques de concurrence. La cohérence et la coordination avec les différents niveaux de politiques communautaires constituent une véritable clé de l'attractivité réunionnaise.

A cet égard, il faut rappeler la forte dépendance de l'économie et de la société réunionnaises à l'égard des politiques nationales et communautaires. Un changement pouvant apparaître comme modéré à ces échelles aura un impact multiplié sur un marché étroit, éloigné et isolé.

Par ailleurs, les résultats des négociations de l'OMC concernant la libéralisation des échanges mondiaux sont encore plus décisifs car, s'agissant d'engagements de l'Union européenne au niveau international, ils sont très difficilement réversibles.

Le présent et l'avenir du développement réunionnais s'inscrivent au cœur de ces mutations économiques et politiques.

La nécessité de s'intégrer dans l'environnement régional pour dégager des interactions positives avec les économies de la zone Océan Indien

La Réunion est entourée de pays ACP² et PMA³ dont le niveau de développement constitue un double handicap.

Cette configuration limite les stratégies de diversification économique, contraintes à la fois par les tensions concurrentielles périphériques et par l'absence de pouvoir d'achat de ces marchés faiblement solvables, réduisant d'autant le potentiel d'exportation des produits réunionnais.

La proximité de systèmes économiques situés à des niveaux de développement moindres représente une source de concurrence supplémentaire sur les marchés locaux mais aussi européens. Ce constat

En 2005

Aucun pays voisin ne figure parmi les 10 plus grands fournisseurs de La Réunion.

Importations COI + Afrique de l'Est et du Sud : 157 millions d'€ soit 4 % des importations contre 105 millions d'€ en 1999

Afrique du Sud : premier fournisseur de la zone puis Maurice

Exportations vers COI + Afrique de l'Est et du Sud : 28 millions d'€ soit 11 % des exportations en valeur contre 24 millions d'€ en 1999

Mayotte : premier client de la zone, puis Madagascar et Maurice

(Sources : Douanes)

² Afrique Caraïbes Pacifique

³ Pays les Moins Avancés

est particulièrement valable pour les pays bénéficiaires des accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et des principes de non-réciprocité qui leurs sont liés. De plus, les pays de la Zone Sud de l'Océan Indien sont particulièrement attractifs en termes de (dé)localisation des entreprises (coûts de la main d'œuvre, systèmes fiscaux intéressants, normes en matière de respect de l'environnement, législation sociale...).

Ces éléments plaident pour une plus large ouverture de l'économie de La Réunion vers de nouveaux marchés et pour une politique de co-développement avec les pays de la zone Océan Indien. C'est dans ce cadre que l'association de La Réunion aux futurs Accords de Partenariat Economique (APE) dans des conditions particulières apparaît comme indispensable. L'évolution de l'environnement proche aura sans aucun doute des impacts, encore mal identifiés à ce jour, sur les facteurs endogènes de développement du territoire.

En outre, La Réunion est la seule région française et européenne de l'Océan Indien, et de surcroît de tout l'hémisphère Sud. Elle est entourée de plus d'un quart des zones économiques exclusives françaises. Cette configuration plaide également pour un renforcement des politiques de coopération.

III-2-2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels

Cet effort de consolidation concerne l'agriculture mais également l'industrie et les entreprises relevant de l'artisanat et du BTP.

L'enjeu d'une agriculture multifonctionnelle

L'agriculture occupe 3 116 emplois salariés soit 1,7 % de l'ensemble en 2004 pour 5 % en Europe.

(Source : INSEE et EUROSTAT)

Au cours des prochaines années, au-delà de son impact en termes de richesses et d'emplois, la contribution de l'agriculture au développement doit s'analyser tout autant en termes de contribution à la maîtrise du territoire, à l'autonomie énergétique, à la qualité paysagère et à l'identité rurale voire réunionnaise.

En 2005, la bagasse a fourni 12 % de l'énergie électrique.

(Source : EDF Ile de la Réunion)

Secteur historique de l'économie locale, l'effet d'entraînement du secteur agricole est considérable, notamment celui de la filière canne à sucre. Elle représente 50 % des exportations (en valeur) de l'île. Sa sphère d'influence ne se limite pas au simple marché intermédiaire des produits alimentaires, et intègre la production d'énergie renouvelable (biomasse) comme la recherche.

Le défi de l'agriculture au cours des prochaines années consistera à faire face à une concurrence mondialisée dans un contexte n'offrant qu'une visibilité à moyen terme des politiques de soutien. Au-delà de sa multifonctionnalité, l'autre enjeu interne majeur pour le secteur agricole de l'île réside dans l'organisation de ses filières afin de répondre à la demande interne notamment au titre de la commande publique.

L'optimisation des niches de développement industriel

Après une période de forte croissance entre 1994 et 1998, le maintien des effectifs salariés entre 1998 et 2002 traduit bien le double défi en face

auquel se retrouve l'industrie réunionnaise : consolider ses acquis en optimisant sa productivité et identifier de nouvelles niches de développement potentiel.

Dominé par l'agro-alimentaire, le secteur productif, qui est fortement exposé aux contraintes de l'ultra périphéricité, profite encore insuffisamment de l'essor de la consommation locale.

L'artisanat par activité principale en 2005

Activité principale	Nbre d'entreprise	part
Alimentation	1123	11%
Production	1899	19%
Bâtiment	4174	41%
Service	2930	29%
Total	10126	100%

Inscriptions et Radiations au registre des métiers

ANNEES	INSCRIPTIONS	RADIATIONS	SOLDE
1999	1274	971	303
2000	1243	899	344
2001	1360	1013	347
2002	1318	1348	-30
2003	1485	1155	330
2004	1701	1095	606
2005	1843	1083	760

(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

1 emploi sur 5 du secteur BTP est lié à la réalisation d'opérations cofinancées au titre du DOCUP 2000-2006.

(Source : mise à jour évaluation mi-parcours DOCUP)

La mutation progressive du secteur artisanal

Le secteur de l'artisanat a consolidé progressivement sa place au sein de l'économie réunionnaise avec une croissance régulière du nombre d'entreprises inscrites au répertoire des métiers et une part croissante d'entreprises dont l'ancienneté dépasse trois ans.

Compte tenu de la diversité du secteur des métiers, les défis sont de deux ordres : consolidation pour les secteurs productifs (alimentation et fabrication), optimisation des potentiels de croissance liés à la demande locale pour les secteurs liés aux BTP et aux services.

La dynamique du BTP

A l'instar de son volet artisanal, l'ensemble du secteur du BTP connaît une forte croissance dynamisée par un volume important de travaux commandés par les maîtres d'ouvrages publics et privés.

L'analyse de l'impact du DOCUP actuel ayant mis en évidence le lien étroit entre les investissements soutenus par les fonds structurels et l'activité du BTP, l'enjeu principal pour ce secteur réside dans la capacité technique et financière de satisfaire les besoins en investissements publics au cours des prochaines années.

Les défis communs aux secteurs traditionnels

Au-delà des enjeux spécifiques, le premier défi commun à relever sur les marchés locaux se situe au niveau de la productivité et de la qualité car les capacités de production de base sont aujourd'hui en place.

Après le défi de la diversification des filières qui a été relevé grâce aux soutiens apportés aux stratégies de filières au cours des dernières années, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie sont confrontés maintenant au défi de l'action collective pour maintenir leur présence sur le marché local mais également pour se développer sur les marchés extérieurs. Cette dimension collective dépasse la seule dynamique du regroupement des

entreprises car elle pose également la question du travail en réseau avec les acteurs de la recherche et de la formation.

Enfin, pour l'ensemble de ces secteurs, l'enjeu technologique, qu'il s'agisse de l'amélioration des *process* de production et/ou de l'intégration des TIC, sera décisif au cours des prochaines années.

**Unités de production -
Secteur pêche au
31.12.2005**

Petite pêche et pêche

côtière : 236

Pêche au large : 31

Grande Pêche : 9

**Emplois secteur pêche en
2004**

Navigants : 760

Emplois à terre (pêche et
aquaculture) : 250

III-2-3 Les potentiels de croissance des secteurs émergents

Le défi commun à tous les autres secteurs émergents est celui de l'ouverture économique et donc de la capacité à maîtriser et à anticiper les paramètres exogènes, hormis le cas particulier des services aux personnes.

Le pari de l'ouverture sur la mer et de la conquête de la ressource halieutique

L'exploitation de l'Océan Indien a démarré tardivement en raison de son éloignement des grands marchés asiatiques, américains et européens. Ce vaste espace maritime est devenu, avant même la constitution de la flotte de pêche palangrière réunionnaise, une zone convoitée en raison de son fort potentiel halieutique. Sa couverture économique représente donc un vecteur essentiel de l'ouverture de La Réunion.

De plus, la pêche réunionnaise a un rôle important à jouer dans la zone Océan Indien En effet, elle constitue :

- pour la France, un intérêt majeur géostratégique d'une part, économique d'autre part (elle fournit par exemple plus de 56 % de ses prises de thonidés),
- pour l'Europe, une zone stratégique nécessaire au maintien de l'activité des flottes communautaires continentales, notamment espagnoles et portugaises, dans le cadre d'accords de pêche avec les Etats ACP riverains,
- pour les petits Etats insulaires pêcheurs ou riverains, un atout important pour leur développement économique et social.

Ce pari est commun aux Etats voisins et le développement de la filière pêche constitue un véritable enjeu de co-développement.

Le pari de la recherche et de l'innovation

Ce pari est indissociable du développement des filières du secteur primaire qui constituent le socle naturel de développement de pôles d'expérimentation et de recherche.

Dans le domaine agricole par exemple, la présence d'une dynamique importante dans le domaine de la recherche et de l'innovation, consacrée par la création du pôle de compétitivité « agro-nutrition en milieu tropical », constitue un atout remarquable pour la compréhension du biotope tropical et l'élaboration de réponses prospectives aux besoins du territoire.

Dans le domaine de l'aquaculture, aussi bien marine que continentale, La Réunion dispose désormais d'une réelle compétence d'expertise, reconnue au plan international. Elle s'est constituée en pôle d'excellence de l'Océan Indien et s'est engagée sur des programmes de recherche et de transferts biotechnologiques aux opérateurs privés réunionnais comme à ceux de la zone.

Ce potentiel est renforcé par la richesse de la biodiversité ultramarine, qui offre un terrain d'investigation pour la recherche et le développement des biotechnologies.

Par ailleurs, la crise sanitaire du chikungunya a donné une dimension nouvelle aux perspectives de recherche dans le domaine médical.

Comme pour d'autres activités économiques, **la réussite du pari de la recherche-innovation passera en fait par le choix réfléchi de spécialisations pertinentes et par un travail en réseau à l'échelle internationale en raison de la situation ultrapériphérique de La Réunion.**

La Réunion pourra organiser son économie du savoir de façon à l'exporter vers les pays voisins mais elle pourra également mener une veille sur la recherche menée dans l'océan Indien notamment dans des pays comme l'Inde.

Dépenses des touristes au cours de leur séjour à La Réunion (en millions d'euros)

2001 : 271,5

2005 : 308,8

(Source : INSEE – CTR)

Le rebond espéré du tourisme

Si le défi quantitatif des années 90 (nombre de touristes, capacité d'hébergement, recettes) a été atteint, c'est aujourd'hui **la relance durable de ce secteur d'activité clé** qui est au cœur des préoccupations. En effet, l'objectif ambitieux de 600 000 touristes en l'an 2010 dépendra de la capacité de redynamisation de la demande de ce secteur d'activité généralement vulnérable.

Au-delà du défi de la sécurité sanitaire qui a été surmonté mais qui doit faire l'objet d'une vigilance constante, trois autres enjeux structurels demeurent : la problématique de la desserte aérienne, la capacité d'hébergement et l'organisation de l'offre.

Diffusion des TIC à La Réunion en 2005

41 % des foyers possèdent un abonnement internet à domicile (48 % dans l'UE)

(Source : Région et EUROSTAT)

66 % des entreprises sont dotées d'internet
22,4% des sociétés possèdent leur propre site internet. (Source : ODR)

La filière des TIC à La Réunion en 2003

400 entreprises

4000 salariés

500 millions d'euros de CA en 2003

25% des entreprises de la filière ont moins de 3 ans

(Source : ARTIC, INSEE)

Le tournant des infrastructures numériques

Largement structurée autour d'un marché des télécommunications en plein essor, la filière TIC s'est progressivement diversifiée afin de répondre à la demande interne.

Si cette croissance « naturelle » liée aux dynamiques internes devait se poursuivre, le potentiel de développement nouveau se situerait au niveau de la production de contenus mais son activation dépend étroitement des liaisons numériques intercontinentales et interrégionales avec Madagascar.

L'enjeu des infrastructures et surtout du calendrier de réalisation s'avèrera également déterminant si La Réunion veut devenir un « hub numérique » qui s'appuie à la fois sur des capacités

techniques mais également sur des capacités de recherche-développement.

Le gisement des services à la personne

Dans ce secteur d'avenir, les perspectives de croissance tiennent autant aux mutations démographiques qu'à l'évolution des modes de vie dans une société de plus en plus urbaine.

Le défi est triple sur le moyen terme : il s'agit d'anticiper les besoins de formation, d'organiser l'offre de services en analysant les complémentarités entre les secteurs marchands et non-marchands et enfin d'articuler l'ensemble des acteurs de cette filière en devenir.

Le grand défi transversal de La Réunion sera, par conséquent, de savoir construire les réponses à ces défis en mobilisant fortement son environnement géographique immédiat. Il est désormais admis que les solutions d'avenir ne pourront garder une dimension insulaire ; l'ouverture sur l'océan Indien sera incontournable.

III - 3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité

La valorisation des richesses et des ressources naturelles

L'impératif de préservation et de valorisation des paysages et des ressources naturelles conduit à s'inscrire dans la dynamique du développement durable prescrite par les objectifs communautaires de Göteborg.

La forêt couvre une part importante du territoire réunionnais et joue un rôle essentiel dans la stabilité de l'écosystème et dans l'attractivité touristique. Les activités forestières étant réduites, la priorité des gestionnaires repose sur la protection des sols et la conservation des milieux naturels. La forêt réunionnaise représente à ce titre un véritable « herbier » tropical ainsi qu'un sanctuaire d'espèces rares, dont nombre sont endémiques.

Aux rôles traditionnels de production de bois ou de zone d'élevage, s'est progressivement substituée la vocation multifonctionnelle de la forêt domaniale. Ces dernières années ont vu une croissance de la fréquentation des forêts permise par un accès plus facile (désenclavement, voiries forestières). Même si le soutien au tourisme de pleine nature représente un enjeu important, les conditions d'équilibre de la gestion de l'espace naturel restent précaires : si une appropriation des milieux par les hommes demeure essentielle à sa promotion et à sa conservation, seule une exigence sur la protection de l'environnement permettra la pérennisation de l'espace naturel réunionnais.

Cette volonté de durabilité vaut également pour la politique de gestion de l'eau, domaine dans lequel les enjeux sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. A ce titre,

le traitement des eaux usées constitue vraisemblablement l'enjeu majeur des prochaines années.

Les contraintes de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques

Le défi de la contrainte naturelle tient aux aléas naturels dont l'intensité et la fréquence engendrent des surcoûts importants dans la conception et la réalisation des investissements publics et privés. Cette caractéristique commune à l'ensemble des régions ultrapériphériques françaises oblige également à des investissements importants en matière de prévention des risques naturels.

Entre 1997 et 2003, la tache urbaine a augmenté de près de 6 000 hectares. En 2003, elle s'étend sur 24 750 ha, soit sur environ 10 % du territoire de la manière suivante :

- 25 % en continuité directe des tâches urbaines existantes,
- 50 % en extension et agrégation des tâches urbaines existantes,
- 25 % avec de nouveaux départs d'urbanisation (souvent mitage).

(Source : d'après IRD et AGORAH)

L'équation difficile du développement urbain

La nécessité de construire 6 à 10 000 logements par an pose une équation difficile à résoudre en termes de densification et de restructuration urbaine.

Un changement culturel à cet égard s'impose : cette perspective exige une réflexion sur les modes d'habiter à La Réunion et sur le concept même de la « ville réunionnaise ».

Ce contexte a entraîné une modification des équilibres du marché de l'immobilier. La hausse exponentielle du foncier a changé :

- la donne sociale et la question du droit au logement pour tous,
- la donne économique car le foncier risque de devenir un facteur bloquant pour l'agriculture, l'artisanat et l'industrie,
- la donne politique car la question des moyens des politiques publiques face au marché de l'immobilier ne manquera pas de se poser à l'heure des orientations stratégiques de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

Le pari de la difficile articulation de l'urbain, du foncier et du logement apporte une parfaite illustration de la complexité de la gestion du territoire.

L'ampleur des grands chantiers et des grands projets

La politique de rattrapage des équipements a produit un effet positif en termes d'emplois. La réalisation de chantiers importants permet, tout en répondant aux besoins du territoire, de consolider le secteur du BTP, dont l'effet d'entraînement sur l'emploi et sur des secteurs d'activité connexes est avéré. La Réunion a, à cet égard, un double défi à relever dans le contexte déjà décrit de forte croissance démographique et d'un territoire contraint :

- non seulement de rattraper son retard en équipement,
- mais aussi anticiper sur les besoins en équipement de demain dans des domaines d'envergure comme les déplacements (routes et transport collectif en site propre), la gestion des déchets ainsi que les réseaux et le traitement de l'eau.

Des infrastructures d'échanges (port, aéroport) au service de la compétitivité du territoire

Grâce à l'apport des fonds européens, le niveau général d'équipement de La Réunion a progressé de manière significative mais les besoins en infrastructures restent encore considérables, notamment en matière de désenclavement et d'échanges.

Notons en outre que l'insularité impose d'avoir sur place une palette intégrée d'équipements structurants qui seraient répartis sur plusieurs régions en métropole.

Dans un contexte de mutations rapides et de croissances fortes et parfois déstabilisatrices qui se produisent dans un espace temps réduit, le défi principal de La Réunion résidera dans sa capacité à apporter une réponse intégrée à un ensemble d'enjeux humains, économiques et territoriaux.

Le rayonnement de La Réunion dans l'Océan Indien devra devenir une dimension transversale des différents enjeux à relever.

A travers ces réponses, les acteurs du développement de l'île devront, dans un double souci de responsabilité et de sélectivité, réfléchir nécessairement aux nouveaux équilibres à définir afin de prendre en compte à la fois les enjeux permanents et les nouvelles tendances qui se font jour.

3.2 – Contexte général de la zone de coopération

Phénomène créateur de richesses et d'opportunités pour les uns, facteur d'instabilité et d'inégalités accrues pour les autres, la mondialisation a profondément bouleversé les grands équilibres mondiaux au cours de la période récente. De nouvelles puissances émergent, comme la Chine ou l'Inde, qui ambitionnent de jouer un rôle accru sur la scène internationale, tandis que d'autres pays, en Afrique notamment, sont de plus en plus marginalisés.

Le creusement des inégalités entre pays du Nord et les pays du Sud, mais aussi entre pays en développement, entraîne de nouvelles lignes de fracture, provoque des incompréhensions ou suscite des frustrations ou des ressentiments, pouvant entraîner des replis identitaires et de nouvelles formes de violence. Tous ces bouleversements font peser de nombreux risques pour la paix et la sécurité du monde, et ce d'autant plus qu'apparaissent de nouveaux enjeux : la sécurité énergétique, l'accès aux ressources en eau ou encore la préservation de la biodiversité.

D'autres défis également sont sources d'inquiétudes : la croissance démographique, le réchauffement climatique, l'apparition de nouvelles maladies contagieuses pour l'homme comme pour l'animal, le développement de trafics illicites en tous genres ou encore les menaces qui pèsent sur la diversité culturelle ...

Déjà instable depuis la fin de la guerre froide, le monde qui nous entoure est désormais devenu de plus en plus dangereux, imprévisible et interdépendant.

Face à tous ces défis et menaces, la communauté internationale, dans le cadre notamment du système des Nations Unies, s'efforce d'apporter des réponses appropriées, qui concernent en priorité l'éradication de la pauvreté dans un contexte de mise en œuvre d'un développement durable. Tel est l'objet de plusieurs déclarations adoptées, ou de Sommets tenus, par les Nations Unies au cours de la période récente : la déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire

pour le développement (2000), le sommet de Monterrey (2002), celui de Johannesburg pour le développement durable (2002), et celui de New York, où a eu lieu la révision de la déclaration du Millénaire (2005).

De même, l'Union Européenne, qui fournit déjà plus de la moitié de l'aide mondiale au développement, s'est engagée dans le cadre du «consensus européen pour le développement» (février 2006) à accroître son aide en faveur des pays pauvres, et notamment des pays les moins avancés (PMA).

Ces éléments généraux de contexte concernent bien évidemment la zone de coopération du PO 2007-2013 : l'Océan Indien

3.3 – La zone Océan Indien : un espace de diversité

Selon la définition qui lui a été donnée par l'ONU en 1979, l'Océan Indien regroupe à la fois les « Etats du littoral et ceux de l'arrière-pays », soit un ensemble de plus d'une cinquantaine de pays.

A la fois zone de richesses, espace de communications, carrefour culturel et théâtre d'affrontements, l'Océan Indien est donc aujourd'hui à la recherche de nouveaux équilibres et de nouveaux partenariats.

Bien qu'ayant souvent occupé une place particulière sur la scène internationale, l'Océan Indien, n'échappe pas aux grandes mutations qui affectent l'ensemble de la planète, et tout particulièrement l'Asie.

3.3.1 - La Réunion dans son espace géographique

Fruit autant de l'histoire que de la géographie, comme en atteste en particulier sa diversité culturelle liée aux origines multiples de son peuplement (Europe, Afrique, Madagascar, Inde, Chine...), La Réunion est la seule région française et européenne située dans l'océan Indien.

Elle s'est donnée pour objectif de valoriser pleinement sa double appartenance, et donc de réussir son intégration harmonieuse, à ces deux grands ensembles géo- économiques que forment l'Union Européenne et l'espace india- océanique, composé pour l'essentiel d'Etats ACP qui entretiennent des relations privilégiées avec l'Union européenne depuis les premières conventions de Lomé.

Cette volonté, et cette démarche, s'inscrivent désormais dans un nouveau contexte institutionnel instauré, au plan européen, par l'article 299§2 du Traité d'Amsterdam, qui consacre le statut juridique de Région ultrapériphérique de l'Union européenne à La Réunion, et qui autorise désormais une meilleure prise en considération des spécificités de celle-ci, notamment dans le cadre de ses relations avec les pays de son environnement régional.

La Commission Européenne a également fait de l'insertion régionale une des priorités de son action en faveur des RUP (communication du 26 mai 2004), en cohérence avec les orientations de l'Accord de Cotonou. En outre, elle propose, dans la communication du 12 septembre 2007, des mesures à court terme afin de mettre pleinement en œuvre la stratégie de 2004.

De surcroît, au plan national, la loi d'orientation pour l'outre-mer confie désormais aux exécutifs des collectivités locales de nouvelles et importantes compétences dans le domaine de l'action internationale. En particulier, ce nouveau dispositif juridique permet à La Réunion de prendre

davantage d'initiatives sur le plan régional et lui offre également la possibilité de devenir membre associé des organismes régionaux de l'océan Indien, ou observateur auprès de ceux ci.

Compte tenu de sa situation particulière, La Réunion ambitionne par conséquent de devenir une véritable «frontière active» de l'Union Européenne dans l'océan Indien. A ce titre, elle ne saurait rester à l'écart du processus de régionalisation et d'intégration économique en cours dans cette zone.

C'est pourquoi La Réunion, qui entend pleinement s'inscrire dans ce processus, fortement encouragé d'ailleurs par l'UE, a résolument inscrit l'ouverture internationale et l'intégration régionale au cœur de sa stratégie de développement, qui vise à aboutir à un nouveau « modèle réunionnais de compétitivité » (voir stratégie détaillée dans le PO Convergence).

Dans ce cadre, La Réunion souhaite promouvoir naturellement une politique active de coopération régionale et de codéveloppement durable avec les Etats de l'océan Indien, grâce en particulier à la valorisation des atouts et avantages comparatifs découlant de sa double appartenance à l'Europe et à l'océan Indien, une telle démarche contribuant, à son tour, à renforcer le processus de régionalisation.

La Réunion fait d'ailleurs l'objet d'une double mention dans le DSR (chapitre 49) et le PIR (annexe 12) du groupe AOA. Il conviendra donc, le moment venu, de concrétiser cette volonté partagée en permettant à La Réunion de participer pleinement aux programmes de coopération régionale qui seront mis en œuvre dans ce cadre avec l'appui du 10e FED, et en particulier ceux du second secteur de concentration qui seront impulsés par la COI en sa qualité de « chef de file ».

C'est donc à l'aube de ce contexte géostratégique en pleine évolution qu'il convient d'apprécier la politique de coopération régionale qui sera poursuivie et amplifiée au cours de la nouvelle période qui s'ouvre.

3.3.2 - Un développement sans précédent de la coopération régionale

Depuis près d'une vingtaine d'années, et selon des modalités souvent originales, La Réunion a développé une politique active de coopération régionale qui est désormais devenue un axe majeur de sa stratégie de développement, et qui se caractérise par deux objectifs globaux :

- Favoriser l'intégration harmonieuse de La Réunion dans son environnement régional
- Faire de la coopération régionale, aussi bien gouvernementale que décentralisée, un atout majeur au service du codéveloppement durable de La Réunion et des pays de l'océan Indien

Des objectifs plus spécifiques caractérisent également cette politique de coopération régionale :

- Offrir aux jeunes Réunionnais la possibilité de découvrir d'autres horizons et de saisir de nouvelles opportunités ;
- Élargir le marché intérieur de La Réunion dont l'étroitesse est un handicap au développement des entreprises locales et à la délocalisation des entreprises extérieures ;
- Contribuer à l'abaissement des coûts de production grâce aux synergies et économies d'échelle résultant d'une approche régionale ;
- Mobiliser/valoriser toute l'expertise et la technologie disponibles à La Réunion, qui dispose de pôles d'excellence dans de nombreux domaines ;

- Participer (modestement) au développement des pays en développement (PED), et notamment des pays les moins avancés (PMA) ;
- Promouvoir le rayonnement de la francophonie dans cette partie du monde, dont la plupart des pays qui la composent sont d'expression anglophone ou lusophone ;
- Réconcilier, enfin, La Réunion avec son histoire en favorisant le rapprochement avec les pays à l'origine de son peuplement.

Répondant tout à la fois à une forte volonté politique et à un impératif économique et social, cette dynamique s'est traduite par de nombreux résultats encourageants :

- La signature, notamment par la Région, de nombreux accords de coopération avec des partenaires étrangers, y compris des Etats grâce aux nouvelles prérogatives accordées aux collectivités locales par la loi d'orientation pour l'outre-mer précitée ;
- La réalisation de nombreux programmes de coopération régionale dans tous les domaines, ceux notamment où La Réunion dispose de pôles de compétences et/ou d'avantages comparatifs ;
- La participation active de La Réunion à plusieurs organisations intergouvernementales de coopération régionale : COI, COMESA, IOR, CTOI ... ;
- Une présence renforcée des entreprises réunionnaises sur les marchés régionaux (Madagascar, Maurice ...)
- Une mobilité accrue des jeunes réunionnais vers les pays de la zone (près d'une trentaine de Volontaires du Progrès réunionnais est actuellement en poste dans la zone).

3.3.3 - L'influence grandissante de l'Asie dans la région

Plusieurs économistes s'accordent en effet à considérer que la mondialisation du XXI^{ème} siècle aura davantage un « visage asiatique ». Pour reprendre les termes utilisés dans l'étude du National Intelligence Council américain, l'Asie modifiera les règles de la mondialisation. Comme elle dispose de marchés de consommation à très forte croissance, d'un grand nombre d'entreprises qui deviennent des multinationales de niveau mondial et d'une meilleure position en matière de sciences et technologies, l'Asie semble en mesure de constituer le futur centre du dynamisme économique international-

L'Inde : une puissance régionale qui s'affirme

L'Inde est un Etat-continent d'un milliard d'habitants affichant des résultats contrastés : en effet, bien que considéré comme la 4^{ème} puissance économique mondiale en parité de pouvoir d'achat, et 11^{ème} en termes de revenu brut national, l'Inde se situe au 127^{ème} rang mondial pour l'IDH.

Le pays affiche une croissance importante du P.I.B avec un taux de 7,8 % sur la période 2003 – 2004. Son économie n'affiche pourtant pas les bonds que l'on observe chez certains de ses voisins comme la Chine. Néanmoins, entre 1992 et 2002, le volume des échanges du commerce extérieur indien a été multiplié par 2. La croissance du PNB sur la même période place tout de même l'Inde parmi les pays de l'Asie en mouvement avec une moyenne annuelle de l'ordre de 6 % qui est supérieure à la moyenne mondiale.

Puissance économique, l'Inde constitue également une puissance sur le plan international, détentrice de la dissuasion nucléaire et de l'une des plus impressionnantes flottes maritimes de commerce et de guerre. Les relations de l'Inde avec les autres puissances ont été marquées, ces dernières années par un rapprochement avec les États-Unis, une normalisation avec la Chine et la reprise d'un dialogue plus serein avec le vieil adversaire pakistanais. En 2005, l'Inde s'est également affirmée comme puissance régionale quand, à la suite du tsunami qui avait ravagé les pays de la zone, elle a refusé l'aide offerte par les pays occidentaux et s'est portée au secours des pays touchés par cette catastrophe naturelle.

La Chine : l'irruption d'un géant dans l'Océan Indien.

Bien qu'elle ne soit pas riveraine de l'Océan Indien, la Chine exerce une influence grandissante dans cette zone en appliquant notamment la technique du « collier de perles ». Elle est, déjà, le premier partenaire économique de l'Inde. Elle entretient également des liens importants avec des pays comme Madagascar, Maurice, l'Australie, la Thaïlande, à travers notamment l'importante diaspora chinoise installée dans ces régions.

Elle a par ailleurs, renforcé sa coopération avec le Kenya en acquérant en avril 2006 des droits d'exploitation pétrolière dans l'Océan Indien et en octroyant la somme de 7,5 millions de dollars d'aide et de prêts pour la lutte contre la malaria et pour le développement de la riziculture.

Sur le plan du développement humain, la Chine affiche un indice en constante progression depuis 1975. En 2004, l'IDH chinois atteint 0,768 plaçant le pays parmi les dix premiers pays de la zone. En 2002, les dépenses publiques de santé s'élevaient à 2 % du P.I.B, ce qui reste relativement faible et en deçà de celles de la plupart des pays de la zone. Cependant, l'espérance de vie à la naissance était de 71,5 ans.

L'année 2006 a été marquée par le premier sommet Chine-Afrique qui a réuni les représentants de plus de 40 États africains. Ainsi, la croissance rapide des échanges entre l'Afrique et la Chine prend un tournant plus politique ce qui illustre également les principes qu'entend appliquer à son action dans la zone la République populaire : la Chine œuvre à établir et à développer un nouveau type de partenariat stratégique marqué par l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique, la coopération dans un esprit gagnant – gagnant sur le plan économique. Le nombre important d'appels d'offres dans le bâtiment et les travaux publics que remportent les entreprises chinoises, notamment en offrant des prestations de qualité pour des coûts inférieurs en témoigne largement.

Troisième plus grand pays du monde, la Chine est également le plus peuplé. Elle connaît un rythme de croissance inédit de 9,6 % en moyenne annuelle entre 1979 et 2004. Elle se trouve en outre à la troisième place pour les réserves de minerais dont elle possède pratiquement toutes les espèces connues. Ses réserves de charbon, de fer, de cuivre se situent au premier rang mondial. En 2004, la Chine se situe au premier rang pour la production d'acier, de charbon, de ciment, d'engrais chimiques, de téléviseurs, de téléphones, de biens électroménagers, de vêtements. Elle constitue un géant qui peu à peu prend sa place dans l'océan indien.

Croissance économique forte et soutenue, capacités monétaires en expansion et fortes populations, tous ces facteurs combinés contribuent à l'accroissement rapide prévu du pouvoir politique et économique de ces deux pays. En raison du poids démographique de la Chine et de l'Inde, respectivement de 1,4 milliards et presque de 1,3 milliards d'habitants d'ici 2020, le niveau de vie de ces pays n'a pas besoin d'être comparable aux niveaux occidentaux pour qu'ils deviennent d'importantes puissances économiques.

Selon de tels scénarios, la Chine et, dans une moindre mesure, l'Inde se hisseront au rang de puissances mondiales, rivalisant de poids avec l'Amérique et l'Europe en matière économique du moins.

3.3.4 - La côte est – africaine : une zone en recul malgré de réels atouts

Près de vingt pays africains font partie de la zone Océan Indien, constituant un ensemble très disparate selon les indicateurs retenus. En termes de développement humain, l'indicateur suivi par la Banque Mondiale plaçait, en 2003, l'Éthiopie au niveau 0,367 pour un PIB de 711 (en PPA) quand l'Afrique du Sud, pays le plus avancé, était à 0,627 avec un PIB de 10 346 (PPA).

Dans la zone, parmi les 14 pays présentant l'indice de développement humain (IDH) le plus faible, 12 font partie de la côte africaine. D'une façon générale, depuis 20 ans, l'Afrique est la seule région du monde à avoir reculé : son poids dans le commerce mondial s'est affaibli (3,6 % des échanges dans les années 80 à 1,4 % en 2003). Dans le même temps, près de la moitié de ses habitants n'avait pas accès à l'eau potable ; près d'un tiers des enfants souffre de malnutrition bien que ne faisant pas partie des zones de famine. Le taux de scolarisation dans le primaire atteignait péniblement les 57 % quand 40 % des personnes âgées de plus de 15 ans étaient analphabètes.

La production de l'ensemble du continent africain qui compte plus de 800 millions d'habitants était, en 2002, inférieure à la moitié de la production française. Les secteurs qui, à la fin de la décolonisation, constituaient les piliers des économies africaines (l'agriculture et l'extraction de matières premières) se sont effondrés alors même que l'industrialisation n'a pas réellement pris le relais attendu.

Dans le cas particulier de la côte Est africaine, on constate que la moyenne de l'Indice de Développement Humain (IDH) passe de 0,487 en 1990 à 0,467 en 2003 ce qui marque un recul pour la zone en matière de développement. Ces mêmes chiffres tomberaient à 0,469 et 0,455 si l'Afrique du Sud était extraite du calcul, traduisant de ce fait le poids et la situation particulière tout à fait exceptionnelle de ce pays dans la zone.

Le rôle de leader semble avoir été pris par l'Afrique du Sud plus d'une décennie après la fin de la période sombre de l'apartheid. Bien qu'il ne s'agisse pas du pays le plus peuplé du continent, l'Afrique du Sud présente en effet l'économie la plus dynamique. En outre, elle a atteint un degré de stabilité démocratique enviable et elle s'est engagée de plus en plus dans les affaires diplomatiques multilatérales, tant au niveau régional que mondial (par exemple dans le cadre du G20 au titre de l'OMC).

Avec ses richesses minières, ses infrastructures de qualité et le plus important P.I.B du continent, l'Afrique du Sud affiche de belles promesses. En matière d'agriculture, elle est non seulement autosuffisante en produits alimentaires et agricoles mais figure également parmi les six premiers pays du monde exportateurs nets de produits alimentaires (3^{ème} rang mondial pour ses exportations de fruits, 5^{ème} rang pour la pâte de bois, 6^{ème} pour le maïs, 8^{ème} pour le vin et la laine et 15^{ème} pour le sucre) . Par ailleurs, 5,3 % du P.I.B sont investis dans l'éducation, représentant 18,5 % des dépenses publiques totales. Cependant, ce pays fait face à une crise sans précédent liée à l'épidémie de VIH / SIDA qui provoque un recul de l'espérance de vie. Récemment, le gouvernement a lancé un nouveau plan stratégique de lutte contre le virus pour la période 2007-2013.

Dans la région de l'Afrique australe, l'Afrique du Sud forme avec le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland, l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU). Depuis 1994, le pays est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), communauté

économique régionale d'Afrique australe, composée de 14 pays. L'Afrique du Sud joue un rôle clé dans la région. Elle contribue pour 50 % au PIB de l'Afrique subsaharienne et pour près de 75 % à celui de la CDA. Les investissements sud-africains réalisés dans le reste de l'Afrique australe représentent 49 % des investissements étrangers directs de la région et 80 % des échanges en Afrique australe s'effectuent avec l'Afrique du Sud (essentiellement des exportations sud-africaines vers le reste de la région). En outre, le développement des entreprises sud-africaines dans la région s'accélère et il existe une longue tradition de migration économique régionale vers l'Afrique du Sud. De surcroît, les capacités scientifiques et technologiques sud-africaines représentent une ressource non négligeable pour la région en général.

A l'échelle du continent, l'Afrique du Sud est le principal représentant des pays émergents. Elle joue un rôle clé au sein de l'Union africaine et elle est l'un des pères fondateurs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans le domaine de la paix et de la sécurité, elle a joué un rôle constructif sur le continent africain en tant que médiateur et force de maintien de la paix, par exemple au Rwanda, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Libéria, au Soudan et en Côte d'Ivoire. Elle poursuit ses efforts pour progresser vers un règlement de la crise au Zimbabwe.

3.3.5 - L'Australasie : une frontière entre deux océans

L'Australie : entre Occident et Asie

Pays le plus grand de l'Océanie, l'Australie occupe le 6^{ème} rang mondial par sa superficie. Néanmoins, sa population reste modeste avec 20,40 millions d'habitants en 2005, soit une densité de près de 3 habitants au km², dont près de 92 % de citoyens. Il s'agit d'un pays très développé présentant les caractéristiques des pays occidentaux. Dans la zone Océan Indien, il présente l'indice de développement humain le plus élevé qui le place au 3^{ème} rang mondial.

Sur le plan économique, l'Australie affiche une santé prospère présentant le PNB le plus important des pays de la Z.O.I dont la croissance n'a pas été affectée par les périodes de récession qu'a pu connaître l'économie mondiale à partir de 2000. En 2004, le chômage australien atteignait 5,2 % de la population active. Présentant d'importantes ressources minières et agricoles, qui lui ont valu le qualificatif de ferme du monde, l'Australie se préoccupe beaucoup de développer les secteurs comme le tourisme ou les technologies, faisant d'elle principalement une économie de services. (ils représentent environ 80 % de l'activité économique.) Une forte productivité et un accroissement des exportations ont caractérisé l'économie australienne au cours de la dernière décennie grâce à une base industrielle diversifiée. L'essentiel de ses échanges commerciaux se fait avec l'Asie.

Sur le plan diplomatique, l'Australie est restée longtemps comme une périphérie des États-Unis. Toujours engagée aux côtés du Royaume Uni et des États-Unis, elle tente maintenant de s'ouvrir vers l'Océan Indien qui prend une importance plus grande grâce à l'accélération du processus de coopération et de développement économique de cette région. L'adhésion de l'Australie à l'Indian Ocean Rim (I.O.R) devrait lui ouvrir des portes vers les marchés de la zone et notamment ceux de l'Afrique du Sud, des pays du Golfe et de l'Asie du Sud. À ce titre, des accords commerciaux ont été conclus avec la Thaïlande, la Malaisie, les pays du Golfe, la Chine et le Japon. L'Australie reste encore un pays plutôt tourné vers l'Océan pacifique et les pays d'Asie ce qui s'explique notamment par la pression démographique, et notamment indonésienne, qui s'exerce dans la zone, et les flux migratoires. De ce fait, la population, essentiellement d'origine occidentale, devrait profondément se modifier, principalement à cause de son vieillissement.

L'Indonésie : un géant au futur incertain

L'Indonésie constitue le grand voisin de l'Australie avec sa population de 217 millions d'habitants qui devrait passer à 278 millions aux alentours de 2020-2025 (23 millions d'habitants pour l'Australie sur la même période). En terme de développement humain, l'Indonésie se situe dans la moyenne supérieure des pays de l'océan indien avec un IDH de 0,697, en constante croissance depuis 1975 qui le place devant l'Afrique du Sud en 2003.

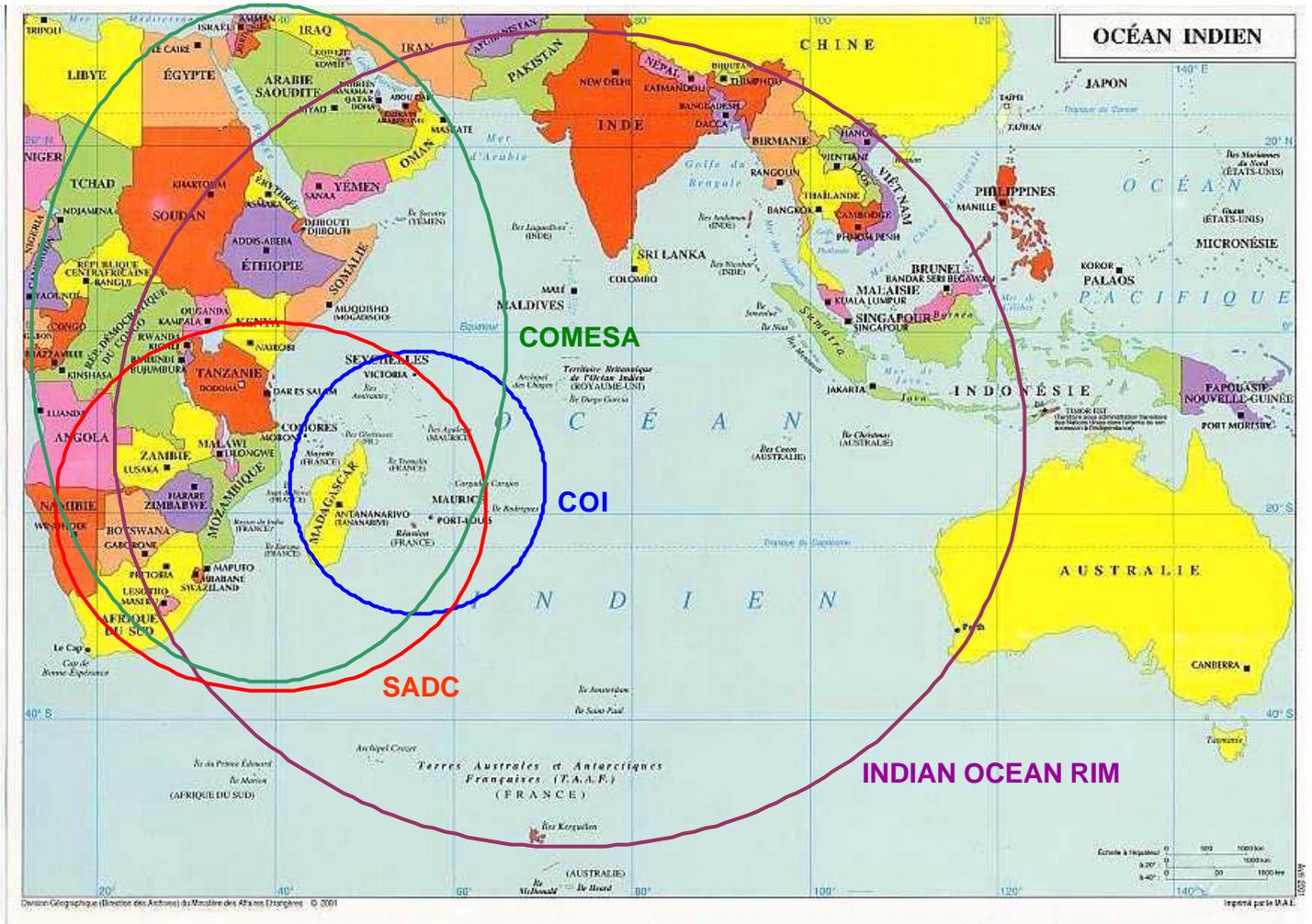
Cet Etat, qui constitue le plus grand pays musulman du monde, possède d'importantes ressources minières, pétrolières, agricoles et touristiques. En effet, les richesses agricoles du pays sont considérables : huile de palme, caoutchouc naturel, cacao, café. En outre, l'Indonésie est le premier pays exportateur mondial de gaz. Bien que le pays ait su diversifier son économie essentiellement vers le marché intérieur, ses secteurs traditionnels sont fortement concurrencés par les produits venus de l'Asie du Sud Est et de la Chine.

La crise financière, qui a secoué les économies asiatiques en 1997, a durement frappé l'Indonésie qui a vu son PIB perdre plus de 13 % en 1998. Depuis 2004, le pays semble avoir retrouvé une certaine croissance, sans pour autant retrouver le rythme des années 1990. Dans un contexte de forte reprise régionale, le taux de croissance du PIB est passé de 1,9 % en 2003 à 5,6 % en 2005 grâce au dynamisme de la consommation, à un rebond de l'investissement et à de solides exportations.

Bien que membre de l'I.O.R, l'Indonésie est un pays essentiellement tourné vers l'Asie et le Pacifique. Le dialogue bilatéral s'intensifie avec les États-Unis et le Japon. Ce dernier a ouvert dès 2005 des négociations pour la mise en place d'un accord de partenariat et d'une zone de libre – échange. L'Indonésie est également membre de l'association des pays du sud est asiatique (A.S.E.A.N) et de l'espace de coopération économique Asie – Pacifique (A.P.E.C).

Cependant, ce vaste pays archipélagique fait face à de grandes difficultés liées à la montée du terrorisme (attentats de 2004) et à de fortes tensions séparatistes dans certaines parties de son territoire.

3.4 –Le processus d'intégration régionale dans l'Océan Indien



Au cours des prochaines décennies, il semble donc à peu près inévitable, comme cela a été précisé précédemment, qu'au moins deux pays à « économie de marché émergente » asiatiques, la Chine et l'Inde, parviendront à se situer dans le peloton de tête des économies mondiales et qu'ils exerceront une influence grandissante à titre de puissances mondiales.

Par ailleurs ces pays sont en voie de forger des liens entre eux ainsi qu'avec des puissances asiatiques. Ils tissent des réseaux et des alliances qui font la promotion de programmes communs par la «coopération Sud-Sud». L'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil coopèrent par exemple activement dans le cadre des négociations de l'OMC.

Depuis les années 80, les pays de l'Afrique australe et orientale et de l'Océan Indien se sont lancés dans un vaste processus de coopération et d'intégration régionale. Face aux défis et menaces que la mondialisation fait peser sur les économies en développement, ces États ont choisi de répondre par la mise en œuvre de groupements régionaux de plus en plus intégrés, et notamment par la création d'ensembles économiques ou douaniers préférentiels. Ceux-ci sont néanmoins marqués par leurs superpositions et leurs nombres importants.

3.4.1 - La Commission de l'Océan Indien (C.O. I)

Des acquis de deux décennies à valoriser

Créée en janvier 1984 par l'Accord Général de Coopération signé à Victoria, la Commission de l'Océan Indien regroupait initialement Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle s'est élargie, en janvier 1986, aux Comores et à la France, agissant au titre de La Réunion.

Organisation intergouvernementale de coopération régionale, la COI est une institution qui apparaît aujourd'hui d'une grande originalité, puisqu'elle regroupe :

- ? quatre pays en développement (PED), dont deux sont de surcroît des pays moins avancés (PMA), et un Etat développé,
- ? ou encore, quatre Etats ACP et une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, qui présentent tous la caractéristique d'être des petites économies insulaires et vulnérables.

L'insularité, les différences de niveau de développement et les crises politiques affectant certains Etats (Madagascar en 2002, Comores de 1997 à 2004) compliquent le fonctionnement de l'organisation.

La COI se fonde sur les relations de proximité qui unissent les îles de cette partie de l'océan Indien. Au carrefour des influences africaine, asiatique et européenne, ces îles partagent une identité "indianocéanique" originale, héritage de pans d'histoire commune et de métissages multiples (humains, culturels et linguistiques).

L'Accord de Victoria définit d'une manière très large les domaines de coopération de la COI : coopération diplomatique, coopération économique et commerciale, coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime, et coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, de l'éducation et de la justice. Depuis sa création, la COI s'est beaucoup investi dans des projets de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement.

Sur le plan opérationnel, Le Conseil se réunit au niveau ministériel, une fois par an pour définir les grandes orientations. Le Secrétaire général, installé à Quatre Bornes (Maurice), gère au quotidien les activités de l'organisation. Son mandat est de 4 ans et n'est pas renouvelable. Les Chargés de mission sont responsables du suivi des projets. Ils participent aux réunions techniques et constituent le contact le plus fréquent des Officiers Permanents de Liaison. L'unité technique de gestion, financée par la Commission européenne, a, depuis sa création, pris en charge la gestion administrative et financière des projets

Le Comité des Officiers Permanents de Liaison (OPL) est placé sous l'autorité du secrétaire général : il prépare et exécute les décisions du Conseil et se réunit trois fois par an.

Bien que non prévu par les textes fondateurs, il a été convenu qu'un sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement se tiendrait tous les quatre ans. Le dernier Sommet des Chefs d'Etat de la COI qui s'est déroulé à Tananarive en juillet 2005 et auquel le Président de la République Française a participé, est intervenu dans un contexte de relance de la COI. Moment fort de la vie de l'organisation, le Sommet des Chefs d'Etat donne sa véritable dimension politique à la COI et confirme les nouvelles orientations de l'organisation dans ses principaux domaines d'activité (politique, développement durable, économie et culture).

La COI a acquis un savoir-faire reconnu en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Ce domaine est également un secteur de concentration du Programme Indicatif Régional (PIR) du 9ème FED. L'Union européenne, principal bailleur de fonds, soutient, à travers le Fonds Européen de Développement, les priorités développées par la COI. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif régional

(9ème FED), couvrant la période 2002-2007, s'inscrit dans le cadre d'une région élargie comprenant la COI et d'autres organisations.(COMESA, IGAD, EAC). Dans cette perspective, la COI est membre du Comité Inter-Régional de coordination (CIRC), organe commun à ces organisations régionales bénéficiaires des crédits du 9ème FED, Ce comité où la représentation de la COI a été portée à 4 membres (2 pour le Secrétariat Général, 2 pour les Etats), décide de la mise en œuvre des projets du FED.

D'ici 2013, le nombre et la diversité de ces projets devraient s'accroître ainsi que les financements correspondants.

Une nouvelle impulsion stratégique face à de nouveaux défis

Fondée pour développer l'intégration économique régionale, la COI a dû compter avec l'apparition du COMESA (Marché commun de l'Afrique Australe et Orientale) et de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique Australe). Par ailleurs, le manque d'intérêt de certains Etats membres a pu faire douter à un moment de l'utilité et de la viabilité de la COI.

Ainsi, les évolutions récentes de l'environnement mondial ont conduit la COI à se donner de nouvelles orientations stratégiques afin de lui permettre de mieux relever les défis des prochaines années.

C'est ainsi que quatre orientations stratégiques ont été adoptées par le IIIème Sommet des chefs d'Etat ou de Gouvernement qui s'est tenu à Antananarivo le 22 juillet 2005 en présence notamment du Commissaire européen Louis MICHEL, sommet qui a permis de donner un souffle nouveau à cette organisation régionale :

- la coopération politique et diplomatique
- la coopération économique et commerciale
- le développement régional durable
- le renforcement de l'identité culturelle régionale

Enfin, plusieurs défis s'imposent à la COI pour les années à venir :

- Elle doit favoriser une meilleure intégration économique de ses membres qui présentent de fortes disparités. La question de la participation de tous les membres de la COI à une zone de libre échange se heurte ainsi à la particularité du statut de La Réunion (région ultra-périphérique de l'UE). En outre, les échanges intra-COI sont encore faibles : Maurice et Madagascar commercent surtout avec les pays développés et l'Afrique du Sud ; quant à La Réunion, elle est encore largement tournée vers la France continentale et l'UE.

- La situation régionale a radicalement changé en dix ans (démocratisation de l'Afrique du Sud, fin du conflit mozambicain). Le COMESA (Marché commun d'Afrique Australe et Orientale), la SADC (Communauté de développement de l'Afrique Australe) se sont chargés de créer des liens dans la région et de nouer des partenariats avec les principaux bailleurs (UE, Etats Unis, notamment). Avec son souhait de mettre en place une union douanière, à brève échéance, le COMESA exerce une force d'attraction certaine dans la région (en dehors de la France, tous les pays de la COI en sont également membres). A dominante anglophone et plus vaste l'IOR/ARC (Indian Ocean Rim Association / Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale), à laquelle la France a adhéré comme partenaire en 2001, cherche également à développer ses activités.

Conformément à la logique de regroupement régional encouragée par l'Accord de Cotonou, la COI forme, avec trois autres organisations régionales (COMESA, IGAD, EAC), le groupe Afrique Orientale et Australe (AOA) qui négocie actuellement avec l'Union européenne :

- un Accord de Partenariat Economique (APE), qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2008 ;
- un Document de Stratégie Régionale (DSR) et un Programme Indicatif Régional (PIR) qui bénéficiera de crédits au titre du 10e FED (2008-2013).

3.4.2 - Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Un partenaire récent et structuré

Le traité du COMESA, signé par 20 Etats d'Afrique orientale et australe en novembre 1993, a été ratifié lors du sommet de Lilongwe en décembre 1994 créant de ce fait le plus important groupement économique régional en Afrique⁴. L'organisation, dont le siège est à Lusaka (Zambie) rassemble 380 millions d'habitants sur un territoire de près de 12 millions de kilomètres carrés du Nil aux bords de la rivière Orange.

Les principaux axes inscrits au Traité sont :

- La réalisation d'une croissance et d'un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures de production et de commercialisation ;
- La promotion d'un développement conjoint dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption conjointe de politiques et programmes macroéconomiques ;
- La création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontaliers et locaux ;
- La promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les États membres afin d'accroître le développement économique dans la région ;
- Le renforcement des relations entre le Marché commun et le reste du monde ;
- La contribution à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent tous les ans et plusieurs autres pays sont invités en qualité d'observateurs (France, Afrique du Sud, Chine, Inde et Etats Unis). Les ministres des pays du COMESA se réunissent également à intervalle régulier au minimum une fois par an lors des sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement.

Il existe également un Secrétariat général, une Cour de justice, un Comité des dirigeants des banques centrales, un Comité consultatif, des groupes d'intérêts et un Comité inter-gouvernemental.

Une dynamique d'intégration régionale en marche

Se substituant à la Zone d'Echanges Préférentielle (ZEP ou PTA, Preferential Trade Area), le COMESA en reprend le principal objectif : la promotion de l'intégration économique régionale à travers le développement du commerce et l'investissement. L'objectif affiché est que, d'ici à l'an 2025, le COMESA devienne un espace commun d'échanges commerciaux et d'investissement dans lequel les barrières tarifaires, non tarifaires et autres qui constituent des obstacles au

⁴ Les pays concernés sont : Angola, Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lybie, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zimbabwe, Zambie.

mouvement des biens, des services, des capitaux et des personnes, soient entièrement éliminées.

A l'occasion de la XIIème réunion des ministres, le 30 novembre 2001, à Lusaka, il a été décidé de libéraliser les échanges interbancaires, d'instituer un fonds COMESA destiné à financer les projets d'intégration régionale et de favoriser les investissements directs de l'étranger. Le sommet d'Addis Abeba en mai 2002 a réaffirmé l'objectif général de développement de l'intégration économique.

Ainsi, depuis le 31 octobre 2000, les droits de douanes sont nuls entre plusieurs Etats du COMESA (Djibouti, Egypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Soudan, Zambie, et Zimbabwe) Cette zone a connu un vif succès depuis sa création : elle a permis de faire progresser les échanges entre ces pays de manière notable (+ 30% les deux premières années) Le Burundi et le Rwanda ont rejoint la ZLE en 2003, celle-ci regroupant désormais 11 pays sur 20.

Le COMESA s'est également doté d'un plan stratégique à moyen terme pour la période 2006 – 2010. Ce document fournit les lignes directrices visant à promouvoir son image de marque en tant qu'organisation intergouvernementale en Afrique orientale et australe. D'autre part, il sert de feuille de route pour guider l'organisation dans l'élaboration des programmes de travail et budgets. Cinq axes majeurs ont été retenus :

- Paix, sécurité, démocratie et gouvernance ;
- Harmonisation des politiques pour la consolidation de l'intégration régionale ;
- Développement des infrastructures en vue de promouvoir le commerce et l'investissement ;
- Création des opportunités dans le domaine de l'environnement ;
- Négociations commerciales multilatérales.

Un interlocuteur privilégié de l'Union européenne et de la France

L'Union Européenne a souhaité que les crédits FED soient affectés pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, autour d'un espace regroupant le COMESA, l'EAC IGAD et la COI. Un document commun a été élaboré en 2002 pour un budget de 223 M€. Un Comité Inter-Régional de Coordination (CIRC) a été mis en place. Basé à Lusaka, il est chargé de définir les programmes et de répartir les enveloppes de crédits entre ces organisations régionales, le COMESA exerçant un rôle de chef de file.

D'autre part, un partenariat France/COMESA a été mis en place depuis janvier 2003. Le COMESA sollicite l'aide et l'expertise de la France pour la mise en place de l'Union douanière ainsi que pour le renforcement du français au sein de l'organisation. A ce titre, plusieurs actions de coopération sont prévues :

- soutien à la préparation du passage à l'Union douanière,
- appui à la mise en place d'un dispositif de suivi économique régional,
- soutien à l'usage du français,
- soutien à la collecte d'informations et à l'analyse des données agricoles.

De nouvelles perspectives de coopération régionale

Les contacts réguliers désormais établis avec le Secrétaire Général laissent entrevoir de nouvelles perspectives de coopération avec cette organisation régionale à partir de La Réunion

avec une priorité à la concrétisation de projets déjà identifiés notamment en matière d'appui à la langue française et dans le domaine des échanges économiques.

Pour La Réunion, le développement de relations privilégiées avec le COMESA revêt une importance stratégique dans la mesure où l'organisation est appelée à jouer un rôle déterminant dans le cadre de la mise en œuvre des futurs Accords de Partenariat Economique.

3.4.3 - La Communauté de développement de l'Afrique australe (S.A.D.C).

Créée en 1979 sous le nom de SADCC (Conférence de coordination du développement d'Afrique australe), elle a pris le nom de SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) en 1992. Cette organisation régionale est composée de 14 Etats membres regroupant une population globale de près de 200 millions d'habitants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République Démocratique du Congo, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le siège de la Communauté est situé à Gaborone, capitale du Botswana.

Les objectifs de la Communauté sont :

- Atteindre le développement et la croissance économique, alléger la pauvreté, augmenter le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique Australe et soutenir les plus démunis socialement, par le biais de l'intégration régionale;
- Développer des valeurs politiques, systèmes et institutions communs;
- Promouvoir et défendre la paix et la sécurité;
- Promouvoir le développement autosuffisant basé sur l'entraide collective, et l'interdépendance entre les États Membres;
- Parvenir à une complémentarité entre des stratégies et programmes nationaux et régionaux;
- Promouvoir et maximiser l'exploitation et l'utilisation productive des ressources de la région;
- Parvenir à une utilisation durable des ressources naturelles et à la protection effective de l'environnement;
- Renforcer et consolider les affinités et liens historiques, sociaux et culturels de longue date entre les peuples de la Région.

En août 1992, la Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADC) se transforme en communauté de développement à travers la signature d'un traité entre les Etats membres. À l'origine, la Conférence était la traduction des expériences positives acquises lors du travail commun des États de la Ligne de Front dans la lutte politique ; il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre une coopération plus élargie dans la poursuite du développement économique et social.

L'entrée de l'Afrique du Sud en 1994, avec la fin du régime d'apartheid, a largement renforcé son poids régional. Elle vise à la constitution d'une zone économique intégrée et se dote depuis 2001 d'institutions calquées sur le modèle de l'Union européenne. Elle possède également un organe de défense et de sécurité.

La SADC s'est progressivement structurée en devenant une organisation ayant un programme d'actions, couvrant plusieurs secteurs tels que l'énergie, le tourisme, l'environnement, la culture, le sport, l'eau...

Les objectifs de la SADC tels que formulés dans l'article 5 du Traité restent encore d'actualité mais les États Membres soulignent le besoin d'assurer que l'allègement de la pauvreté soit prévu

dans toutes les activités et programmes de la Communauté. De même, le VIH / SIDA est une menace majeure à l'accomplissement des objectifs de la SADC, et figure au rang des priorités.

L'objectif primordial est de faire en sorte que la SADC traite effectivement des besoins en termes de développement de la région et permette que la région puisse faire face aux défis de la globalisation, processus dynamique, complexe et en constant changement. Pour ce faire, le Protocole sur le Commerce signé en 1996 est en cours de mise en oeuvre et une zone de libre - échange pourrait être instituée en 2008.

3.4.4 - L'Association des Etats riverains de l'Océan Indien pour la coopération régionale (I.O.R/A.R.C)

Une initiative récente en matière de coopération économique

Née d'une idée lancée en 1993 par l'Afrique du Sud, reprise aussitôt par l'Inde et l'Australie, l'Indian Ocean Rim dont le siège est situé à l'île Maurice se propose de fonder autour du bassin de l'océan Indien un vaste regroupement économique d'Etats appartenant à des espaces géopolitiques différents : Australie, Asie du Sud-Est, sous-continent Indien, Afrique australe et orientale, Péninsule arabique afin d'y accroître les échanges en matière de commerce, d'investissement et de développement des ressources humaines sur le modèle de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation / Coopération économique pour l'Asie-Pacifique ou CEAP).

L'I.O.R / A.R.C regroupe ainsi 18 membres du pourtour de l'Océan Indien: Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Emirats Arabes Unis, Inde, Indonésie, Iran, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mozambique, Oman, Singapour, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Yémen.

Formellement lancée en mars 1997, cette organisation, qui ne vise pas, à la différence de la S.A.D.C et du C.O.M.E.S.A, à l'intégration régionale de ses membres mais au développement de la coopération économique, poursuit un triple objectif :

1. Promouvoir une croissance durable et un développement équilibré de la région et des états membres ;
2. Mettre l'accent sur les secteurs de coopération économique qui offrent un maximum d'opportunités de développement et de bénéfices mutuels ;
3. Promouvoir la libéralisation, éliminer les obstacles et diminuer les barrières à la libre circulation des biens, services, investissements et des technologies au sein de la zone Océan Indien.

L'association diffuse des informations sur les règles commerciales et d'investissement afin d'aider la communauté économique régionale à mieux comprendre les obstacles au commerce et à l'investissement dans la région. Cet échange d'informations doit servir de base au développement du commerce intra régional la coopération étant basée sur des décisions consensuelles (pas de lois ou pactes contraignants).

Son Conseil des ministres se réunit tous les deux ans sauf réunion exceptionnelle décidée en commun. Il décide de la politique de l'organisation, suit les progrès de la coopération et définit de nouveaux domaines et prend les décisions d'intérêt général.

Le Comité des Hauts fonctionnaires se réunit en opportunité, suit la mise en oeuvre des décisions prises en Conseil des ministres et, en liaison avec le forum d'affaires (IORBF) et le groupe inter-universitaire (IORAG) établit les priorités dans le domaine économique, coordonne les

programmes de travail et en assure le financement. Il rend compte au Conseil des ministres et le consulte sur les questions de politique générale.

Une présence en qualité de partenaire du dialogue

Lors de la conférence de Mascate (Oman) d'avril 2001, la France, au titre de La Réunion, a été admise à participer aux travaux de cette organisation régionale en qualité de «partenaire du dialogue » au même titre que l'Egypte, le Japon, la Chine et la Grande-Bretagne.

Les « partenaires de dialogue », comme les « observateurs » (groupements régionaux, organisations internationales et régionales) sont admis à contribuer aux réflexions de l'organisation. N'assistant pas aux séances de travail du Comité des Hauts fonctionnaires et du Conseil des ministres, les « partenaires de dialogue » ont désormais la possibilité de participer à des projets dans le cadre de groupes de travail spécialisés.

La pleine participation de la France au groupe inter-universitaire, au forum des affaires et au groupe de travail sur le commerce et l'investissement lors du sommet de Colombo en 2003, avec la présence d'élus, de représentants de l'université et de la chambre de commerce de La Réunion a marqué une étape supplémentaire d'association de La Réunion.

Un fonctionnement complexe

Lors de la réunion du Comité des Hauts fonctionnaires et des groupes thématiques des 5-8 mai 2002, les difficultés de coordination interne (manque de suivi, nécessité de renforcer le secrétariat à Port-Louis) et la nécessité d'augmenter le rythme des réunions des ministres ont été soulignées. Outre leur participation aux trois groupes de travail, les partenaires du dialogue devraient bénéficier à l'avenir d'une meilleure information de la part des Etats membres. Il est attendu de leur part une contribution, en terme de financement ou d'expertise.

La structure de l'IOR/ARC souffre par ailleurs d'une certaine complexité notamment dans les relations qu'entretiennent avec eux les divers comités qui la composent. L'organisation souhaite désormais porter ses efforts sur la concrétisation, jugée trop lente, des projets adoptés. L'IOR est consciente que le statut de "partenaire de dialogue" n'est pas clairement défini. Si le principe d'une participation accrue aux projets de l'IOR/ARC a été énoncé dans les dernières recommandations du Groupe de Travail à Haut Niveau (Task Force), le degré d'implication des partenaires reste encore imprécis

3.4.5 - La dimension maritime de l'intégration régionale

Plusieurs projets visant à améliorer la gestion durable et intégrée des pêcheries dans l'océan Indien sont en cours depuis plusieurs années.

Le projet régional SWIOFP (South West Indian Ocean Fisheries Project)

Le projet régional SWIOFP s'intéresse à la gestion durable et concertée des ressources marines partagées entre les pays riverains du sud-ouest de l'océan Indien. Il vise à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays concernés, notamment en matière scientifique (connaissance de la ressource, expérimentation technique, collecte de données). Créé en 2003 à la demande de neuf États riverains de l'océan Indien (le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique, l'Afrique du Sud, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles, les Comores et la France en vertu de

Mayotte, La Réunion et des îles Eparses), le SWIOFP est soutenu par la Banque mondiale et par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF).

Son objectif est clairement affiché : établir un plan à moyen et long terme visant à une gestion raisonnée de la ressource marine dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. Autrement dit, rendre lisible et faisable un programme multinational qui brasserait la recherche, la surveillance, le contrôle des pêches, l'établissement d'un TAC (Total admissible de capture) qui serait imposable à tiers, le développement de toutes les activités économiques qui émanent de la pêche, la formation des marins pêcheurs, ...

Après une 1ère phase de définition du projet de 2000 à 2005, le projet SWIOFP doit se dérouler sur une période de quatre ans. A l'issue du SWIOFP, prévue en 2009, il est envisagé de développer, entre les Etats concernés, des modes de gestion harmonisés des stocks halieutiques des ZEE de la zone.

La mise en place de la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'Océan Indien (CPSOOI) pourrait accélérer le processus et devrait constituer le cadre institutionnel susceptible de recueillir et de donner suite aux travaux du SWIOFP.

Le projet SWIOFP, qui a un caractère intergouvernemental encore expérimental, concerne La Réunion qui bénéficiera directement des résultats de ce programme en termes de recherche, de contrôle des pêches, de développement d'activités économiques émanant de la pêche, de la formation pour les marins pêcheurs.

L'un des enjeux du SWIOFP réside également dans la mise en place d'un système de surveillance de la ressource pélagique visant à préserver la relative abondance dans cette zone de l'océan Indien et à protéger les intérêts des populations des pays riverains. La France possède une expertise reconnue en matière de surveillance et de contrôle (CROSRU de La Réunion notamment).

A ce titre, un dispositif de surveillance par satellite est mis en œuvre par le CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage) de La Réunion afin de connaître l'activité de pêche illicite dans les zones surveillées c'est-à-dire l'intégralité des ZEE des TAAF et des zones australiennes de Heard et de Mac Donald.

La CTOI (Commission des Thons de l'Océan Indien)

La CTOI est une organisation intergouvernementale établie au titre de l'article XIV de l'acte constitutif de la FAO. Elle est mandatée pour gérer les thons et les thonidés dans l'Océan Indien et les zones adjacentes.

Si la France est membre de la CTOI au titre de ses territoires non couverts par le traité de Rome (Mayotte, îles Eparses, Saint Paul et Amsterdam - PTOM, Pays et territoires d'outre-mer), La Réunion (RUP, Région ultra-périphérique) est quant à elle représentée à la CTOI par la Communauté européenne.

L'APSOI (Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'Océan Indien / SIOFA Southern Indian Ocean Fisheries Arrangement)

Le texte de l'APSOI a été adopté au cours d'une Conférence diplomatique de la FAO le 7 juillet 2006 à Rome.

Ce texte est le résultat d'une longue négociation dans laquelle la France s'est impliquée compte tenu de ses intérêts importants dans la zone au titre de ses départements (territoire couvert par le

Traité sur l'Union Européenne et pour lequel les compétences de la France en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques sont exercées par la Communauté Européenne) et collectivités d'outre-mer (pour la défense des intérêts desquels la France est fondée à adhérer directement à l'accord).

Ce texte apparaît comme un compromis équilibré entre la possibilité d'une exploitation durable des ressources halieutiques de la zone et la nécessaire préservation des écosystèmes dans lesquels ces ressources se déploient. Ce texte tient également compte des exigences particulières des Etats riverains de la zone.

En matière de contrôle et de mise en œuvre, cet accord comporte de nombreux outils juridiques permettant de mieux lutter contre la pêche INN ainsi que la mise en place d'un comité permanent sur ces questions. Il conviendra donc de veiller à ce que les mesures de conservation décidées en la matière se fassent en cohérence avec les initiatives prises avec d'autres organisations régionales (COI, CTOI).

L'adoption d'un instrument juridique assurant la coopération régionale pour la gestion des ressources halieutiques dans l'océan Indien autres que les espèces hautement migratrices comble ainsi un vide considérable dans la couverture globale des océans par les systèmes régionaux de gestion des pêches. Le texte de l'APSOI répond aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et son accord de mise en œuvre concernant les stocks chevauchant et hautement migratoires de 1995.

Plutôt que de nommer une Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP), les signataires de la SIOFA tiendront des réunions annuelles des parties pour réaliser leurs objectifs et adopteront des mesures exécutoires de conservation et de gestion des ressources par consensus. La portée de la SIOFA, qui s'applique aux zones en haute mer exclusivement, est beaucoup plus étendue que celle du projet régional SWIOFC (South West Indian Ocean Fisheries Commission) qui s'étend jusque sur la côte ouest de l'Australie.

3.4.6 - Les négociations UE-AOA (ESA) dans le cadre des Accords de Partenariat Economique

Pour mémoire, dans le cadre du IXème FED, en application de l'accord de Cotonou, la COI a dû partager les crédits du FED avec le COMESA, l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) et l'EAC (East african community / Communauté d'Afrique de l'Est) même si le montant global est nettement plus élevé (223 M€).

Les réflexions sur le partenariat ACP/Union européenne, conduites à l'occasion du renouvellement de l'accord de Lomé, ont débouché sur l'Accord de Cotonou (23 juin 2000). L'Accord de partenariat ACP-UE d'une durée de vingt ans est un accord global en matière d'aide et de commerce conclu entre 77 pays ACP et l'Union européenne (la Communauté et les 15 États membres de l'UE). Ce texte prévoit notamment la signature d'accords de partenariat économique (APE) à conclure d'ici le 1er janvier 2008 entre l'Union européenne et les pays dits « ACP », dans le but d'accélérer le développement économique des pays ACP tout en assurant leur compatibilité avec les dispositions de l'OMC.

Les APE sont des accords qui devraient lier l'Union européenne à 6 régions avec pour objectif le développement, le renforcement de l'intégration régionale et l'amélioration de l'environnement commercial de manière durable. Dans sa communication du 26 mai 2004, « un partenariat renforcé pour les RUP », la commission a érigé l'insertion des DOM dans leur région

géographique comme troisième priorité de son action. La prise en compte des RUP au sein des négociations fait également l'objet d'une demande du Conseil auprès de la Commission.

La Commission a indiqué dans sa communication du 12 septembre 2007, qu'elle envisage des modalités spécifiques pour la prise en compte des préoccupations des RUP dans les APE. À ce titre, un exercice d'identification des intérêts des RUP, dans le cadre des APE, a été mené.

L'objectif poursuivi est de favoriser l'insertion régionale des régions ultra-périphériques, y compris sous l'angle des échanges commerciaux. L'Accord contient une clause permettant sa révision tous les cinq ans. Un protocole financier y est joint. Couvrant des périodes de cinq années, il indique le montant global des ressources qui sont allouées aux ACP par le biais du Fonds européen de développement (FED).

L'Accord de partenariat est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté tout en contribuant au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération ACP-UE repose sur quelques principes fondamentaux : l'égalité des partenaires et l'appropriation des stratégies de développement. Il appartient aux États ACP de déterminer, en toute souveraineté, les stratégies de développement de leurs sociétés et de leurs économies

La conclusion des APE avec l'Union européenne devrait s'effectuer sur la base de regroupements géographiques régionaux. C'est dans ce contexte que quatre organisations régionales (COI, COMESA, IGAD⁵, EAC⁶) ont décidé de se regrouper en février 2004 au sein d'un ensemble régional dénommé AOA (Afrique orientale et australe), et qui se compose de 19 États ACP⁷, dont 13 PMA, représentant une population totale de 345 millions d'habitants.

Ce groupe a arrêté sa feuille de route pour les négociations et a mis en place un Forum Régional de Négociation (FRN). Parmi les six domaines de concertation (questions de développement, accès au marché, agriculture, pêche, commerce de services et questions liées au commerce), le Secrétariat Général de la COI suit tout particulièrement les travaux liés à la pêche dans l'objectif de promouvoir les spécificités de ses pays membres, notamment au titre des petites économies insulaires.

La négociation des accords APE, tant sur leur contenu que sur leur champ géographique, ainsi que la prise en compte des intérêts des RUP, s'est effectuée parallèlement à l'élaboration des programmes, sa conclusion n'étant pas achevée lors de sa finalisation.

3.4.7 – Le cas de Mayotte

L'île de Mayotte a le statut de Collectivités d'Outre-Mer en droit français et la qualité de PTOM au regard du droit communautaire. Même si Mayotte se situe pleinement dans la zone de coopération, les actions de coopération bilatérale entre ce territoire et La Réunion ne pourront être soutenues par le FEDER.

⁵ Autorité intergouvernementale pour le développement

⁶ Communauté d'Afrique de l'Est

⁷ Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

3.5 - Les indicateurs socio-économiques des pays de la zone de coopération

Comme le montrent les tableaux d'indicateurs suivants, la zone de coopération se caractérise par :

- une majorité de pays avec des indices de développement humain moyen ou faible (précarité des conditions sanitaires et sociales, pauvreté, accès aux soins limité) ;
- une forte croissance démographique ;
- des retards encore importants en matière d'éducation de base.

T1 : INDICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN ET PIB PAR HABITANT

Classement selon l'IDH 177 pays Norvège, premier, Niger dernier selon l'IDH

2003	Valeur de l'Indicateurs du Développement Humain (IDH)	PIB par habitant (en PPA)
Développement humain élevé		
Australie	0,955	29 632
France	0,938	27 677
Singapour	0,907	24 481
Emirats arabes unis	0,849	22 420
Seychelles	0,821	10 232
Développement humain moyen		
Maurice	0,791	11 287
Oman	0,781	13 584
Thaïlande	0,778	7 595
Chine	0,755	5 003
Sri Lanka	0,751	3 778
Iran	0,736	6 995
Viêt-Nam	0,704	2 490
Indonésie	0,697	3 361
Afrique du Sud	0,658	10 346
Inde	0,602	2 892
Botswana	0,565	8 714
Comores	0,547	1 714
Bangladesh	0,520	1 770
Soudan	0,512	1 910
Zimbabwe	0,505	2 443
Faible développement humain		
Madagascar	0,499	809
Djibouti	0,495	2 086
Yémen	0,489	889
Kenya	0,474	1037
Erythrée	0,444	849
Tanzanie	0,418	621
Zambie	0,394	877
Mozambique	0,379	1 117
Ethiopie	0,367	711

T2 : PAUVRETE HUMAINE ET SALARIALE : PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Classement selon l'IDH

	Indice de la pauvreté humaine (IPH-1)	
	Rang/103 pays	Valeur (en %)
Développement humain élevé		
Singapour	6	6,3
Développement humain moyen		
Maurice	24	11,4
Oman	46	21,1
Thaïlande	28	12,8
Chine	27	12,3
Sri Lanka	42	18,0
Iran	36	16,4
Viêt-Nam	47	21,2
Indonésie	41	17,8
Afrique du sud	56	30,9
Inde	58	31,3
Botswana	94	48,4
Comores	57	31,2
Bangladesh	86	44,1
Soudan	59	32,4
Zimbabwe	89	45,9
Faible développement humain		
Madagascar	63	35,3
Djibouti	53	29,5
Yémen	77	40,3
Kenya	64	35,4
Erythrée	73	38,7
Tanzanie	65	35,8
Zambie	90	46,4
Mozambique	96	49,1
Ethiopie	99	55,3

T3 : TENDANCES DEMOGRAPHIQUES								
Classement selon l'IDH	Population totale en 2003 (en millions)	Taux de croissance démographique annuelle (%)		Population urbaine en 2003 (en % du total)	Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population de 65 ans et plus (en % du total)	
		1975- 2003	2003- 2015 ⁸		2003	2015	2003	2015
Développement humain élevé								
Australie	19,7	1,3	1,0	91,9	20,3	17,7	10,7	15,5
France	60,0	0,5	0,3	76,3	18,3	17,6	14,5	19,0
Singapour	4,2	2,2	1,1	100,0	20,7	13,2	6,5	13,3
Emirats arabes unis	4,0	7,2	2,7	85,1	22,8	19,8	0,8	1,4
Seychelles	0,1	1,0	0,9	50,0
Développement humain moyen								
Maurice	1,2	1,1	0,8	43,3	25,1	21,3	5,4	8,3
Oman	2,5	3,6	1,9	77,6	35,2	30,6	1,8	3,4
Thaïlande	63,1	1,5	0,7	32,0	24,5	21,2	5,4	9,3
Chine	1 300,0	1,2	0,6	38,6	22,7	18,5	5,9	9,6
Sri Lanka	20,4	1,3	0,7	21,1	24,8	21,4	5,8	9,3
Iran	68,2	2,6	1,3	66,6	31,0	25,6	3,7	4,9
Viêt-Nam	82,2	1,9	1,2	25,8	31,1	25,0	4,6	5,6
Indonésie	217,4	1,7	1,1	45,5	29,0	25,2	4,2	6,4
Afrique du sud	46,9	2,1	0,2	56,9	32,9	30,2	3,2	6,1
Inde	1, 070,8	1,9	1,4	28,3	32,9	28,0	4,1	6,2
Botswana	1,8	2,5	-0,4	51,6	38,2	34,7	2,6	4,8
Comores	0,8	3,1	2,5	35,0	42,4	38,5	2,1	3,1
Bangladesh	136,6	2,2	1,7	24,3	36,3	31,4	2,8	4,2
Soudan	34,9	2,6	1,9	38,9	39,7	35,6	2,8	4,3
Zimbabwe	12,9	2,6	0,6	35,0	41,0	36,6	2,9	4,1
Faible développement humain								
Madagascar	17,6	2,9	2,5	26,6	44,4	40,7	2,5	3,3
Djibouti	0,8	4,4	1,6	83,6	42,1	37,3	2,2	3,4
Yémen	19,7	3,7	3,1	25,7	47,1	43,4	1,8	2,4
Kenya	32,7	3,2	2,5	39,3	43,1	42,6	2,3	2,8
Erythrée	4,1	2,4	3,0	20,0	44,9	42,6	1,9	2,6
Tanzanie	36,9	3,0	1,8	35,4	43,2	38,9	2,5	3,7
Zambie	11,3	2,8	1,7	35,9	46,1	43,7	2,4	3,2
Mozambique	19,1	2,1	1,8	35,6	44,1	41,6	2,7	3,6
Ethiopie	73,8	2,8	2,3	15,7	45,0	41,7	2,3	3,2

⁸ Ces données se rapportent au milieu de la fourchette de projection.

T4 : EAU, CONDITIONS SANITAIRES ET NUTRITIONS			
<i>Classement selon l'IDH</i>	OMD Population disposant d'installation sanitaire de qualité (%) en 2002	OMD Population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité (%) en 2002	OMD Personnes souffrant de malnutrition (en % du total) 2000/2002⁹
Développement humain élevé			
Australie	100	100	..
Emirats arabes unis	100	..	2
Seychelles	..	87	..
Développement humain moyen			
Maurice	99	100	6
Oman	89	79	..
Thaïlande	99	85	20
Chine	44	77	11
Sri Lanka	91	78	22
Iran	84	93	4
Viêt-Nam	41	73	19
Indonésie	52	78	6
Afrique du sud	67	87	..
Namibie	30	80	22
Inde	30	86	21
Botswana	41	95	32
Comores	23	94	..
Bangladesh	48	75	30
Soudan	34	69	27
Zimbabwe	57	83	44
Faible développement humain			
Madagascar	33	45	37
Djibouti	50	80	..
Yémen	30	69	36
Kenya	48	62	33
Erythrée	9	57	73
Tanzanie	46	73	44
Zambie	45	55	49
Mozambique	27	42	47
Ethiopie	6	22	46

⁹ Ces données se réfèrent à la moyenne sur les années indiquées.

T5 : CRISES ET RISQUES MAJEURS POUR LA SANTE A L'ECHELLE MONDIALE		
En 2003 <i>Classement selon l'IDH</i>	Prévalence du VIH (% des 15-24 ans)¹⁰	OMD Cas de tuberculose pour 100 000¹¹
Développement humain élevé		
Australie	0,1 [0,0-0,2]	6
France	0,4 [0,2-0,7]	12
Emirats arabes unis	..	26
Seychelles	..	65
Développement humain moyen		
Maurice	..	136
Oman	0,1 [0,0-0,2]	12
Thaïlande	1,5 [0,8-2,8]	203
Chine	0,1 [0,1-0,2]	245
Sri Lanka	<0,1 [<0,2]	89
Iran	0,1 [0,0-0,2]	36
Viêt-Nam	0,4 [0,2-0,8]	238
Indonésie	0,1 [0,0-0,2]	674
Afrique du sud	21,5 [18,5-24,9]	341
Inde	[0,4-1,3]	287
Botswana	37,3 [35,5-39,1]	342
Comores	..	103
Bangladesh	[<0,2]	490
Soudan	2,3 [0,7-7,2]	355
Zimbabwe	24,6 [21,7-27,8]	500
Faible développement humain		
Madagascar	1,7 [0,8-2,7]	325
Djibouti	..	988
Yémen	0,1 [0,0-0,2]	151
Kenya	6,7 [4,7-9,6]	821
Erythrée	2,7 [0,9-7,3]	431
Tanzanie	8,8 [6,4-11,9]	476
Zambie	16,5 [13,5-20,0]	508
Mozambique	12,2 [9,4-15,7]	557
Ethiopie	4,4 [2,8-6,7]	507

¹⁰ Ces données se réfèrent à des estimations précises en intervalles calculées sur la base de nouveaux modèles développés par le programme commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA (ONUSIDA). Les intervalles sont présentés entre crochets. Les agrégats régionaux se rapportent à 2004.

¹¹ Ces données se réfèrent à la fréquence des cas de tuberculose.

T6 : SURVIE : PROGRES ET RECULS			
<i>classement selon l'IDH</i>	Espérance de vie à la naissance pour 2000-2005¹²	Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes en 2003)	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) Taux ajusté en 2000 ¹³
Développement humain élevé			
Australie	80,2	6	8
France	79,4	4	17
Emirats arabes unis	77,9	7	54
Seychelles	..	11	..
Développement humain moyen			
Maurice	72,1	16	24
Oman	74,0	10	87
Thaïlande	69,7	23	44
Chine	71,5	30	56
Sri Lanka	73,9	13	92
Iran	70,2	33	76
Viêt-Nam	70,4	19	130
Indonésie	66,5	31	230
Afrique du sud	49,0	53	230
Inde	63,1	63	540
Botswana	36,6	82	100
Comores	63,0	54	480
Bangladesh	62,6	46	380
Soudan	56,3	63	590
Zimbabwe	37,2	78	1 100
Faible développement humain			
Madagascar	55,3	78	550
Djibouti	52,7	97	730
Yémen	60,3	82	570
Kenya	47,0	79	1 000
Erythrée	53,5	45	630
Rép Tanzanie	46,0	104	1 500
Zambie	37,4	102	750
Mozambique	41,9	109	1 000
Ethiopie	47,6	112	850

¹² Ces données correspondent à des estimations pour la période spécifiée

¹³ Données ajustées basées sur les corrections effectuées par le fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de tenir compte des problèmes reconnus de sous-estimation et de mauvaise classification.

T7 : ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EDUCATION : DEPENSES PUBLIQUES		
2002-2003	Dépenses publiques dévolues à l'éducation	
<i>Classement selon l'IDH</i>	En % du PIB	En % du total des dépenses publiques
Développement humain élevé		
Australie	4,9	13,3
France	5,6	11,4
Emirats arabes unis	1,6	22,5
Seychelles	5,2	..
Développement humain moyen		
Maurice	4,7	13,3
Oman	4,6	..
Thaïlande	5,2	28,3
Iran	4,9	17,7
Indonésie	1,2	9,0
Afrique du sud	5,3	18,5
Inde	4,1	12,7
Botswana	2,2	25,6
Comores	3,9	24,1
Bangladesh	2,4	15,5
Zimbabwe	4,7	..
Faible développement humain		
Madagascar	2,9	..
Yémen	9,5	32,8
Kenya	7,0	22,1
Angola	2,8	..
Erythrée	4,1	..
Zambie	2,0	..
Ethiopie	4,6	13,8

T8 : ALPHABETISATION ET SCOLARISATION			
<i>Classement selon l'IDH</i>	Taux d'alphabétisation des adultes ¹⁴ (en % des 15 ans et plus) pour 2003	OMD Taux de scolarisation dans le primaire ¹⁵ (%)	Taux net de scolarisation dans le primaire (%) ¹⁶
Développement humain élevé			
Australie	..	97	88
France	..	99	94
Singapour	92,5
Emirats arabes unis	77,3	83	71
Seychelles	91,9	100	100
Développement humain moyen			
Maurice	84,3	97	74
Oman	74,4	72	69
Thaïlande	92,6	85	..
Chine	90,9
Sri Lanka	90,4
Iran	77,0	86	..
Viêt-Nam	90,3	94	65
Indonésie	87,9	92	54
Afrique du sud	82,4	89	66
Inde	61,0	87	..
Botswana	78,9	81	54
Comores	56,2	55	..
Bangladesh	41,4	84	45
Soudan	59,0	46	..
Zimbabwe	90,0	79	34
Faible développement humain			
Madagascar	70,6	79	12
Djibouti	..	36	21
Yémen	49,0	72	35
Kenya	73,6	67	25
Erythrée	..	45	22
Tanzanie	69,4	82	..
Zambie	67,9	68	23
Mozambique	46,5	55	12
Ethiopie	41,5	51	18

¹⁴ Sauf indications contraires, les données pour 2003 se rapportent à des estimations du taux d'alphabétisation national issues de recensements et d'enquêtes réalisées entre 2003 et 2004.

¹⁵ Le taux net d'inscription correspond au rapport entre le nombre d'enfants de l'âge officiel pour le niveau d'étude concerné qui sont inscrits rapporté à la population totale des enfants de cet âge. Les taux nets d'inscription supérieurs à 100% traduisent des différences entre ces deux séries de données.

¹⁶ Les taux d'inscriptions sont basés sur les nouveaux classements types internationaux pour l'éducation, adoptés en 1997 (UNESCO 1997), ils ne peuvent, en conséquence, être strictement comparables avec ceux des années précédentes.

3.6 – Analyse AFOM de la zone de coopération

L'ouverture de La Réunion sur la zone océan Indien s'impose peu à peu comme une réponse incontournable à son développement économique, social et culturel.

Le contexte actuel que connaît La Réunion est marqué par l'émergence du savoir-faire d'un tissu réunionnais de moyennes et petites entreprises dans des secteurs diversifiés et innovants, et par une concurrence croissante des pays émergents y compris sur les secteurs à forte valeur ajoutée.

Pour la période 2007-2013, le programme de coopération territoriale s'inscrit comme un élément opérationnel de mise en oeuvre de la stratégie intégrée validée par l'ensemble des partenaires. Ainsi, le triptyque développement humain / développement économique / développement territorial constitue la pierre angulaire des orientations retenues pour la période 2007-2013.

La définition des trois axes stratégiques du PO s'est appuyée sur les éléments de diagnostic mais également sur une identification des atouts et faiblesses de la zone de coopération.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La zone possède des ressources naturelles en grande quantité (minières, énergétiques, halieutiques...). La diversité comme la qualité des paysages est reconnue internationalement, notamment au travers du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. - La région Océan Indien a su se doter d'infrastructures d'échanges de qualité. Un grand nombre d'aéroports internationaux et le développement de hub marquent cette ouverture de plus en plus grande sur le monde. Par ailleurs, les infrastructures portuaires présentent un niveau de service de niveau international. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en valeur des espaces et ressources naturelles reste marginale au niveau de la région en raison notamment d'un manque de projets d'envergure. - Les pays de la zone présentent un phénomène d'urbanisation accéléré qui provoque d'importants déséquilibres en terme d'aménagement du territoire, notamment au niveau des équipements (déchets, réseaux...) - Il existe une grande disparité de territoires, particulièrement entre les petits Etats insulaires (Réunion, Maurice, Seychelles) et les pays continentaux (Afrique du Sud, Myanmar) voire les pays continents (Australie, Inde) dont les stratégies territoriales peuvent être divergentes. - Le maillage des réseaux de communication intra zone reste très insuffisant et induit une certaine forme de cloisonnement entre les différents territoires.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de protéger et valoriser les ressources naturelles fait l'objet d'une prise de conscience à l'échelon régional. - La zone Océan Indien connaît un développement important des liaisons 	<ul style="list-style-type: none"> - L'urbanisme et le développement des activités humaines accroissent la pression sur les espaces naturels. - Le phénomène d'urbanisation contribue à l'isolement des zones rurales.

<p>aériennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des coopérations se créent au niveau régional dans le domaine des transports, notamment à travers l'association des ports. - La prise de conscience concernant les énergies renouvelables et la gestion durable des déchets dynamise les coopérations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une concurrence entre les infrastructures d'échange à l'intérieur de la zone Océan Indien pourrait contribuer à l'isolement de la plupart des territoires, compte tenu de la modification des routes maritimes majeures qui exclue la zone Sud de l'Océan Indien.
---	--

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La zone Océan Indien se trouve au carrefour entre l'Asie et l'Afrique qui constitue un espace potentiel d'échanges économiques importants. - Le niveau structurel des pays s'améliore avec des infrastructures de meilleure qualité. - Les ressources humaines sont de mieux en mieux formées et plus nombreuses. - Les réseaux de partenariat économique dans la zone se développent, notamment dans le domaine de l'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le commerce à l'intérieur de la zone reste faible. À La Réunion, les volumes échangés avec les pays avoisinants sont nettement inférieurs en comparaison des flux avec l'Europe. - Au niveau de l'environnement des entreprises, on constate un certain nombre de déficiences dans le financement des entreprises, la formation et le développement de la culture entrepreneuriale - Les pays de la zone se considèrent plus comme des concurrents que des partenaires, facteur handicapant la constitution de pôles stratégiques à l'échelon régional. - Les efforts de recherche et d'innovation peinent à se concrétiser en création d'activités économiques et de valeur ajoutée.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Les richesses de la zone constituent une véritable opportunité de création de richesses par leur mise en valeur et leur préservation fait l'objet d'une mobilisation des pays de la COI. - Les ressources halieutiques sont parmi les plus importantes au monde et encore sous exploitées par les pays riverains. - Certains pays présentent des niveaux de croissance élevée en matière économique avec un fort développement de l'innovation (Inde, Afrique du Sud, Australie) - Le développement des infrastructures TIC et la 	<ul style="list-style-type: none"> - La croissance économique dans la zone est concentrée sur certains Etats, et l'effet d'entraînement global reste faible. - L'instabilité politique que connaissent certains Etats influe négativement sur les projets de coopération qui sont souvent remis en cause lors d'un changement gouvernemental. - La faiblesse du tissu des PME. - Les ressources maritimes subissent la pression des flottes venant principalement d'Extrême-Orient (Japon) et d'Europe continentale.

<p>structuration des filières devraient accroître et renforcer les relations entre territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux bailleurs de fonds internationaux sont présents dans la zone (FMI, AFD, UE, Banque Mondiale...) - La mise en place des APE pourrait favoriser l'intégration économique de La Réunion au sein de son espace géographique 	<ul style="list-style-type: none"> - La taille des petites économies insulaires risque de les marginaliser auprès des grands pays de la zone. - La mise en place des accords de partenariat économiques entre l'UE et certaines organisations régionales pourrait affaiblir l'économie réunionnaise en l'ouvrant largement aux produits des pays de la zone, sans réciprocité réelle sur une durée de plus de 10 ans.
--	---

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Le poids de la jeunesse est important dans la zone, une jeunesse formée et désireuse d'échanges. - Parmi les pays membres de la C.O.I, il existe un acquis de l'histoire dû à un passé commun notamment lié à la francophonie et les origines communes du peuplement. - Un sentiment d'appartenance à un espace commun se développe nourrissant une volonté de coopération et de (re)découverte mutuelle. - La région fait preuve d'un dynamisme démographique remarquable qui devrait faire de l'Océan Indien, l'espace le plus peuplé à échéance de vingt ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - La zone Océan Indien regroupe des pays affichant des niveaux de pauvreté parfois extrême, parmi lesquels 22 font partie des pays les moins avancés (PMA). - Il existe de réels risques sanitaires et de pandémie. Certains pays connaissent des épidémies qui constituent des freins à leur développement et contribuent à réduire l'espérance de vie de la population. - Les restrictions réglementaires en matière de circulation des personnes créent un environnement moins favorable au développement des échanges notamment à La Réunion. - Un grand nombre de pays de la zone est frappé par les phénomènes de chômage et d'exclusion.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des diversités culturelles constitue un facteur important de rapprochement. - Les besoins exprimés par les différentes populations présentent quelques similitudes. - Le dynamisme de la jeunesse et son ouverture sont des atouts communs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Face à la croissance démographique, il existe un risque important que les services comme la santé ou l'éducation ne soient pas en mesure de répondre aux attentes. - Le problème d'intégration des populations exclues constitue un enjeu majeur pour la cohésion du tissu social à l'échelon régional. - Les migrations des populations vers les centres les plus attractifs peuvent devenir des

	facteurs de déséquilibres et de tension. - Les populations india – océaniques peuvent être tentées par des réflexes de replis identitaires porteurs d'exclusion.
--	---

Sur la base des éléments recueillis, la stratégie intégrée retenue pour l'ensemble des programmes de la période 2007 – 2013 s'est résolument tournée vers l'ouverture de la Réunion sur l'espace indo – océanique. Ainsi, l'ouverture sur l'extérieur constitue un objectif transversal aux trois axes de la stratégie régionale intégrée :

1. Valoriser le potentiel humain
2. Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international
3. Organiser le territoire réunionnais sur des nouveaux paramètres de performance.

4 - La stratégie de coopération

4.1 – Présentation de la stratégie régionale intégrée des fonds européens à La Réunion

Préambule

Conformément aux orientations approuvées par les membres du Comité de Suivi de Novembre 2005, le choix d'une approche intégrée se traduit par une stratégie plurifonds commune à l'ensemble des programmes. La stratégie de coopération s'inscrit dans cette approche globale et constitue en quelque sorte le volet international de la stratégie intégrée.

S'agissant d'une réflexion globale conduite en cohérence avec d'autres réflexions stratégiques (Cper, réflexions stratégiques sectorielles ou territoriales...), la mise en œuvre de l'ensemble des orientations stratégiques proposées ne repose pas exclusivement sur l'intervention des fonds européens, comme c'était déjà le cas pour le Docup 2000-2006.

De même, le succès des ambitions stratégiques affichées dépend également parfois de dispositions relevant du champ réglementaire, juridique ou fiscal, tant au niveau communautaire que national.

Introduction

Comment relever les défis nouveaux liés notamment à la mondialisation, à l'accélération des évolutions technologiques et au développement durable quand La Réunion reste confrontée à des défis structurels et permanents ?

La réponse passe évidemment par une plus grande compétitivité en prenant en compte les atouts et contraintes spécifiques de l'île développés dans le diagnostic territorial dans le cadre du principe de solidarité : dans le cas d'une région ultrapériphérique en forte croissance démographique, il est donc impératif d'adapter les standards de compétitivité attendus des régions d'Europe continentale et d'inventer de nouveaux paramètres de performance tenant compte de la nécessaire solidarité.

Alors que le rattrapage reste encore à accomplir dans plusieurs secteurs compte tenu de la croissance démographique (notamment en matière d'équipements publics), les années 2007-2013 vont rendre encore plus aigus les enjeux de développement économique et social de la précédente programmation. Il faut aujourd'hui non seulement poursuivre l'effort de rattrapage des écarts avec le standard européen mais aussi s'inscrire dans une logique de valorisation des atouts et de performance fondée sur la spécificité d'un modèle économique et social réunionnais au sein de son espace géographique.

C'est donc un modèle réunionnais de compétitivité, intégrant la cohésion économique, sociale et territoriale que la présente stratégie doit aider à mettre en œuvre. Une nouvelle donne stratégique y conduit, qui procède de deux impératifs : un impératif de cohérence et de continuité en termes de rattrapage, un impératif de réponse aux nouveaux défis en termes de compétitivité.

Cette présente programmation doit permettre de poursuivre la transition qui tout en maintenant le volontarisme des politiques publiques menées au titre du rattrapage construit les bases du

renouvellement du modèle réunionnais de développement. Celui-ci trouvera son assise dans son rayonnement international basé sur une double appartenance à l'Union Européenne et à l'Océan Indien et rendu possible par l'accroissement de sa performance.

➤ **Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion**

Cet impératif répond aux principaux enjeux structurels mis en évidence dans le diagnostic territorial :

- ✓ Il faut préparer le territoire à l'arrivée de 250 000 nouveaux réunionnais en 25 ans et des activités induites, soit autant qu'en trois siècles jusqu'à la départementalisation, pour un espace habitable et disponible restreint et contraint. Ceci implique des obligations fortes pour le logement, pour les infrastructures éducatives, sanitaires et de transport, pour l'emploi, pour les équipements publics et les réseaux ;
- ✓ Les contraintes géographiques (relief, aléas climatiques, risques géologiques, climat tropical...) qui pèsent sur les réponses aux besoins d'équipements structurants, et accentuent les tensions sur un espace utile réduit ;
- ✓ Un isolement, une insularité qui contraignent l'économie locale à composer avec la faiblesse du marché intérieur, l'éloignement des marchés des pays développés, la dépendance vis-à-vis d'un faible nombre de produits dans un environnement régional plus « concurrentiel » et peu ou non solvable : tout élément qui caractérise en définitive la situation ultrapériphérique de La Réunion ;

Le territoire de La Réunion a acquis une capacité à répondre à ses enjeux par une démarche constante de mise à niveau. Ceci appelle à poursuivre les priorités stratégiques et l'achèvement des grands chantiers entrepris sur le long terme lors des précédentes programmations.

➤ **Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux du développement durable**

La nouvelle donne stratégique doit compter également avec des défis nouveaux et une stratégie offensive s'impose : ne pas anticiper ces évolutions c'est exposer La Réunion à des risques plus grands.

- ✓ En effet, aujourd'hui plus qu'hier, La Réunion est confrontée à l'ouverture des marchés. Compte tenu de sa sensibilité aiguë à la conjoncture mondiale et de sa position géographique, l'île prend encore plus conscience de la nécessité d'agir dans un contexte international contraint tout en présentant une cohésion sociale interne réelle mais pouvant être affaiblie.
- ✓ Il faut à la fois consolider et renouveler les secteurs d'activité traditionnels et stimuler l'emploi dans les secteurs économiques émergents.
- ✓ Il s'agit également de réussir la densification de l'espace habité. Il faut en effet répondre à la multiplication des pressions sur les espaces naturels et agricoles et permettre une extension urbaine dans le triple objectif de création de logements, d'espaces dédiés à l'activité économique et de protection de l'environnement et de l'agriculture.

- ✓ Il devient encore plus décisif de maîtriser les paramètres exogènes pour permettre la croissance des secteurs économiques d'avenir. Il est désormais nécessaire de chercher à modifier les contextes réglementaires des dispositifs nationaux et européens pour les rendre plus stimulants et favoriser ainsi leurs impacts en termes de création d'emplois et de richesses à La Réunion.
- ✓ Il est devenu impératif d'intégrer davantage les risques géologiques, météorologiques ou liés au changement climatique aux marges déjà faibles de développement urbain. La récente crise sanitaire a également rappelé que la sécurité globale dans ces domaines restait un atout indispensable au développement de l'île.
- ✓ Il convient d'utiliser pleinement le cadre juridique dérogatoire au droit commun qui existe pour La Réunion en poursuivant sa déclinaison réglementaire afin de favoriser la création d'emplois et de richesses.

A cet égard, La Réunion possède un potentiel original dans le contexte géographique de l'Océan Indien, potentiel qu'il est aujourd'hui nécessaire et possible de valoriser dans une fonction de « laboratoire de l'Océan Indien ». Puisant dans l'expérience de son histoire, l'île doit poursuivre son développement en favorisant les initiatives ayant un caractère pionnier et expérimental.

➤ **Construire le modèle réunionnais de compétitivité comme finalité mobilisatrice et fédératrice de la présente stratégie**

Cette nouvelle donne stratégique conduit à proposer une finalité guidant et irriguant la stratégie pour les programmations européennes : la compétitivité, finalité également cohérente avec les réflexions stratégiques locales, nationales (CRSN) et communautaires (Agenda de Lisbonne).

La compétitivité recherchée vise, pour la Réunion grâce à ses qualités et à ses caractéristiques propres, à renforcer une position dans un contexte de concurrence. Il s'agit d'anticiper les tournants ce qui suppose de miser sur des secteurs stratégiques liés à l'ouverture (tourisme, logistique...) et de positionner l'île comme une plateforme avancée de l'Europe dans une zone à forts enjeux (recherche, formation, médical ...). Mais, il s'agit également de répondre aux défis permanents liés au rattrapage en recherchant l'optimisation des choix.

L'attractivité économique, la cohésion sociale, la qualification de la ressource humaine, le développement des marchés intérieur et extérieur, la qualité environnementale et l'insertion dans l'espace régional constituent les clés principales de cette compétitivité.

La compétitivité humaine se traduit tout d'abord dans la recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, cadre de vie,...) et à la réduction des inégalités sociales afin de réduire les inégalités sociales et renforcer la cohésion sociale, atout du territoire à valoriser.

La compétitivité économique s'inscrit dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

La compétitivité territoriale consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire; gestion des déchets; approvisionnement en énergie, en eau ; accès aux TIC, protection de la biodiversité ; prévention des risques.

Le modèle de compétitivité poursuivi se fonde sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique dans une perspective d'accroissement global de la performance. Cette approche favorise l'unité de la Réunion en recherchant une efficacité globale grâce notamment à une rationalisation de l'action publique. Elle a également pour ambition de proposer à l'Europe de faire de La Réunion un pôle d'excellence et de rayonnement.

Le modèle réunionnais de compétitivité alliera donc la stimulation concurrentielle des acteurs économiques et la performance sociale et territoriale fondée notamment sur la poursuite d'une politique de rattrapage volontariste. De ce fait, il s'inscrit dans une double logique d'efficacité publique et de performance globale dans un contexte très différent de celui des régions continentales européennes. Il s'agit bien de construire un modèle original qui se fonde sur le socle de normes sociales, économiques et environnementales existantes en France, qui refuse toute approche dogmatique, qui privilégie une approche offensive respectueuse de l'égalité des chances et qui vise un positionnement de plateforme de l'Europe dans l'Océan Indien.

Tenir face aux contraintes structurelles et tracer les voies du modèle économique et social de la génération suivante, tel est le pari sur l'avenir proposé et décliné pour les trois axes stratégiques proposés :

- Valoriser le potentiel humain
- Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international
- Organiser le territoire réunionnais sur de nouveaux paramètres de performance.

4.2 – La coopération territoriale dans la stratégie intégrée

La stratégie intégrée prend en compte certaines orientations communautaires dans le cadre de la coopération territoriale. Il s'agit notamment des orientations suivantes :

- **Références communautaires :**

- * Communication de la Commission du 26 mai 2004 « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »
- * Communication de la Commission du 12 décembre 2005 : « La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro – africain pour accélérer le développement de l'Afrique »
- * Déclaration conjointe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission du 24 février 2006 sur la politique de développement de l'UE intitulée « le consensus européen »
- * Décision du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative au 7^{ième} programme cadre (2007 – 2013) pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration
- * Accord cadre de partenariat du 24 janvier 2007 entre l'UE et la Commission de l'Océan Indien en vue de mieux lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- * Communication de la Commission du 12 septembre 2007 : « stratégies pour les régions ultra périphériques : bilan et perspectives »

- **Prise en compte de la dimension coopération territoriale dans la stratégie intégrée:**

- Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social (axe 1)

Face à l'émergence de nouvelles maladies, les opérations de recherche et de veille sanitaire seront soutenues au titre de ce programme afin de contribuer à l'élaboration d'une réponse régionale aux risques encourus par l'ensemble des pays de la zone. De même, les

échanges d'expérience en matière de prévention et d'éducation à la santé entre partenaires de la région seront accompagnés.

La santé constitue une des priorités du 7^{ième} programme cadre pour les actions de recherche. En outre, ces activités contribueront à la réalisation d'un des objectifs de la stratégie pour l'Afrique : « prodiguer des soins de santé convenables ».

- Renforcer le lien Enseignement – Recherche – Economie (axe 1 et 2)

- Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit chef de file dans l'Océan Indien (axe 1 et 2)

En se basant sur le développement de véritables pôles de compétences, les opérations soutenues au titre de la coopération territoriale ont vocation à mettre les compétences réunionnaises au service du développement durable de la zone.

Ces actions sont cohérentes avec les thèmes prioritaires définis au sein du 7^{ième} programme cadre pour les actions de recherche : santé, environnement, alimentation, agriculture, biotechnologies... Les opérations en faveur de la gestion durable de la biodiversité et du développement de l'emploi et des sources de revenus rurales seront soutenues dans le cadre de projets de coopération en matière de développement intégré des économies rurales, contribuant ainsi à répondre à un des besoins des pays de la zone tel qu'identifié dans le consensus européen pour le développement.

- Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture (axe 2)

Les actions de développement des ressources aquacoles et halieutiques ainsi que les opérations de préservation et de mise en valeur des milieux contribueront à exploiter les ressources de manière durable tout en veillant à la préservation et à l'exploitation durable des stocks locaux, en conformité avec la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Par ailleurs, des actions de coopération notamment au service de la lutte contre la pêche illégale sont envisagées qui contribueront à la réalisation des objectifs de l'accord entre l'UE et la C.O.I sur la pêche illicite.

- Améliorer l'environnement économique par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire (axe 2)

Favoriser le rapprochement des acteurs économiques de la zone en soutenant la coopération économique afin de développer les échanges est un des axes qui a été identifié dans le plan d'actions pour le grand voisinage dans la Communication de la Commission « un partenariat renforcé pour les RUP ». Il s'agira notamment de contribuer aux actions communes de veille stratégique, d'expertise ou de sensibilisation permettant le développement des échanges dans la zone.

- Permettre au développement rural de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale (axe 2)

À partir de l'expérience capitalisée localement sur près de 30 ans en matière de développement agricole et rural, des compétences locales en matière de développement rural, et notamment d'agriculture, le programme soutiendra les opérations des acteurs réunionnais menées dans la région afin de construire un cadre favorable à des échanges commerciaux de produits primaires y compris dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la qualité. Ces actions pourraient contribuer modestement mais efficacement à la

réalisation d'un objectif de la stratégie de l'UE pour l'Afrique : renforcer l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire.

- Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale (axe 3)

Le P.O de coopération territoriale contribue à valoriser les potentialités de La Réunion à l'échelle de l'Océan Indien en améliorant la capacités d'accueil d'étudiants et de chercheurs de la zone et en exportant nos savoir-faire dans le domaine de la formation professionnelle et de l'enseignement.

Cette orientation se retrouve au sein de la « Stratégie de l'UE pour l'Afrique » qui préconise un investissement prioritaire dans la matière grise. L'UE entend soutenir à ce titre l'éducation, l'accès aux connaissances et le transfert des compétences.

- Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés (axe 3)

Le P.O coopération territoriale contribue à apporter des réponses adaptées en matière de mobilité des jeunes réunionnais dans la zone en soutenant leur participation au sein de projets de développement dans les pays de la zone.

Ces opérations rejoignent la volonté de l'UE, telle qu'exprimée au sein de la stratégie pour l'Afrique, d'intensifier le dialogue entre l'Europe et l'Afrique notamment au travers d'un programme européen pour les jeunes voulant s'impliquer dans le développement de l'Afrique.

- Valoriser le patrimoine naturel, environnemental et culturel (axes 1 et 3)

Afin de mieux connaître et protéger durablement le patrimoine commun india océanique, les opérations de mise en réseaux des acteurs culturels seront soutenues. Ces projets devraient concourir à la réalisation d'un des domaines prioritaires identifiés par la Commission au sein de la stratégie de l'UE pour l'Afrique qui consiste à soutenir et promouvoir la diversité culturelle.

La dimension « coopération » de la stratégie intégrée se traduit par trois grandes orientations stratégiques :

- Orientation stratégique n°1 : Contribuer au développement durable et à la valorisation de l'environnement dans la zone Océan Indien

- Orientation stratégique n°2 : Mobiliser les compétences pour une intégration économique régionale

- Orientation stratégique n°3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

4.3 – Stratégie de coopération territoriale du programme opérationnel Océan Indien

La stratégie retenue au titre du PO Coopération peut se concevoir comme une internationalisation des interventions soutenues au titre des quatre autres programmes soutenus par le FEDER, le

FSE, le FEADER et le FEP. Ce processus intervient dans un contexte de grandes mutations pour la zone Océan Indien qui ont été mises en évidence au sein du diagnostic.

Son architecture en trois axes correspond parfaitement, d'une part, aux nouvelles orientations stratégiques de la COI définies par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 2005 et, d'autre part, à plusieurs thématiques prioritaires pour le COMESA.

4-3-1) Contribuer au développement durable et à la valorisation de l'environnement dans la zone Océan Indien

* Lien avec les orientations de la stratégie régionale intégrée

Les pays de la zone océan Indien font face à des menaces communes, notamment en matière de risques naturels, de santé, ou encore de biodiversité. Il convient donc de développer à l'échelle de la zone des réponses conjointes à partir des atouts dont disposent chaque partenaire.

La Réunion s'est dotée de fortes compétences en matière de recherche et de technologies ainsi que d'importants savoir-faire notamment dans la gestion des risques naturels (cyclone, tsunami...).

La préservation de cet espace que constitue l'Océan Indien doit être une priorité à laquelle l'ensemble des acteurs réunionnais doit s'attacher. Cette préservation rejoint une des priorités identifiées au sein de la stratégie régionale intégrée qui entend placer le développement durable au centre des choix d'aménagement.

L'objectif est de favoriser à l'échelon régional l'utilisation conjointe des compétences. Pour se faire, la structuration et l'organisation de l'offre réunionnaise constituent une étape importante dans une optique de valorisation des atouts réunionnais dans la zone.

* Objectifs stratégiques

Compte tenu de l'importance à participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'océan Indien, l'orientation stratégique se décline en deux objectifs stratégiques :

- a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale ;
- b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

* Déclinaison thématique

Ces deux objectifs se déclinent en actions regroupées au sein des trois domaines de coopération suivantes :

- « *Environnement et développement durable* »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur le renforcement des capacités régionales en matière de :

- gestion durable des espaces sensibles,
- d'étude, de protection et de valorisation des richesses naturelles,
- de préservation de l'environnement marin (protection des aires marines, lutte contre les pollutions marines en développant notamment les compétences des Etats voisins),
- de protection des ressources végétales,
- de veille, d'alerte et de mobilisation de moyens de secours pour la prévention et la gestion de catastrophes naturelles.

- « *Santé et médico-social* »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur :

- le renforcement des capacités de surveillance, de diagnostic et de réponse vis-à-vis des maladies à potentiel épidémique,
- la mise en place d'un réseau régional d'information, de mobilisation des ressources et de capitalisation des expériences,
- le soutien des systèmes de santé des pays l'OI (santé communautaire, santé publique, prévention et lutte contre les violences).

- « *Recherche-innovation* »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur :

- la création de moyens d'observation satellitaire à l'échelle régionale particulièrement approprié à l'espace COI,
- la construction de réseaux et partenariat de recherche dans des domaines tels que la recherche halieutique et ressources marines, la climatologie et la physique de l'atmosphère, les sciences de la terre, les récifs coralliens, l'énergie, l'agronomie et la canne à sucre, les mathématiques et modélisations, la santé, les NTIC et les sciences de l'homme et de la société (la zone « océan Indien », véritable dénominateur commun des travaux de recherche de cet axe, constitue à ce titre un formidable terrain d'investigation scientifique qui se caractérise par sa richesse et sa diversité : cultures, sociétés, espaces).

4-3-2) Mobiliser les compétences pour une intégration économique régionale

* Lien avec les orientations de la stratégie régionale intégrée

La Réunion est aujourd'hui, confrontée à une ouverture des marchés de plus en plus grande, accentuée par la prochaine mise en œuvre des Accords de Partenariats Économiques entre l'Union Européenne et un nombre important d'Etats d'Afrique Orientale et Australe situés dans la zone de coopération.

Face aux enjeux et aux menaces que font peser la mondialisation et les phénomènes d'intégration régionale sur la situation économique réunionnaise, l'impératif d'ouverture s'impose aux opérateurs locaux et milite pour le développement d'une véritable stratégie de préparation des entreprises à l'internationale.

Disposant d'un potentiel technique important, La Réunion est une terre d'innovation dont la compétitivité repose sur le développement et la maîtrise de compétences techniques avancées, notamment dans les secteurs de la pêche, l'aquaculture ou les économies rurales. Ces savoir-faire constituent un avantage pour les acteurs réunionnais qui pourront les promouvoir auprès de partenaires de la zone dans le cadre de coopérations mutuellement avantageuses.

L'objectif est d'œuvrer en faveur d'une intégration harmonieuse de l'économie réunionnaise dans la zone océan Indien en favorisant la mise en réseau des acteurs et les échanges de savoir-faire et compétences

*Objectifs stratégiques

L'ouverture des milieux économiques réunionnais dans la zone océan Indien pour les prochaines années revêt une importance cruciale. À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarche collective dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégiques et de contacts avec les autorités publiques dans la zone ;
- b) Favoriser les échanges de savoir-faire et le transfert de technologies entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

* Déclinaison thématique

Ces objectifs se déclinent dans les 2 domaines de coopération suivants :

- « *Politique maritime* »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur :

- la réduction des risques maritimes par le biais notamment d'actions de coopération avec les administrations des Etats voisins et de stages de formation,
- la surveillance des pêches en consolidant notamment les efforts de coopération bilatérale et en participant aux initiatives multilatérales dans le cadre de la COI,
- la gestion des ressources halieutiques dans le cadre des programmes de coopération existants et du futur plan stratégique régional des pêches et de l'aquaculture dans l'océan indien demandé par le conseil des ministres de la COI à la suite du sommet des chefs d'Etat de juillet 2005,
- le développement des activités économiques liées à la mer principalement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

- « *Codéveloppement économique* »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur :

- le développement intégré des économies rurales par la valorisation des ressources de la zone dans un cadre favorable, d'une part, à la mutualisation des expertises et compétences et, d'autre part, aux échanges commerciaux de produits primaires,
- la consolidation des ressources localisées dans les pays de la zone afin d'assurer des fonctions d'animation et d'interface entre les acteurs économiques privés,
- la valorisation des opportunités liées au développement des TIC dans la zone en créant les conditions d'une plus large utilisation des technologies haut débit, de haute qualité et fiables et en permettant une fourniture compétitive de services qui serait rendue possible grâce à la mise en œuvre d'une infrastructure régionale à large bande.

4-3-3) Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

* Lien avec les orientations de la stratégie régionale intégrée

L'Océan Indien s'est caractérisé, à travers les siècles, par des mouvements migratoires importants à l'origine du peuplement de cette région. Ces liens historiques se concrétisent par l'existence d'une identité india-océanique partagée entre les pays de la zone, et notamment les îles de l'océan Indien.

Aux cotés de civilisations millénaires, se retrouvent des territoires marqués par de fortes traditions orales et porteurs d'un patrimoine immatériel riche qui participe à la diversité culturelle mondiale. Afin de mettre en œuvre un développement harmonieux de cet espace india-océanique, l'approfondissement des liens reliant les peuples doit être encouragé et soutenu.

Faisant partie intégrante de l'Océan Indien, La Réunion est détentrice, au même titre que ses voisins, d'une part de cette identité régionale. Néanmoins, des choix de développements différents ont parfois contribué à l'installation d'une certaine distance dans les relations qui constitue, maintenant, un frein à l'intégration de l'île dans l'espace environnant.

Établir une confiance mutuelle, resserrer les liens déjà existants sont les objectifs qu'il convient de soutenir afin de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins.

Afin que La Réunion devienne un partenaire résolument solidaire de la zone Océan Indien, une politique de co-développement ambitieuse, favorisant les échanges culturels, l'ouverture en matière de formation et d'insertion sociale et professionnelle à l'échelon régionale, doit être amplifiée.

* Objectifs stratégiques

La mise en œuvre d'une intégration régionale harmonieuse passe par le développement de liens privilégiés entre les populations. À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et soutenir les actions de solidarité dans la zone ;
- b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

* Déclinaison thématique

Ces objectifs se déclinent dans les 2 domaines de coopération suivants :

- « Culture »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur :

- la protection durable des éléments remarquables du patrimoine, matériel ou immatériel, susceptibles de participer à la mise en réseau des sites et des institutions culturels de l'océan Indien et de contribuer à la structuration d'une offre de tourisme culturel,
- l'enrichissement des connaissances ainsi que leur valorisation et diffusion,
- la facilitation des échanges dans le domaine culturel et sportif visant notamment le développement de projets de haut niveau.

- « Education et insertion professionnelle »

Au titre de cette thématique, la stratégie de coopération se concentrera sur :

- la poursuite de chantiers de développement permettant aux jeunes diplômés de La Réunion de renforcer leurs compétences professionnelles en matière d'appui au développement,
- l'amélioration des capacités d'accueil à La Réunion des partenaires impliqués dans des actions de coopération pour favoriser notamment la mobilité des chercheurs, des étudiants et des stagiaires étrangers,
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de précarité grâce à des expériences réussies de coopération,
- la conduite d'une opération pilote, inspirée du Service Militaire Adapté déployé à La Réunion, visant à faciliter l'insertion dans la vie active (en milieu rural et en milieu urbain) de jeunes malgaches sortis du système éducatif sans qualification.

4.4 – Tableau de synthèse orientations stratégiques – objectifs – déclinaison thématique – domaine de concentration

Le tableau ci-dessous permet une lecture transversale des différents niveaux de déclinaison de la stratégie de coopération du PO.

Orientations stratégiques

1- Contribuer au développement durable et à la valorisation de l'environnement dans la zone Océan Indien

1a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale.

1b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

- « *Environnement et développement durable* »
- « *Santé et médico-social* »
- « *Recherche-innovation* »

Gestion durable des espaces sensibles

Etude, protection et valorisation des richesses naturelles

Préservation de l'environnement marin

Protection des ressources végétales

Prévention et la gestion de catastrophes naturelles

2- Mobiliser les compétences pour une intégration économique régionale

2a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarche collective dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégiques et de contacts avec les autorités publiques dans la zone.

2b) Favoriser les échanges de savoir-faire et le transfert de technologies entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

- « *Politique maritime* »
- « *Codéveloppement économique* »

Réduction des risques maritimes

Surveillance des pêches

Gestion des ressources halieutiques

Développement des activités économiques liées à la mer

Développement intégré des économies rurales

Consolidation des antennes localisées dans les pays de la zone

Valorisation des opportunités liées au développement des TIC dans la zone

3- Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

Favoriser les échanges dans les domaines culturels et soutenir les actions de solidarité dans la zone.

Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

- « *Culture* »
- « *Education et insertion professionnelle* »

Protection du patrimoine

Valorisation et diffusion de connaissances

Echanges dans le domaine culturel et sportif

5 – Articulation entre les fonds et compatibilité de la stratégie de coopération avec les orientations et politiques locales, nationales et communautaires

5.1 – Complémentarité avec les autres fonds (Feder Convergence, Feader, Fse, Fep), articulation avec le Fed et le Fcr

5.1.1 - Complémentarité avec les autres fonds européens

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

5.1.2 – Articulation avec le FED

❖ Éléments de contexte

Le dispositif qui instituait pour le 9^{ème} FED une nouvelle configuration géographique de l'Afrique Orientale et Australe (région ESA), rassemblant les différents Etats ACP membres du COMESA, de la CEA, de l'IGAD et de la COI, a été reconduit pour le 10^{ème} FED. C'est en effet dans ce cadre que le Document de Stratégie Régionale (DSR) et le Programme Indicatif Régional (PIR) 9^{ème} FED régissent l'exécution des projets et programmes pour les quatre Organisations d'Intégration Régionale (OIR). Pour la période 2002-2007, l'enveloppe du 9^{ème} FED pour le Programme Indicatif Régional s'élève à 223 Millions d'€ complétés des reliquats des FED antérieurs.

Le Programme Indicatif Régional pour la zone "ESA" mentionne explicitement, dans son point 178, que les PTOM et les RUP de la zone pourront participer aux projets de mise en œuvre dans le cadre du 9^{ème} FED moyennant la mobilisation de leurs propres ressources (FED PTOM et FEDER). De même, l'annexe 5 du PIR ESA 9^{ème} FED contient une fiche intitulée: Place de la Réunion dans le processus d'intégration économique régionale.

Sur la période récente, la coordination structurée de projets FED/FEDER dans la zone ESA/Réunion a connu quelques premières avancées qui restent à approfondir.

Sur le plan fonctionnel, un Comité Interrégional de Coordination (CIRC), dont le secrétariat est hébergé au siège du COMESA (Lusaka), facilite la coordination pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des programmes. La Commission européenne (CE) et la SADC y siègent en qualité de membres ainsi que le secrétariat des ACP à Bruxelles. Des fonctionnaires de l'IRCC sont également détachés dans la COI, CAO, COMESA et prochainement à l'IGAD afin de renforcer la coordination avec le secrétariat IRCC à Lusaka.

Conformément à l'Accord de Cotonou, le 17^{ème} Conseil de la COI a accepté, en 2001, le principe d'un PIR 9^{ème} FED élargi aux organisations régionales ESA en prévision de la mise en place de l'APE. L'actuel exercice d'élaboration du DSR/PIR 10^{ème} FED (2008–2013) s'inscrit dès lors dans la suite logique du 9^{ème} FED.

Dans ce cadre, le 22^{ème} Conseil de la COI (Antananarivo, mars 2006) a donné le mandat suivant au Secrétariat Général de l'organisation :

- *poursuivre les négociations pour le PIR 10^{ème} FED dans la même configuration que pour le 9^{ème} FED, c'est à dire au sein du groupe ESA, sous réserve que le domaine "Environnement et gestion durable des ressources naturelles" figure parmi les secteurs de concentration retenus ;*
- *veiller à ce que cette programmation permette à la Réunion de continuer à participer à des projets communs à la COI sur ressources hors FED ;*
- *animer un groupe de travail afin de permettre l'adoption rapide d'un projet de plan d'activités pluriannuel qui pourra être intégré au document de stratégie régionale du groupe ESA. La stratégie régionale de pêche et d'aquaculture pourrait constituer l'axe majeur de ce plan d'activités.*

Le processus relatif au DSR/PIR 10^{ème} FED a été mis en œuvre par les quatre OIR selon les principes appelés à guider la programmation pour le PIR 10^{ème} FED, à savoir:

- Lien avec le processus APE et focalisation sur l'intégration économique qui sera le secteur de concentration numéro 1;
- Principe de subsidiarité et de complémentarité;
- Lien et cohérence entre les programmations régionale et nationales;
- Appropriation régionale et nationale;
- Consultation et implication des acteurs non étatiques;
- Harmonisation et coordination avec les autres bailleurs de fonds;
- Concentration des programmes sur quelques secteurs seulement.

Il convient de rappeler que le SG-COI a assumé, pour l'année 2006, le mandat de la présidence du CIRC, mandat qui lui a été confié le 16 février dernier à Addis Abeba. De ce fait, la COI a été chargée de coordonner - avec l'appui du Secrétariat du CIRC, de la CE et des OIR concernées - les travaux relatifs à la programmation du 10^{ème} FED et à l'élaboration du DSR/PIR 10^{ème} FED. Ce rôle de la présidence est de faciliter la concertation, l'échange d'informations et la liaison entre les membres du CIRC (OIR et CE) et ses partenaires étroits (le Secrétariat des pays ACP et la SADC).

❖ Processus de programmation et d'élaboration du DSR / PIR 10^{ème} FED

La COI et ses partenaires de la région ESA ont poursuivi tout au cours de l'année 2006 le processus de programmation et d'élaboration du DSR/PIR 10^{ème} FED. Cet exercice a comporté une série de réunions et de séminaires qui se sont déroulés dans des délais très limités. Pour les activités organisées dans le cadre du CIRC, la responsabilité de la tenue des différentes réunions relevait du SG-COI au titre de sa présidence du comité. Pour les réunions et séminaires organisés dans le cadre des autres instances et, en particulier à l'initiative de la CE, la Secrétaire Générale de la COI a souvent joué le rôle de porte-parole de l'ensemble des OIR de la région ESA.

Le processus de programmation et d'élaboration du DSR/PIR 10^{ème} FED a comporté de nombreuses phases d'expertise, de concertation et de négociation, tant au niveau national que régional.

L'exercice a été lancé en février 2006 et la soumission par les OIR de la proposition de DSR/PIR 10^{ème} FED à la CE a été effectuée début octobre 2006.

Il est à noter que La Réunion fait l'objet d'une mention spécifique dans le document de stratégie du groupe ESA.

❖ Articulation FED/FEDER Coopération

Au niveau des PIR

Le Document de Stratégie Régionale 2008-2013 élaboré par le groupe ESA fera l'objet d'un Programme Indicatif Régional qui sera financé par le 10^e FED.

Ce PIR comporte deux secteurs de concentration de l'aide communautaire :

- infrastructures et intégration économique régionale : ce secteur devrait bénéficier de 65 à 75 % des crédits du FED;
- gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement et sécurité alimentaire (entre 10 et 15 %)

D'autres programmes ne relevant pas de ces secteurs pourront également être mis en œuvre (entre 10 et 15 %) dans les domaines en particulier de la paix et de la sécurité, de l'amélioration des connaissances et du renforcement des capacités.

Comme cela avait déjà été le cas sous le 9^{ème} FED, la COI devrait à nouveau jouer le rôle de « chef de file » dans la mise en œuvre des projets relevant du second secteur de concentration.

Au niveau des PIN

S'inscrivant pour la plupart d'entre elles dans des accords conclus par La Réunion (Etat, collectivités locales, Université, organismes de recherche ...) avec ses partenaires étrangers, les domaines de coopération prévus au titre de 2007-2013, s'inscrivent également dans les secteurs de concentration de l'aide communautaire prévus par les Programmes Indicatifs Nationaux qui seront mis en œuvre dans les Etats ACP avec l'appui du 10^e FED, et notamment dans ceux membres de la COI, qui bénéficient par ailleurs d'accords de pêche conclus avec l'UE :

Pays	Montant indicatif du 10 ^e FED (2008-2013)	Secteurs de concentration	Secteurs hors concentration
Comores	45 M€ (enveloppe A)	- infrastructures de transport (60 %) - éducation (25%)	Bonne gouvernance et appui institutionnel (15 %)
Madagascar	577 M€	- infrastructures de transport (40 %) - développement rural (20%) - appui budgétaire général (30 %)	Bonne gouvernance, appui à l'intégration régionale, appui aux acteurs non étatiques, TCF et appui institutionnel (10 %)
Maurice	51 M€	- appui budgétaire général/appui à la réforme macro-économique (85 %)	- appui aux acteurs non étatiques (coopération décentralisée) – 11 % - assistance technique (technical cooperation facility/TCF) – 4 %
Seychelles	5,9 M€	eau et assainissement	- bonne gouvernance et appui

		(85 %)	institutionnel (11 %) - assistance technique (technical cooperation facility/TCF) – 4 %
--	--	--------	--

Cette articulation se traduit d'ores et déjà par des projets précis identifiés (ou déjà initiés) dans les domaines du développement durable (protection des végétaux, protection civile), de la politique maritime (marquage des thons) ou du développement humain (développement d'un service d'aide au développement).

Les efforts de La Réunion pour renforcer l'articulation avec le FED sont donc bien engagés mais ils nécessitent maintenant davantage de réciprocité en prenant en compte les principes de mise en œuvre des PIN.

5.1.3 – Articulation avec la coopération française et le Fonds de Coopération Régionale

❖ La coopération française

Enfin, il convient de relever que les projets qui seront mis en œuvre par La Réunion s'inscriront également en complémentarité/cohérence avec les projets qui seront financés par la coopération française dans les pays relevant de la Zone de Solidarité Prioritaire et qui ont fait l'objet de Documents Cadres de Partenariat (DCP) couvrant la période 2006-2010 :

Pays	Montant DCP (2006-2010)	Secteurs de concentration	Secteurs transversaux
Comores	Entre 79,3 et 88,3 M€	- santé - agriculture et sécurité alimentaire - développement du secteur productif	- gouvernance et état de droit - justice - sécurité intérieure - protection civile - finances publiques - enseignement supérieur et recherche - échanges sportifs inter-îles
Madagascar	Entre 248,6 et 278,1 M€	- éducation - développement rural - infrastructures - santé	- gouvernance et Etat de droit - renforcement des capacités par l'enseignement supérieur et la recherche - diversité culturelle et francophonie
Mozambique	Entre 26 et 62 M€	- santé et lutte contre le sida - protection de l'environnement et de la biodiversité	- diversité culturelle et francophonie - bonne gouvernance - recherche et enseignement supérieur - eau et assainissement

RSA	Entre 350 et 400 M€	<ul style="list-style-type: none"> - développement des infrastructures - secteur productif - environnement et lutte contre les changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - communiquer avec l'Afrique francophone - promouvoir la diversité culturelle - gouvernance et renforcement des capacités - renforcer la science et la technologie
------------	---------------------	---	---

❖ Le Fonds de Coopération Régionale

Les crédits du FCR pourront être mobilisés comme contreparties nationales des crédits FEDER selon la nature des projets et en fonction des calendriers des différents comités de gestion et de programmation.

5.2 – Conformité de la stratégie de coopération par rapport aux orientations et politiques nationales

5.2.1 – Conformité par rapport aux priorités du Cadre de Référence Stratégique National

La stratégie de coopération proposée est cohérente par rapport aux priorités du CRSN comme le montre le tableau d'analyse croisée ci-après :

Priorités CRSN 2007-2013			
Orientations stratégiques du PO Coopération 2007-2013 Système d'appréciation : 1 = Prise en compte directe ; 2 = Prise en compte indirecte	Identifier et apporter un soutien aux projets de développement économique à vocation régionale	Favoriser les échanges commerciaux	Aider à la mise en place d'une complémentarité dans des domaines ciblés
1) Contribuer au développement durable et à la valorisation de l'environnement dans la zone Océan Indien	2	2	1
1-a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale	2	2	1
1-b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes ...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone	2	2	1
2) Mobiliser les compétences pour une intégration économique régionale	1	1	2
2-a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarches collectives dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégique et de contacts avec les autorités publiques de la zone	1	1	2
2-b) Favoriser les échanges de savoir-faire et le transfert de technologies entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau	1	1	2

3) Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse	2	2	1
3-a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et soutenir les actions de solidarité dans la zone	2	2	1
3-b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion	2	2	1

Compte tenu de l'articulation étroite entre les priorités du CRSN et celles des Orientations Stratégiques Communautaires, la correspondance établie avec le CRSN permet de fait de garantir également la cohérence avec les OSC.

5.2.2 – Conformité de la stratégie par rapport au Programme National de Réforme (PNR) établi par la France dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée

L'examen de cohérence de la stratégie est proposé essentiellement sur la base du Programme National de Réforme d'octobre 2005 (Etat français).

Cette analyse de cohérence s'inscrit en complémentarité de celle menée dans le cadre de l'évaluation *ex ante*, sur la base de la confrontation de la stratégie intégrée de La Réunion avec les principaux documents de référence nationaux pour la période 2007-2013.

1) Contribuer au développement durable et à la valorisation de l'environnement dans la zone Océan Indien

- **Référentiel PNR octobre 2005**

Le PNR d'octobre 2005 préconise, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, de « *mieux orienter et évaluer la politique scientifique* » ainsi que de « *favoriser les coopérations [pour] donner à notre recherche une plus grande visibilité internationale* ». La volonté de l'Etat « *de soutenir l'émergence de campus de recherche résultant de la volonté d'acteur de la recherche de rassembler leurs moyens autour d'un projet scientifique précis visant la ou les thématiques retenues une taille et une visibilité mondiale* », va dans ce sens.

Ces objectifs se retrouvent au sein du PO coopération territoriale qui soutiendra les actions communes entre acteurs de la recherche dans la zone Océan Indien afin de mobiliser les énergies pour construire une offre capable de se positionner sur les appels d'offres à l'échelle internationale.

La « *croissance sociale* », priorité essentielle du PNR implique « *de promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement* » s'appuyant sur les grands principes de « La charte de l'environnement » récemment adossée à la Constitution française.

La prise en compte des enjeux environnementaux se trouve également au centre des actions retenues au titre du P.O coopération territoriale. En effet, la zone Océan Indien possède des richesses naturelles importantes ce qui suppose la mise en oeuvre d'une politique de gestion à l'échelle régionale.

2) Mobiliser les compétences pour une intégration économique régionale

- **Référentiel PNR octobre 2005**

Le développement des infrastructures sera encouragé par le P.O coopération territoriale à travers le soutien à la mise en réseau numérique Madagascar-Réunion par câble sous-marin.

Dans le cadre de l'ouverture économique de La Réunion sur sa zone géographique, les démarches collectives des opérateurs économiques dans des projets de coopération avec leurs homologues régionaux seront également soutenues.

3) Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

- **Référentiel PNR octobre 2005**

Cette orientation s'inscrit de façon générale dans les principes posés par le PNR qui se donne comme priorité absolue « *la bataille pour l'emploi* » et comme objectifs majeurs de « *promouvoir la formation tout au long de la vie* », de « *promouvoir l'emploi des moins qualifiés* » et de favoriser la « *lutte contre les discriminations* ».

Au titre de la coopération territoriale, les acteurs régionaux entendent développer à l'échelle de la zone des coopérations visant ces différents objectifs. Une attention particulière sera accordée à augmenter le niveau général de formation professionnelle, notamment à travers les échanges d'expériences et les opérations pilote.

5.3 – Respect des priorités transversales relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la non-discrimination

Le principe de non-discrimination est au cœur du système juridique français. L'égalité de tous les citoyens devant la loi est inscrite dans la Constitution. La législation a progressivement réprimé les agissements discriminatoires fondés sur la race, le sexe, la situation de famille, les mœurs, l'appartenance ethnique, la religion, le handicap. La loi du 30 décembre 2004 a fixé le principe général de non-discrimination en raison de l'origine en matière civile et administrative et institué une autorité administrative indépendante pour lutter contre les discriminations : la Halde (Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité) Une représentation locale de la Halde a été récemment installée à la Réunion.

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

La législation nationale est donc le premier outil pour lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.

L'autorité de gestion et ses partenaires complèteront ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;

- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puisse toucher tous les publics sans discrimination ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;

5.4 – Synthèse de l'évaluation ex-ante

La démarche d'évaluation ex-ante a concerné l'ensemble des programmes opérationnels dans le cadre d'une approche intégrée. De ce fait, les analyses de l'évaluateur ex-ante se sont concentrées sur la stratégie intégrée dont sont issues les orientations stratégiques du PO Coopération

Conformément aux dispositions de l'article 37-1-c du règlement CE n°1083/2006, les principaux résultats de l'évaluation ex-ante sont présentés ci-après.

Les champs de l'évaluation Ex-Ante	Les 5 volets de l'évaluation Ex-Ante
<ul style="list-style-type: none"> • la prise en compte de l'expérience acquise au cours des précédentes périodes de programmation • la qualité du diagnostic stratégique • la pertinence et la cohérence des programmes • les effets attendus et leur quantification • les dispositions de mise en œuvre 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un examen de la prise en compte des recommandations des évaluations antérieures par les gestionnaires des programmes. 2. Une appréciation de la qualité du diagnostic et de la pertinence des choix stratégiques effectués 3. Une appréciation de la pertinence et de la cohérence des programmes par l'analyse de la correspondance des objectifs avec les enjeux et les risques identifiés par le diagnostic, au niveau régional, national et communautaire 4. Un examen des effets attendus à travers : <ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement des partenaires du programme dans la définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs au bon niveau d'intervention; - un examen de la pertinence, du réalisme, de la fiabilité des indicateurs proposés 5. Un examen des dispositions de mise en œuvre, notamment en termes de cohérence des modalités prévues pour le monitoring du programme, ainsi que pour l'évaluation.

❖ Une démarche interactive et itérative, adaptée à la méthode locale engagée

La "méthode réunionnaise" de partenariat exploitée lors de l'élaboration des précédents Documents de Programmation a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

Elle s'appuie sur la mobilisation des acteurs publics et la volonté affirmée de mettre en œuvre, à partir d'une stratégie commune et transversale, les actions qui contribuent au développement de l'île dans le respect des prérogatives de chacun des acteurs.

Dans ce contexte, le cabinet-conseil chargé de l'évaluation ex-ante s'est attaché à apporter l'assistance interactive et itérative attendue par une intervention d'accompagnement local des acteurs, au fur et à mesure de la production des documents structurant progressivement les PO.

Leur assistance s'est traduite par la production de notes d'étape et conseils oraux d'appréciation et de préconisation successifs. Ils sont ci-après résumés pour ce qu'ils conservent de pertinent compte tenu de l'évolution des documents-projets sur lesquels ils portaient, et qui ont depuis partiellement intégré les remarques et suggestions faites.

5.4.1 – Prise en compte des recommandations des évaluations antérieures

→ La démarche de préparation des programmes opérationnels européens 2007-2013 a exploité l'ensemble des documents évaluatifs, prospectifs et politiques disponibles :

- Evaluations à mi-parcours et finale, s'attachant notamment à l'analyse des contributions du DOCUP et du PIC INTERREG III B à des enjeux communautaires transversaux et prenant en compte les recommandations en termes de gouvernance en maintenant et développant le partenariat État/Région/Département malgré des programmes distincts.
- Rapport OCDE 2004.
- Bilans des mesures : lecture des réalisations du DOCUP 2000-2006 et du PIC INTERREG III B 2001-2006.
- Projet d'état des lieux-diagnostic.
- Réflexions prospectives et stratégiques menées par les acteurs dans le cadre de leurs analyses et projections de politiques et d'actions publiques.

Les éléments d'évaluation, de mise en perspective et de recommandations émis lors de ces analyses précédentes ont été progressivement exploités au cours de la démarche d'élaboration des PO 2007-2013 de façon satisfaisante.

Du premier projet à sa version finale, le diagnostic a été progressivement enrichi par l'exploitation plus systématique et structurée des analyses effectuées dans ces différentes contributions

5.4.2 – Evaluation de l'analyse socio-économique et des premières options stratégiques

L'analyse socio-économique produite donne une vision actualisée et précise de la situation de La Réunion et de son environnement régional.

Elle est articulée autour de trois défis humain, économique et territorial, correspondant d'ailleurs aux trois axes d'analyse requis dans une approche de développement durable. Pour chacun d'eux, l'analyse s'est attachée à distinguer les problématiques et les besoins relevant de phénomènes structurels d'une part, de nouvelles tendances ou enjeux d'autre part.

Le tableau de synthèse AFOM spécifique aux enjeux de coopération a été revu et simplifié.

❖ Complétude du diagnostic et de l'analyse SWOT (AFOM)

Le diagnostic permet de disposer d'une analyse approfondie de la situation de l'île de la Réunion et de sa zone de coopération en 2006. Il comporte trois volets offrant 3 niveaux de lecture complémentaires :

- une note de synthèse introductive décrivant les problématiques transversales à partir des constats sur les mutations, les phénomènes de croissance et les défis de l'île ;
- un diagnostic de la zone de coopération régionale ;
- une revue synthétique des « atouts-faiblesses-opportunités-menaces », proposant une classification des éléments de diagnostic selon des domaines spécifiques.

Sur le volet sociétal, le diagnostic n'identifie pas formellement d'enjeu lié aux socio-pratiques, *i.e.* aux comportements professionnels, sociaux, sanitaires, environnementaux,... que l'intervention publique pourraient s'attacher à renforcer ou orienter par des actions de sensibilisation auprès de la population ou de soutien aux acteurs économiques et institutionnels.

Cela s'explique notamment, selon nos interlocuteurs, par le faible nombre relatif des études sociologiques locales, récentes et disponibles, au regard de celles traitant des problématiques économiques ou environnementales.

Concernant l'appréciation du profil environnemental, l'analyse a porté sur le traitement de chacun des domaines environnementaux, la transversalité potentielle et la hiérarchie des problématiques environnementales pour dégager les enjeux prioritaires correspondants.

Dans le tableau AFOM (SWOT), les domaines de regroupement des atouts-faiblesses-opportunités-menaces présentent une pertinence satisfaisante et recoupent pour la plupart des champs d'orientation stratégique communautaire ou de priorités CRSN.

❖ **Adhésion des partenaires au diagnostic effectué**

Les entretiens réalisés auprès des pilotes des groupes de réflexion « diagnostic », ainsi qu'avec les représentants des institutions parties prenantes nous permettent de conclure à une bonne acceptation de la démarche et du résultat du diagnostic conduit.

5.4.3 - Evaluation de la stratégie : bien-fondé et cohérence interne et externe

❖ **Structuration générale**

L'orientation de la formulation de la stratégie autour de la notion de compétitivité, qui se justifie comme une ambition durable, a été exploitée avec précaution en argumentation, pour démontrer en quoi elle correspond à des enjeux de performance prenant particulièrement en compte les spécificités réunionnaises, les priorités d'actions à la fois sur les tendances lourdes du territoire et sur les tendances émergentes.

L'ambition de compétitivité intègre ainsi de façon dynamique le traitement « en convergence » des besoins de rattrapage structurels de la Réunion et les enjeux d'ouverture et de confrontation aux marchés et acteurs des zones environnantes.

L'argumentation introductive de la stratégie régionale intégrée, en adossant l'ambition de compétitivité durable à la volonté de performance, souligne la cohérence entre le souci de cohésion et l'objectif d'amélioration des capacités, des qualités et des qualifications des acteurs et des facteurs de développement réunionnais.

❖ **Qualité de l'argumentaire**

Le programme opérationnel présente de façon satisfaisante les éléments de cohérence de la stratégie réunionnaise établie par le partenariat Etat-Région-Département.

Les lignes de partage inter-fonds retenues, discutés avec les membres du CLS, l'équipe de l'AGILE, instance de coordination, mais aussi avec les pilotes et rapporteurs des groupes thématiques, apparaissent pertinentes et cohérentes avec les cadres d'intervention de chacun des programmes.

Outre l'exploitation des tableaux d'analyse croisée produits parallèlement par l'évaluation, les argumentaires développés, en précisant le contenu des axes et objectifs de la stratégie, permettent de ne pas s'en tenir qu'à la présentation d'orientations trop génériques et d'établir les points de correspondance avec les lignes directrices intégrées 2005-2008 de la Stratégie de Lisbonne révisée, ainsi qu'avec les documents de communication de la Commission.

Les propositions effectuées dans le cadre des notes d'étape s'agissant de l'amélioration des formulations stratégiques ont fait l'objet d'un traitement par les rédacteurs et d'une présentation en comité local de suivi qui a retenu certaines des modifications sémantiques proposées.

❖ **Appréciation de la cohérence externe de la stratégie**

Pour chacune des orientations, l'étude de contenu et l'information complémentaire recueillie auprès de nos interlocuteurs à l'AGILE ont permis de définir un niveau de prise en compte de chacune des orientations et priorités communautaires et nationales.

Pour le volet environnemental, l'analyse a permis d'évaluer un premier niveau d'éco-sensibilité des orientations stratégiques 2007-2013 de La Réunion au regard de critères de vigilance établis à partir des enjeux environnementaux définis pour l'île.

L'analyse effectuée à partir de l'étude comparative sur documents et en entretiens avec les rédacteurs des paragraphes concernés de la stratégie intégrée de la Réunion permet de conclure à une prise en considération satisfaisante des cadres de référence communautaire, tant au niveau des orientations générales que de leur déclinaison dans les règlements par fonds.

Ainsi, les orientations de la stratégie intégrée de la Réunion, dont est issue la stratégie de coopération, contribuent à la mise en œuvre de la stratégie communautaire.

Il en va de même avec les orientations rappelées dans les règlements de chacun des fonds et avec les priorités établies au plan national dans le cadre du CRSN.

❖ **Evaluation des objectifs quantifiés et des impacts estimés du PO**

Le PO présente de façon claire la déclinaison de la stratégie en axes et objectifs structurants. Les axes retenus sont naturellement cohérents avec la stratégie puisqu'ils en reprennent la structuration de base.

Les indicateurs identifiés par objectif doivent pouvoir être complétés pour :

- préciser l'année ou la période des valeurs de référence (en principe 2006 ou 2000-2006) et compléter les valeurs de référence manquantes (travail en cours auprès des services concernés)

- définir, autant que faire se peut, des valeurs cibles et intermédiaires.

5.4.4 - Evaluation du système de mise en œuvre et recommandations complémentaires

La présentation des adaptations du dispositif de pilotage local des POE et du système de gestion associé apparaît satisfaisante au cabinet chargé de l'évaluation ex-ante.

Les rôles respectifs des acteurs de gestion et le fonctionnement des instances de suivi du programme sont détaillés et intègrent les points d'évolution identifiés lors des évaluations réalisées au cours de la programmation 2000-2006.

Il est à noter l'importance donnée à la définition d'une démarche de communication active et coordonnée pluri-fonds pour le lancement et la gestion des programmes opérationnels établis.

S'agissant notamment du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation), de la préparation de ses séances et des suites données à ses décisions, il pourrait être utile de proposer à ses membres de travailler sur l'actualisation des principes et modalités de mise en œuvre de la gestion intégrée et partenariale des POE, qui a fait la spécificité et le succès des programmations précédentes à La Réunion.

Une telle réflexion et la formalisation d'un document complémentaire seraient profitables pour la maîtrise des travaux à venir :

- de rédaction à venir des cadres d'intervention,
- d'actualisation du guide des procédures,
- d'adaptation des outils et dispositifs de gestion informatisée.

Au titre du développement des usages pertinents et performants des TIC, nous soutenons la volonté, exprimée par certains décideurs et gestionnaires des POE, d'une mise en place d'une gestion informatique encore plus intégrée.

Par l'ampleur de sa programmation et le sérieux de ses pratiques de gestion associées, La Réunion est bien placée pour être région d'expérimentation et de **développement de la saisie et du suivi en ligne (par accès direct internet) des demandes de subvention par les porteurs de projet** et de leur traitement par les gestionnaires.

S'il est probable qu'une telle avancée mettra quelques années à monter en puissance (ce qui suppose de maintenir en parallèle les dispositifs «papiers » en cours), elle n'en constitue pas moins une incitation favorable au développement de l'usage des TIC par l'ensemble des acteurs concernés.

5.5 – Synthèse de l'évaluation environnementale

Dans la mesure où le PO est un programme de coopération qui ne définira pas le cadre dans lequel la mise en œuvre des projets énumérés aux annexes I et II de la directive 85/337/CEE pourra être autorisée à l'avenir et qu'il ne correspond à aucune des catégories de plan ou programme énumérées à l'article 3(2)(a) de la directive 2001/42, le PO "Océan Indien" n'est pas couvert par les dispositions de la directive ESE et n'a pas fait l'objet d'une ESE.

6- Présentation des axes et quantification des objectifs

Pour le FEDER Coopération comme pour les autres programmes, **la construction d'un modèle réunionnais de compétitivité** est la finalité centrale du programme opérationnel qui se décline dans la stratégie régionale en plusieurs orientations stratégiques qui s'articulent autour de trois axes choisis en cohérence avec les orientations de la COI

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, la structure par axe prioritaire du programme opérationnel reprend l'architecture de la stratégie intégrée avec trois axes prioritaires :

- **Axe prioritaire n°1** - Développement durable et environnement
- **Axe prioritaire n°2** - Intégration économique régionale
- **Axe prioritaire n°3** – Développement humain et solidarité internationale

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

6.1 – AXE 1 : Développement durable et environnement

6.1.1 – Objectifs principaux de l'axe 1

Compte tenu de l'importance à participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'océan Indien, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont :

a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale ;

b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

a) Objectif principal 1a : Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale

La Réunion a développé, grâce au soutien du programme INTERREG III B, des pôles de compétences à vocation régionale sur certaines thématiques (développement rural, climat, biodiversité...) qui ont permis la mise en œuvre de projets de coopération dans la zone Océan Indien.

Il conviendrait dans le PO coopération de renforcer ce type de coopération en développant la mise en réseau des acteurs, en favorisant les liens scientifiques et techniques, les échanges de savoir-faire et d'expérience...

Par ailleurs, en se basant sur l'expérience issue de la mise en œuvre du programme INTERREG III B, les champs de coopération doivent être élargis afin de prendre en compte l'ensemble des thématiques liées au développement durable, notamment la santé, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, les sciences de l'observation, la chimie, l'urbanisme...

b) Objectif principal 1b : Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

La Réunion et les pays de la zone Océan Indien partagent un certain nombre de caractéristiques communes d'ordre environnemental, climatique ou humain. Les relations qui se sont développées entre ces îles ont amené à un accroissement des liaisons aériennes et maritimes et facilité la diffusion d'organismes nuisibles entre les différents territoires. La crise du Chikungunya est un exemple concret de propagation d'une maladie à l'intérieur de cet espace régional.

Le programme doit contribuer à développer une réponse régionale en aidant les acteurs locaux à se renforcer et en soutenant les actions conjointes à l'échelle régionale par la mise en réseau, les transferts de connaissances, l'expertise...

Par ailleurs, l'espace Océan Indien se trouve, en outre, dans une zone vulnérable aux phénomènes climatiques (tsunami, cyclones...), Des moyens importants doivent donc être déployés pour la protection des biens et des personnes. Cela passe notamment par la mise en oeuvre d'une politique régionale de prévention des risques naturels. Le FEDER apportera son soutien aux opérations à vocation régionale en matière de télédétection, notamment satellitaire, de prévention et de communication, de veille, d'alerte et d'intervention.

6.1.2 – Domaines de coopération envisagés au titre de l'axe 1

Pour cet axe, les 3 domaines de coopération suivants sont prévus :

- « Environnement et développement durable » visant notamment :

- le développement durable,
- la valorisation et de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles,
- la réception de données satellitaires d'observation de la zone Océan Indien,
- la planification de l'aménagement et urbanisme opérationnel,
- la consolidation d'un réseau de protection des végétaux dans l'Océan Indien.

- « Santé et protection civile » visant notamment :

- la protection civile
- la prévention des maladies émergentes
- les réseaux régionaux dans le domaine médico-social

- « Recherche-innovation » visant la poursuite et le développement d'initiatives dans le domaine de la recherche.

6.1.3 – Type d'actions envisagées au sein des domaines de coopération de l'axe 1

Pour cet axe 1, les types d'actions prévus pour ces trois domaines de coopération sont notamment les suivants :

- Mise en réseaux d'acteurs, organisation de séminaires et de manifestations, réalisation d'études et d'expertise, conduite de missions exploratoires.
- Installation d'une antenne satellitaire : seuls les équipements, et notamment l'antenne, seront retenus au titre du PO Coopération. La partie bâtiment du projet sera prise en compte dans le PO FEDER convergence
- Développement de réseaux scientifiques et technologiques (programmes de recherche, mise en réseau des laboratoires de recherche universitaire...)
- Renforcement des méthodes de lutte contre l'introduction d'organismes nuisibles et d'espèces envahissantes
- Renforcement des capacités régionales de veille et d'alerte dans le cadre du dispositif régionale de protection civile
- Constitution de réseaux d'échanges entre partenaires et professionnels de santé
- Appui aux partenaires de la zone Océan Indien dans la réalisation et la mise en place d'outils concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme

6.1.4 – Groupes cibles de bénéficiaires

Notamment organismes de recherche, université, collectivités publiques, chambres consulaires, associations...

6.1.5 – Indicateurs relatifs à l'axe 1

AXE 1 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT		Valeur cible (dont valeur intermédiaire 2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	12 sur 2007-2013 (03)	04 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	14 sur 2007-2013 (03)	07 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	10 sur 2007-2013 (03)	05 sur 2001-2006
	Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	08 sur 2007-2013 (02)	04 sur 2001-2006
Indicateurs de résultat	Surfaces couvertes par le satellite d'observation	2500 km ² en 2013 (0 en 2010)	0 en 2007
	Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	20 sur 2007-2013 (05)	16 sur 2001-2006

6.2 – AXE 2 : Intégration économique régionale

6.2.1 – Objectifs principaux de l'axe 2

L'ouverture des milieux économiques réunionnais sur la zone Océan Indien pour les prochaines années revêt une importance cruciale. À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarche collective dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégiques et de contacts avec les autorités publiques dans la zone ;
- b) Favoriser les échanges de savoir – faire entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

a/Objectif principal 2a : Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarches collectives dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégique et de contacts avec les autorités publiques dans la zone

Dans le cadre du programme INTERREG III B, plusieurs actions ont permis la mise en place d'un dispositif de veille stratégique régionale et au renforcement des liens des acteurs réunionnais avec leurs homologues de la zone Océan Indien.

Améliorer la connaissance des économies avec lesquelles La Réunion a engagé des démarches de co-développement et favoriser le traitement et la diffusion d'information aux opérateurs économiques constituent les travaux principaux à approfondir pour la période 2007-2013 en continuité des actions initiées dans le cadre du précédent programme.

Par ailleurs, des relations économiques harmonieuses doivent s'asseoir sur des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone. Aussi, afin de promouvoir La Réunion sur le plan économique, social culturel et éducatif, le FEDER soutiendra la mise en place et la consolidation de fonctions permanentes d'accueil, d'information et de conseil des acteurs économiques dans les pays prioritaires.

Enfin, le FEDER contribuera à développer les échanges et à permettre la mise en réseau des îles de l'Océan Indien en permettant la réalisation d'infrastructures haut débit.

b/Objectif principal 2b : Favoriser les échanges de savoir-faire et le transfert de technologies entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et à leur mise en réseau.

Les acteurs réunionnais constituent des partenaires ressources dans l'ensemble de la région Océan Indien en matière d'encadrement technique et de recherche-développement, notamment dans le développement rural ou l'aquaculture. Le FEDER soutiendra les opérations de valorisation des savoir-faire réunionnais et le développement des partenariats scientifiques régionaux.

Par ailleurs, la valorisation des productions régionales, tant réunionnaises que celles issues des pays voisins, passe par la certification et la conformité à certaines normes internationales. Dans la perspective d'un développement des échanges et des exportations, la mise aux normes des produits, notamment au regard des règles de sécurité alimentaire, revêt une importance de premier ordre. Ainsi, le programme soutiendra les actions communes en faveur du développement d'un pôle de compétences dans le domaine de la qualité et l'origine.

Enfin, l'espace maritime des îles de l'océan Indien présente d'importantes ressources communes. La gestion de cette zone nécessite la mise en œuvre de politiques communes notamment dans les domaines de la sécurité maritime ou de la gestion des stocks de pêches.

6.2.2 – Domaines de coopération envisagés au titre de l'axe 2

Pour cet axe, les 2 domaines de coopération suivants sont prévus :

- « Politique maritime » visant notamment :

- la surveillance et la sécurité des activités en Océan Indien
- la valorisation des potentialités aquacoles et halieutiques

- « Codéveloppement économique » visant notamment :

- la facilitation de l'accès aux services de télécommunication
- l'appui au rayonnement régional des entreprises
- le développement intégré des économies rurales.

6.2.3 – Type d'actions envisagées au sein des domaines de coopération de l'axe 2

Pour cet axe 2, les types d'actions prévus pour ces deux domaines de coopération sont notamment les suivants :

- Mise en réseaux d'acteurs, organisation de séminaires et de manifestations, réalisation d'études et d'expertise
- Installation de câbles numériques à haut débit entre les îles de l'Océan Indien en privilégiant notamment le raccordement avec Madagascar : seules les infrastructures (investissements actifs et passifs dans la station d'atterrissage situées localement et la pose du câble dans les eaux réunionnaises) seront retenues au titre de ce programme,
- Actions de prospection et d'appui aux filières économiques
- Actions d'interface et de mise en relation des entreprises de la zone
- Soutien à des actions de transfert de technologie
- Création de pôle de compétence dans le domaine de la qualité
- Réalisation de campagne de surveillance des activités de pêche
- Mise en œuvre de programmes de recherche-expérimentation et actions de mise en réseau dans le domaine de l'aquaculture marine
- Actions de renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de l'assistance technique.

6.2.4 – Groupes cibles de bénéficiaires

Notamment organismes de recherche et de développement, collectivités publiques, chambres consulaires, associations, groupements ...

6.2.5 – Indicateurs relatifs à l'axe 2

AXE 2 – INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE		Valeur cible (dont valeur intermédiaire 2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	08 sur 2007-2013 (02)	04 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	02 sur 2007-2013 (01)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013 (250)	200 en moyenne annuelle sur 2004-2006
	Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	10 sur 2007-2013 (02)	05 sur 2001-2006
	Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	90 sur 2007-2013	-
Indicateurs de résultat	Evolution des échanges intra-zone COI	En cours avec Insee	En cours avec Insee
	Volume de la production aquacole dans la zone Océan Indien	En cours avec Arda	En cours avec Arda
	Degré d'intégration régionale en matière numérique	1 liaison numérique avec une autre île de la ZOI en 2015	0 en 2007

6.3 - AXE 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse

6.3.1 – Objectifs principaux de l'axe 3

La mise en œuvre d'une intégration régionale harmonieuse passe par le développement de liens privilégiés entre les populations. À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs, et soutenir les actions de solidarité dans la zone ;
- b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

a) Objectif principal 3a : Favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs, et soutenir les actions de solidarité dans la zone

L'insertion de La Réunion dans son environnement régional passe par le rapprochement des hommes et des cultures. Le soutien à des projets qui contribuent à l'établissement de relations durables et privilégiées entre les réunionnais et les peuples des autres îles permettra de renforcer l'intégration de l'île dans son voisinage.

L'organisation ou la participation de Réunionnais à des manifestations culturelles et socio-éducatives se déroulant dans la zone a été une action fortement encouragée par l'initiative INTERREG III B. Dans le cadre de ce programme de coopération, l'objectif est d'accroître l'impact de ce type d'intervention en soutenant des opérations d'envergure, ainsi que des projets préservant et valorisant le patrimoine commun des pays de l'Océan Indien, qu'il s'agisse de patrimoine matériel ou immatériel.

Par ailleurs, l'implication des jeunes Réunionnais dans la zone est un facteur supplémentaire de rayonnement pour La Réunion qu'il conviendra d'amplifier pour la période 2007-2013. À ce titre, un soutien particulier doit être assuré aux partenariats liant développement et promotion humaine et permettant à des jeunes de mettre leurs compétences au service du développement régional.

b) Objectif principal 3b : Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion

Dans les domaines de la formation, de l'insertion ou de l'éducation, les pays de l'Océan Indien présentent d'importantes disparités mises en évidence dans le diagnostic de la zone de coopération. Or, l'amélioration des ressources humaines constitue un des facteurs clés de succès du décollage économique des pays concernés.

La Réunion possède dans ces secteurs une expérience importante et des acteurs reconnus dans la zone. La mise en œuvre de projets de développement dans les domaines de l'éducation et de l'insertion sociale et professionnelle doit contribuer à enrichir l'employabilité des bénéficiaires.

Par ailleurs, et compte tenu des opportunités offertes par les Etats de la zone Océan Indien, l'amélioration des capacités d'accueil à La Réunion de stagiaires, étudiants, chercheurs devient un facteur de développement pour l'ensemble de la région grâce à la diffusion des connaissances et des compétences.

6.3.2 – Domaines de coopération envisagés au titre de l'axe 3

Pour cet axe 3, les 2 domaines de coopération suivants sont prévus :

- « Culture » visant notamment :

- la mise en réseau du patrimoine remarquable à l'échelle de la zone Océan Indien,
- la promotion des échanges culturels et sportifs.

- « Education et insertion professionnelle » visant notamment :

- l'insertion professionnelle à travers des chantiers de développement,
- l'accueil des partenaires étrangers dans le domaine de l'éducation et de la recherche.

6.3.3 – Types d'actions envisagées au sein des domaines de coopération de l'axe 3

Pour cet axe 3, les types d'actions prévus pour ces deux domaines de coopération sont notamment les suivants :

- Mise en réseaux d'acteurs, organisation de séminaires et de manifestations, réalisation d'études et d'expertise,
- Réalisation d'un centre d'accueil international dans le domaine de la recherche et de l'éducation,
- Actions de mise en valeur du patrimoine,
- Promotion des échanges culturels et sportifs,
- Soutien aux chantiers de développement en matière de développement local
- Actions pilotes de développement de filière de qualification dans les pays partenaires
- Bourses de coopération
- Echanges entre filières d'enseignement professionnel
- Développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage et la connaissance de l'information éducative

6.3.4 – Indicateurs relatifs à l'axe 3

AXE 3 – DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDARITE INTERNATIONALE		Valeur cible (dont valeur intermédiaire 2010)	Valeur de référence
Degré de coopération	Nombre de projets respectant deux des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	03 sur 2007-2013 (01)	01 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	01 sur 2007-2013 (0)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	25 sur 2007-2013 (06)	15 sur 2001-2006
	Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	2000 mois/VP sur 2007-2013 (500)	1000 mois/VP sur 2001-2006
	Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	20 sur 2007-2013 (04)	14 sur 2001-2006
	Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	01 sur 2007-2013 (01)	0 sur 2001-2006
Indicateurs de résultat	Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	20 sur 2007-2013 (05)	12 sur 2001-2006
	Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	80 en 2015	-

Il est proposé par ailleurs deux indicateurs transversaux pour l'ensemble du PO permettant de mesurer :

- d'une part, le renforcement de l'intégration régionale au sein de la zone COI;
- d'autre part, les efforts d'articulation FED-FEDER.

Valeur cible (valeur intermédiaire 2010)	Valeur de référence
---	----------------------------

Indicateurs transversaux	Nombre de projets concernés par une articulation FED-FEDER	03 sur 2007-2013	0 sur 2001-2006
	Nombre de projets avec les pays membres de la COI	100 sur 2007-2013	49 sur 2001-2006

6.4 Informations transversales relatives aux axes 1, 2 et 3 du PO

6.4.1 – Assistance technique

Les crédits d'assistance technique sont positionnés au niveau de l'axe 2 du PO. Le montant indicatif est de 0,745 M€ soit 2% de la contribution du FEDER. En tout état de cause, ce montant, s'il devait évoluer, ne dépassera pas le plafond réglementaire de 6% de la contribution communautaire conformément à l'article 46 du règlement n° 1083/2006.

Les actions relatives à l'assistance technique feront l'objet d'un point d'information particulier dans les rapports annuels

❖ Objectifs globaux

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme opérationnel pour la période 2007-2013.

L'assistance technique du programme sera mobilisée pour appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles dans la zone.

En terme d'objectifs plus spécifiques, on peut notamment citer :

— Dans le domaine de la gestion des programmes communautaires :

- Assurer la bonne coordination entre les partenaires, afin de gérer efficacement les programmes communautaires (notamment par le biais des actions de renforcement des capacités institutionnelles) ;
- Améliorer la circulation de l'information ;
- Mettre en place et diffuser les bonnes pratiques.

— Dans le domaine de la formation, l'information et la publicité :

- Former les acteurs et les partenaires des institutions, gestionnaires du programme ;
- Informer les acteurs socio-économiques et les bénéficiaires du programme, leur mise en œuvre et leur déroulement ;
- Mettre en lumière les actions soutenues au titre de ce programme à La Réunion.

— Dans le domaine de l'évaluation et des contrôles :

- Renforcer les dispositifs d'évaluation et de contrôle afin de répondre aux nouvelles règles communautaires pour la période 2007 – 2013.

❖ Descriptif synthétique

Afin de mutualiser les moyens, les actions communes de formation, de communication et d'évaluation seront réalisées de manière intégrée et prises en charge sur le PO FEDER Convergence.

Au titre du programme Coopération, l'assistance technique soutiendra l'ensemble des actions spécifiques liées à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à la publicité et, notamment, les :

- Frais de personnels dont les activités sont entièrement consacrées à la mise en œuvre de la programmation ;
- Frais liés à des opérations de communication, à des manifestations, à des formations ou à des séminaires spécifiques au PO Coopération, ...
- Frais de missions,
- Frais d'études, d'évaluation, d'expertise et d'ingénierie spécifiques au PO Coopération;
- Investissements matériels concernant notamment les moyens techniques.

❖ **Renforcement des capacités institutionnelles**

Il s'agit de renforcer l'insertion régionale de la Réunion dans sa zone de coopération (COI, COMESA...) à travers une meilleure synergie entre les instruments communautaires de coopération au développement (FED) et ceux de la politique régionale (FEDER). L'implication des acteurs institutionnels locaux de la Réunion, des Pays ACP et des organisations régionales de coopération et d'intégration régionale (COI, COMESA, SADC) devra être renforcée. Afin d'améliorer l'information et la concertation en amont sur les axes et les mesures d'intervention des programmes FED/FEDER il pourrait être envisagé la mise en place d'un réseau de travail entre les gestionnaires des fonds FED (Ordonnateurs Nationaux et Régionaux du FED), les instances de suivi du Programme FEDER de coopération territoriale, les Délégations de la CE dans la zone (Maurice, Zambie, Botswana, Afrique du Sud) et d'autres bailleurs de fonds (AFD, Banque Africaine de Développement, Banque mondiale etc)

Ces actions peuvent inclure le renforcement des capacités et d'assistance technique mutuelle entre les pays voisins et la Réunion en vue de mettre en œuvre des projets de coopération communs. Dans cette perspective, un séminaire réunissant les gestionnaires du FED et du FEDER Coopération pourrait être organisé lors de la phase de démarrage des programmes.

6.4.2 – Information relative à la subvention globale

Pour la période 2007 – 2013, le recours à la subvention globale n'a pas été retenu comme principe de gestion pour les opérations relevant de ce programme.

6.4.3 – Liste indicative des grands projets

Aucun projet présentant un coût supérieur à 50 millions d'euros et soumis à la procédure « grand projet » n'est prévu au titre de ce PO.

6.4.4 – Tableau de bord des régimes d'aide notifiés

Aucun régime d'aide n'est prévu au titre de ce PO.

6.4.5 – Taux d'intervention communautaire

Les taux d'intervention communautaire respecteront les limites fixées par le règlement (CE) 1083 / 2006 du Conseil du 11 juillet 2006 dans son article 53. La contribution du FEDER ne sera pas supérieure à 75 % du total des dépenses publiques éligibles.

6.4.6 – Période d'éligibilité des dépenses

Il s'agit des dépenses effectivement payées entre le 1^{er} Janvier 2007 et le 31 décembre 2015 conformément aux dispositions de l'article 56 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006.

6.4.7 – Conditions particulières régissant la localisation des opérations

Lorsque les dépenses encourues pour la mise en œuvre d'opérations sur le territoire des pays tiers bénéficient à la Réunion, le FEDER pourra les financer jusqu'à concurrence de 10% du PO, conformément aux dispositions de l'article 21.3 du règlement n°(CE)1080/2006 du 05 Juillet 2006.

6.4.8 – Ventilation indicative de la contribution communautaire par catégorie, par formes de financement, par dimension territoriale, par activité économique et par localisation

❖ Ventilation indicative par catégorie

Code	Thème prioritaire	Montant indicatif UE (M€)	%
<i>Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise</i>			
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	3,450	9,73 %
02	Infrastructures de RDT (<i>y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche</i>) et centres de compétence technologique spécifique		
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (<i>parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.</i>)	0,700	2,0 %
04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (<i>y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche</i>)		
05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	2,000	5,6 %
06	Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (<i>introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises</i>)		
07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (<i>technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.</i>)		
08	Autres investissements dans les entreprises		

09	Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME		
----	--	--	--

Société de l'information

10	Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)	5,000	14,1 %
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	4,200	11,8 %
12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)		
13	Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)		
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)		
15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME		

Transports

16	Rail		
17	Rail (RTE-T)		
18	Actifs ferroviaires mobiles		
19	Actifs ferroviaires mobiles (RTE-T)		
20	Autoroutes		
21	Autoroutes (RTE-T)		
22	Routes nationales		
23	Routes régionales/locales		
24	Pistes cyclables		
25	Transports urbains		
26	Transports multi-modaux		
27	Transports multi-modaux (RTE-T)		
28	Systèmes de transport intelligents		
29	Aéroports		
30	Ports		
31	Voies navigables intérieures (régionales et locales)		
32	Voies navigables intérieures (RTE-T)		

Énergie

33	Électricité		
34	Électricité (TEN-E)		

35	Gaz naturel		
36	Gaz naturel (TEN-E)		
37	Produits pétroliers		
38	Produits pétroliers (TEN-E)		
39	Énergies renouvelables: énergie éolienne		
40	Énergies renouvelables: énergie solaire		
41	Énergies renouvelables: énergie de biomasse		
42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre		
43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie		

Environnement et prévention des risques

44	Gestion des déchets ménagers et industriels		
45	Eau potable (<i>gestion et distribution</i>)		
46	Eaux usées (<i>traitement</i>)		
47	Qualité de l'air		
48	Prévention et contrôle intégrés de la pollution		
49	Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets		
50	Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés		
51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature (<i>y compris Natura 2000</i>)	4,100	11,6 %
52	Promotion des transports publics urbains propres		
53	Prévention des risques (<i>y compris élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques</i>)		
54	Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques	4,250	11,99 %

Tourisme

55	Promotion des actifs naturels		
56	Protection et valorisation du patrimoine naturel		
57	Autres aides à l'amélioration des services touristiques		

Culture

58	Protection et préservation du patrimoine culturel	0,500	1,4 %
59	Développement d'infrastructures culturelles		
60	Autres aides à l'amélioration des services culturels	0,900	2,5 %

Réhabilitation urbaine / rurale

61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale	3,238	9,1 %
----	--	-------	-------

Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise

62	Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation		
63	Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs		
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences		

Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité

65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail		
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail		
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active		
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises		
69	Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes		
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale		

Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées

71	Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	1,800	5,1 %
----	--	-------	-------

Valorisation du capital humain

72	Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de		
----	--	--	--

	l'innovation et de la connaissance		
73	Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité	0,164	0,5 %
74	Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises		

Investissements en infrastructures sociales

75	Infrastructures pour l'éducation	4,100	11,6 %
76	Infrastructures pour la santé		
77	Infrastructures pour la petite enfance		
78	Infrastructures de logement		
79	Autres infrastructures sociales		

Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale

80	Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives par la mise en réseau des acteurs concernés	0,200	0,6 %
----	---	-------	-------

Renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local

81	Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et programmes	0,100	0,28 %
----	--	-------	--------

Réduction des surcoûts qui entravent le développement des régions ultraphériques

82	Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale		
83	Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché		
84	Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief		

Assistance technique

85	Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	0,745	2,10 %
86	Évaluation et études; information et communication		

❖ Ventilation indicative par forme de financement

Code	Forme de financement	Montant indicatif UE (M€)	Pourcentage
01	Aide non remboursable	35,446	100 %
02	Aide (<i>prêt, bonification d'intérêt, garantie</i>)		
03	Capital à risque (<i>prise de participation, fonds de capital à risque</i>)		
04	Autre forme de financement		

❖ Ventilation indicative par dimension territoriale

Avertissement

Les actions soutenues au titre du PO Coopération territoriale seront menées en coopération avec des pays relevant à la fois de la zone de coopération transfrontalière et de la zone de coopération transnationale.

Néanmoins, dans un souci de simplification de la gestion financière du programme, le tableau ci-dessous affiche l'ensemble des crédits issus de ces deux volets au titre de la zone de coopération transnationale dans l'attente des résultats des échanges entre autorités régionales, nationales et communautaires sur la question de la répartition financière entre le volet transfrontalier et le volet transnational.

Ce choix de gestion ne remet pas en cause l'éligibilité de La Réunion au titre de la coopération transfrontalière.

Code	Type de territoire	Montant indicatif UE (M€)	Pourcentage
01	Agglomération urbaine		
02	Zone de montagne		
03	Îles		
04	Zone à faible et très faible densité de population		
05	Zones rurales (<i>autres que zones de montagne, îles ou zones à faible et très faible densité de population</i>)		
06	Anciennes frontières extérieures de l'UE (<i>après le 30.4.2004</i>)		
07	Région ultrapériphérique		
08	Zone de coopération transfrontalière (cf avertissement)		
09	Zone de coopération transnationale (cf avertissement)	35,446	100 %
10	Zone de coopération interrégionale		
00	Sans objet		

❖ Ventilation indicative par activité économique

Code	Activité économique	Montant indicatif UE (M€)	Pourcentage
01	Agriculture, chasse, sylviculture		
02	Pêche	1,3	3,7 %
03	Industries alimentaires		
04	Industrie textile et habillement		
05	Fabrication de matériel de transport		
06	Industries manufacturières non spécifiées		
07	Extraction de produits énergétiques		
08	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur		
09	Captage, traitement et distribution d'eau		
10	Postes et télécommunications	9,2	26 %
11	Transports		
12	Construction	0,1	0,3 %
13	Commerce		
14	Hôtels et restaurants		
15	Activités financières		
16	Immobilier, location et services aux entreprises		
17	Administration publique		
18	Éducation	6,1	17,1 %
19	Activités pour la santé humaine	0,5	1,4 %
20	Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels	0,2	0,6 %
21	Activités liées à l'environnement	7,0	19,7 %
22	Autres services non spécifiés	11,1	31,3 %
00	Sans objet		

❖ Ventilation indicative par localisation

Code	Localisation	Montant indicatif UE (M€)	Pourcentage
FR94	Ile de la Réunion	35,446	100%

7 - Plan de financement indicatif

7.1 Contribution annuelle du FEDER

Année en EUR :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
4 655 624	4 743 234	4 878 962	5 046 836	5 219 476	5 372 621	5 529 807	35 446 560

7.2 Plan financier 2007-2013

PLAN DE FINANCEMENT DU P.O INDIQUANT, POUR LA TOTALITÉ DE LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION, LE MONTANT TOTAL DE L'ALLOCATION FINANCIÈRE DE CHAQUE FONDS DANS LE P.O, LA CONTREPARTIE NATIONALE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT PAR AXE PRIORITAIRE

Axes prioritaires par source de financement (en EUR)

	Financement communautaire	Contrepartie nationale	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Financement total	Taux de financement	Pour information	
			Financement national public	Financement national privé			Participation B.E.I	Autres sources de financement
Axe 1 : Développement durable et valorisation de l'environnement	15 400 000	5 133 333	5 133 333	0	20 533 333	75 %	0	0
Axe 2 : Intégration économique régionale	10 344 560	3 448 187	3 448 187	0	13 792 747	75 %	0	0
Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale	9 702 000	3 234 000	3 234 000	0	12 936 000	75 %	0	0
TOTAL	35 446 560	11 815 520	11 815 520	0	47 262 080	75%	0	0

8 - Dispositions générales de mise en oeuvre

Les dispositions détaillées de mise en œuvre du programme seront précisées dans le cadre d'un livre des procédures des programmes européens 2007-2013 qui recherchera, autant que possible, une approche intégrée des différents programmes.

Ainsi, il sera présenté à la Commission une description des systèmes de gestion et de contrôle qui présentera en particulier l'organisation et les procédures des autorités de gestion, de certification et d'audit, conformément à l'article 71-1 du règlement n°1083/2006. Cette description sera transmise avant la première demande de paiement ou au plus tard dans les 12 mois suivant l'adoption du programme opérationnel.

8.1 Les acteurs de la gestion

Conformément à la circulaire 5210 / SG du Premier Ministre en date du 13 avril 2007, l'autorité de gestion du Programme Opérationnel de Coopération territoriale est :

le Conseil Régional de La Réunion représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional.

Personne référente pour l'Autorité de gestion :

Nom/Prénom : M. AMODE Houssen

Fonction : Directeur Général des Services

Adresse : Hôtel de Région Pierre Lagourgue – Avenue René Cassin – Moufia – BP 7190 – 97719 Saint-Denis Messag Cedex 9

Tel. / Fax : 0262-48-70-00 (ou 00-262-262-48-70-00 de l'étranger) / 0262-48-70-71 (ou 00-262-262-48-70-71)

Email : region.reunion@cr-reunion.fr

L'article 60 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet portant dispositions générales sur le Feder, le Fse et le Fonds de cohésion, décrit les fonctions qui incombent au Président du Conseil Régional. Ce dernier est chargé de la gestion et de la mise en œuvre du programme opérationnel conformément au principe de bonne gestion financière et en particulier sera chargé de :

- de veiller à ce que les opérations soient sélectionnées pour le financement conformément aux critères applicables au programme opérationnel et qu'elles soient conformes pendant toute la durée de leur exécution, aux règles communautaires et nationales applicables ;
- de vérifier la fourniture des produits et services cofinancés et de contrôler que les dépenses déclarées **par les bénéficiaires** pour les opérations ont été effectivement encourues et qu'elles sont conformes aux règles communautaires et nationales;
- de s'assurer qu'il existe un système d'enregistrement et de stockage sous forme informatisée des pièces comptables pour chaque opération au titre du programme opérationnel et que les données relatives une collecte de données appropriée sur la mise en œuvre aux fins de la gestion financière, du suivi, **des vérifications, des audits** et de l'évaluation ;

- de s'assurer que les bénéficiaires et les autres organismes participant à la mise en œuvre des opérations appliquent soit un système de comptabilité séparé, soit une codification comptable adéquate pour toutes les transactions relatives à l'opération, sans préjudice des règles comptables nationales ;
- de s'assurer que les évaluations des programmes opérationnels visées à l'article 48, paragraphe 3, soient effectuées conformément à l'article 47 ;
- d'établir des procédures pour tous les documents relatifs aux dépenses et aux audits requis pour garantir une piste d'audit suffisante soient conservés conformément aux dispositions de l'article 90 ;
- de s'assurer que l'autorité de certification reçoit toutes les informations nécessaires sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses aux fins de la certification ;
- d'orienter les travaux du comité de suivi et de lui transmettre les documents permettant un suivi qualitatif de la mise en œuvre du programme opérationnel au regard de ses objectifs spécifiques ;
- d'établir et, après approbation par le comité de suivi, de présenter à la Commission le rapport annuel et le rapport final d'exécution ;
- de veiller au respect des obligations en matière d'information et de publicité énoncées à l'article 69 ;
- de transmettre à la Commission les éléments permettant d'apprécier les grands projets.

Par ailleurs, la responsabilité du Président du Conseil Régional en matière de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels européens est précisée par la circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007.

Il importe de souligner qu'à la Réunion, la mise en œuvre du programme s'effectue dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Préfecture et le Conseil Général. Il se manifeste tout particulièrement au sein du Comité Local de Suivi (Comité de programmation) et de son secrétariat l'AGILE qui ont le même périmètre d'intervention en ce qui concerne les objectifs convergence et coopération territoriale.

Pour l'exercice de ses missions, l'autorité de gestion s'appuie sur le Comité Local de Suivi (CLS), les services du Département Europe, l'AGILE chargée du « secrétariat technique » du programme, les services instructeurs.

Comme pour le programme INTERREG III B, l'autorité de gestion consolidera une mission d'animation du PO Coopération chargée d'un rôle de pilotage interne et d'interface avec l'autorité de certification et les autres acteurs du système de gestion.

Par ailleurs, un lien étroit sera organisé entre les services instructeurs et le service coopération régionale de l'autorité de gestion afin notamment de prendre en compte la cohérence des interventions au regard des programmes internationaux.

Le Secrétariat technique : “AGILE” Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne

Compte tenu de la spécificité du PO CTE de La Réunion (une seule région est impliquée dans la mise en œuvre du Programme), la fonction de « secrétariat technique conjoint » prévue à l'article 14 -1 du règlement 1080/2006 se concrétisera par une mission de « secrétariat technique » dévolue par l'autorité de gestion à l'AGILE.

En continuité des programmations précédentes, l'AGILE continuera donc d'exercer la mission de « Cellule Europe » unique de La Réunion, et commune aux différents programmes opérationnels 2007-2013 relevant de l'Objectif de Convergence ou de la Coopération Territoriale Européenne.

Dès 1987, la Réunion a appréhendé la programmation pluriannuelle européenne dans une approche intégrée au travers de l'O.I.D (Opération Intégrée de Développement). Elle a auguré la mise en œuvre des programmes opérationnels de la période 1989/1993 avec une approche stratégique globale et partenariale dans une région. Dans ce cadre, la nécessité de mettre en place des outils de gestion et de suivi adéquats s'est donc rapidement manifestée.

Une volonté très forte de partenariat dans la mise en œuvre des programmes communautaires a conduit, l'Etat, la Région et le Département, à créer une cellule originale de gestion et de suivi en 1991 en mettant en commun leurs moyens humains et matériels. Le système AGILE a été complété par l'élaboration de mode de gestion dont sont issues des notions comme les services instructeurs uniques. Il a prouvé au travers des programmes précédents sa pertinence et son efficacité. Cette stratégie d'un suivi coordonné a permis, déjà à cette période, d'instaurer une gestion sécurisée des données informatiques par le logiciel PLEIADE, développé à l'initial par la Commission, mais aussi d'établir la transparence des circuits et les critères de sélection des projets au travers du livre des procédures des interventions communautaires dès 1994.

Plusieurs notions mises en œuvre à la Réunion, notamment la “Cellule Europe” ont été utilisées comme expérience. Leur principe a été repris au niveau national et figure dans les prescriptions de la première circulaire du premier Ministre dans le cadre du renforcement des procédures de gestion et de suivi des programmes communautaires en mai 1998.

Pour la période 2000-2006, les missions de l'AGILE ont été confortées eu égard, d'une part aux nouvelles obligations de gestion et de suivi du règlement portant dispositions générales sur les fonds structurels du 21 juin 1999 et d'autre part à la nécessité d'approfondir le partenariat au niveau des acteurs publics, contractuellement impliqués dans les programmations pluriannuelles en tant que facteur d'efficacité au regard des nouvelles exigences posées par le respect des échéanciers financiers.

A des fins de cohérence, l'AGILE assurera des missions identiques sur le Programme Opérationnel Coopération Territoriale et sur les Programmes Opérationnels régionaux relevant de l'Objectif de Convergence.

Cette nouvelle période de programmation 2007-2013 confirmera le rôle de l'Agile décrit ci dessous

1) L'AGILE, L'EXPRESSION DU PARTENARIAT

Dans la mise en œuvre des programmes, la cellule traduit l'approche partenariale de l'Etat, de la Région et du Département. Elle assure donc :

- la coordination entre les partenaires et entre les différents services gestionnaires,
- un appui technique aux décisions partenariales du Comité Local de Suivi,

- la préparation des outils nécessaires à l'exécution du programme (guide de gestion, critères de sélection des projets),
- l'animation et l'assistance technique des différents intervenants de la programmation communautaire.

2) UN ROLE CENTRAL DANS LE MONITORAGE DU PROGRAMME

La structure AGILE est par essence un outil d'aide aux instances décisionnelles dans la gestion et le suivi de la programmation communautaire. D'une manière générale, elle assure le secrétariat du Comité National de Suivi et du Comité local de Suivi et de tout autre Comité concerné par la gestion, le suivi, l'évaluation des programmes. Plus particulièrement, elle intervient dans l'organisation, la préparation des documents nécessaires à ces comités, rédige les relevés de décisions et les procès-verbaux.

Elle prépare les éléments relatifs à l'avancement du programme et des rapports en Comité National de Suivi ainsi que les rapports annuels d'exécution.

L'AGILE analyse les retards des mesures et des projets, et propose son appui en matière de contrôle de suivi, d'alerte ainsi que toutes les adaptations nécessaires au programme aux instances décisionnelles.

Elle apporte également son concours dans l'examen de la conformité des dossiers et de la confirmation de leur éligibilité dans le cadre de la programmation en particulier au stade de l'examen par le Comité Local de Suivi.

Elle intervient dans le monitoring informatique des programmes notamment par :

- la mise en adéquation des procédures informatiques et des circuits de gestion,
- la participation dans la définition des droits d'accès au logiciel de gestion
- la formation au logiciel de gestion,
- la validation des dossiers agréés en Comité Local de Suivi.
- l'organisation, le cas échéant, de la transition entre les programmes en matière de gestion informatique en lien avec les différents acteurs concernés.

Compte tenu des impératifs réglementaires en matière d'évaluation, elle assure la coordination et anime le système de collecte des indicateurs.

Enfin, elle conduit des actions d'animation, d'information, de formation et d'appui sur la mise en œuvre du programme. La communication des interventions communautaires est réalisée au travers d'un plan global de communication qui s'appuiera notamment sur la gestion d'un site INTERNET, qui contribuera au surplus à l'amélioration de la transparence et à la diffusion de pratiques de bonne gestion et d'exemples de réalisations soutenues par les fonds structurels.

En ce qui concerne les impératifs de gestion en matière de déclaration de dépenses et de contrôle la Cellule apporte son appui à l'autorité de gestion en accélérant la remontée des certifications, et l'assistance dans la préparation des contrôles. Elle veillera au suivi et au respect des conclusions des différents contrôles. Elle participe également au contrôle de suivi compte tenu des missions qu'elle assume notamment dans l'examen des dossiers en Comité Local de Suivi et par l'élaboration et le suivi du programme (dossiers dormants, délais de conventionnement...).

3) FONCTIONNEMENT

La cellule est composée de personnels nommés de manière conjointe par les trois institutions Etat- Région- Département. Elle reçoit ses instructions du Comité Local de Suivi pour les tâches qui lui sont attribuées et les met œuvre sous l'autorité fonctionnelle du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture pour l'objectif convergence et le Président du Conseil Régional pour l'objectif coopération territoriale. Sa direction est assurée par une personne

nommée par accord partie du Préfet, du Président de la Région, et de la Présidente du Département de la Réunion.

Le service instructeur

Conformément à la circulaire nationale du 13 avril 2007, le service instructeur a pour mission l'instruction, le suivi et le contrôle des opérations. La définition des services instructeurs se fera sur la base de la nomenclature de gestion définie par le CLS.

Le système de gestion sera formalisé au sein du " Livre des procédures pour la mise en œuvre et l'exécution des programmes communautaires ". Il permet de préciser les rôles de chaque intervenant dans la mise en œuvre et la gestion du programme, de définir des critères transparents de sélection des projets et les cadres d'intervention.

L'autorité de certification

Sur la base des textes communautaires et des orientations en la matière des autorités françaises, la fonction d'autorité de certification, au sens des dispositions des règlements n° (CE) 1083/2006 et n° (CE) 1080/2006, sera assurée, en reconduction des missions de même nature effectuées de 2000 à 2006 au titre du programme INTERREG IIIB Océan Indien par :

la Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur le Directeur Régional

Une convention entre l'autorité de gestion et l'autorité de certification établira les rôles et les responsabilités de chaque autorité tels que prévus dans la réglementation communautaire.

Personne référente pour l'Autorité de certification

Nom/Prénom : M. TONNAIRE Hervé

Fonction : Directeur Régional

Adresse : Direction Régionale Réunion - Océan Indien – 112, rue Sainte-Marie – BP 980 – 97479 Saint-Denis Cedex

Tel. / Fax : 0262-90-03-00 (ou 00-262-262-90-03-00 de l'étranger) / 0262-21-96-48 (ou 00-262-262-21-96-48)

Email : herve.tonnaire@caissedesdepots.fr

L'Autorité de certification assume les tâches qui lui sont confiées par l'art. 61 du Règlement CE 1083/2006 et notamment :

- la réalisation des déclarations de dépenses à la Commission ;
- la mise en place d'un système de contrôles de cohérence et de qualité afin de donner toutes les garanties pour la fiabilité des appels de fonds ; Ces contrôles sont réalisés par sondage sur des dossiers soldés ou en cours de solde. Le choix des dossiers peut également se faire de manière pragmatique au regard des incohérences ou des éléments marquants révélés par les contrôles de cohérence en ciblant par exemple une mesure particulière ou un service spécifique.
- le suivi de l'acheminement des crédits.
- le versement de la contribution du FEDER à chaque bénéficiaire.

Présentation de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.)

La Caisse des Dépôts et Consignations a été créée en 1816 pour gérer des fonds privés que les pouvoirs publics ont souhaité protéger par une gestion garantissant leur sécurité.

Institution financière publique, la Caisse des Dépôts et Consignations est dirigée par un directeur général nommé par décret du Président de la République sur proposition du gouvernement pour un mandat de 5 ans renouvelable. Elle est placée sous le contrôle d'une Commission de surveillance composée de quatre parlementaires (trois députés, un sénateur), du directeur du Trésor, du Gouverneur de la Banque de France, de quatre magistrats représentant respectivement le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes, du président du Conseil de surveillance de la Caisse nationale des caisses d'épargne et du président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

L'originalité du groupe Caisse des Dépôts, qui emploie plus de 30 000 collaborateurs, est d'exercer à la fois :

- des missions de service public confiées par l'Etat : gestion des fonds d'épargne, financement du logement social et de la politique de la ville, gestion de régimes de retraite publics, gestion de fonds requérant une protection particulière (dépôts des notaires, consignations, etc....).
- des activités d'intérêt général à travers des programmes prioritaires conçus et mis en œuvre par la Caisse des Dépôts : appui au renouvellement urbain, appui au développement local, renforcement des fonds propres des Petites et Moyennes Entreprises.
- des activités concurrentielles : banques d'investissement, assurance de personnes, services et ingénierie pour le développement des territoires. Elles sont pour l'essentiel assurées par des filiales spécialisées par métiers.

La seconde spécificité importante de la Caisse des Dépôts est d'être le partenaire de trois importants réseaux de collecte d'épargne : les caisses d'épargne, la Poste, et le Trésor public.

Le Trésor public est plus largement, en qualité de préposé de la CDC, son partenaire dans ses activités bancaires d'intérêt général. Cette activité est réalisée par les Trésoreries Générales sous la responsabilité financière de la CDC, et dans le cadre d'applications et de procédures CDC.

La Caisse des Dépôts et Consignations réalise ses missions d'intérêt général sans marge d'intermédiation financière ; elles sont facturées au prix coûtant aux fonds gérés. Seuls les résultats dégagés par son activité d'investisseur institutionnel et par ses métiers concurrentiels sont conservés par la Caisse des Dépôts ; la partie mise en réserve après impôt et distribution d'un versement à l'Etat correspondant à un dividende, alimente les fonds propres de l'établissement. Avec un ratio de solvabilité supérieur à 15%, la Caisse des Dépôts bénéficie des meilleures notations AAA/Aaa de la part des agences de rating internationales.

Les comptes sociaux et consolidés de la Caisse des Dépôts, établis selon les normes bancaires, sont certifiés par des réviseurs externes ; ils consolident l'ensemble des activités à l'exception des fonds d'épargne qui sont rattachés dans un bilan et un compte d'exploitation distincts.

En ce qui concerne la rémunération de l'autorité de certification du présent programme, les frais de rémunération de la C.D.C. seront prélevés sur l'assistance technique du programme.

L'autorité d'audit

Au titre du PO coopération territoriale, la CICC-Fonds Structurels sera en charge des missions d'autorité d'audit prévues par la réglementation communautaire. A ce titre, elle assurera un lien fonctionnel avec la cellule audit et contrôle du Conseil Régional positionnée au niveau de la direction générale des services et indépendante des services instructeurs.

Considérant le contexte spécifique du PO CTE de La Réunion (une seule Région Européenne d'un seul Etat membre est impliquée au titre du programme), l'autorité d'audit ne sera pas assistée du groupe des commissaires aux comptes prévu à l'article 14-2 du règlement 1080/2006, et accomplira naturellement ses missions sur l'ensemble du territoire couvert par le programme.

8.2 Les instances de suivi du programme

Il convient de souligner qu'une seule région européenne (La Réunion) est impliquée au titre du programme, ce qui permet de reprendre l'architecture de gestion du programme FEDER Convergence.

Le Comité National de Suivi (Comité de Suivi)

Création

En accord avec l'autorité de gestion après consultation des partenaires, le Comité de Suivi est créé par l'Etat membre dans un délai maximal de trois mois après la décision approuvant le programme. Ce Comité sera commun à l'ensemble des programmes intervenant à la Réunion afin d'assurer la coordination et l'articulation des interventions.

Le Comité de Suivi établit son règlement intérieur comprenant les modalités de son organisation.

Composition

Le Comité de Suivi est co-présidé par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional et la Présidente du Conseil Général.

Les membres de plein droit participant aux décisions du Comité, comprennent :

- ? Le Préfet de Région
- ? Le Président du Conseil Régional / La Présidente du Conseil Général
- ? Les Trois Chambres Consulaires
- ? Le Président du Comité Economique et Social Régional
- ? Le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement
- ? Le Président du Comité Régional des Pêches
- ? Deux représentants de l'association des Maires de la Réunion (le représentant au titre des Communes et le représentant au titre des EPCI)

Les membres consultatifs associés, ne participant pas aux décisions du Comité, sont :

- ? Les représentants de la Commission Européenne ;
- ? Les représentants des administrations centrales ;
- ? Les parlementaires européens ;

L'association de partenaires dans le domaine de l'environnement aura lieu tout au long du programme. Cette association sera garantie par la participation au Comité de Suivi du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement. La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité sera associée de manière systématique à chaque Comité.

Dans le cadre du suivi du PO coopération territoriale, les représentants de l'Union européenne dans l'Océan Indien pourraient être associés aux travaux du Comité.

Rôle

Conformément à l'article 65 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006, le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme opérationnel, conformément aux dispositions suivantes :

- il examine et approuve, dans les six mois suivant l'approbation du programme opérationnel, les critères de sélection des opérations financées et approuve toute révision de ces critères en fonction des nécessités de la programmation ;
- il évalue périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques du programme opérationnel sur la base des documents soumis par l'autorité de gestion ;
- il examine les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour chaque axe prioritaire, ainsi que les évaluations visées à l'article 48, paragraphe 3 ;
- il examine et approuve le rapport annuel et le rapport final d'exécution visés à l'article 67 ;
- il est informé du rapport annuel de contrôle ou de la partie du rapport relative au programme opérationnel concerné et des éventuelles observations pertinentes de la Commission à la suite de l'examen de ce rapport ou concernant cette partie du rapport ;
- il peut proposer à l'autorité de gestion toute révision ou tout examen du programme opérationnel de nature à permettre d'atteindre les objectifs des Fonds définis à l'article 3 ou à améliorer sa gestion, y compris sa gestion financière ;
- il examine et approuve toute proposition visant à modifier le contenu de la décision de la Commission relative à la contribution des Fonds.

La co-présidence constate les décisions prises par les membres de plein droit selon la règle du consensus, après avoir pris l'avis de l'ensemble des membres du Comité de Suivi. Le Comité de Suivi se réunit en règle générale deux fois par an et plus souvent si nécessaire, à l'initiative de ses co-présidents.

Il est assisté par un secrétariat, l'AGILE à la Réunion, responsable de l'organisation des réunions du comité de suivi, des ordres du jour, des rapports, des relevés de décisions et de toutes documentations nécessaires au comité de suivi.

Le Comité Local de Suivi (Comité de programmation)

Afin d'assurer un suivi régulier des programmes et de décider de l'octroi des concours, un Comité Local de Suivi, co-présidé par les représentants de l'Etat, du Conseil Régional du Conseil Général se réunit à fréquence mensuelle et associe les services gestionnaires et instructeurs, ainsi que l'autorité de certification en tant qu'observateur. **Il constitue l'instance de mise en œuvre opérationnelle du programme.**

Le Comité propose en accord avec l'autorité de gestion toutes adaptations nécessaires à la bonne exécution du programme. Il traite des mesures relatives à l'assistance technique, de la communication, de l'informatisation, l'élaboration des critères de sélection des projets. Il examine les rapports de suivi et d'évaluation et traite du rapport annuel d'exécution et de tous les

documents soumis au Comité National de Suivi. Les règles de fonctionnement du CLS seront précisées par un règlement soumis au Comité de Suivi.

Le Comité de concertation régionale

La mise en œuvre du programme opérationnel de coopération territoriale représente un enjeu majeur pour l'ensemble des partenaires sur la période 2007 – 2013. En effet, avec une enveloppe FEDER multipliée par 7 par rapport à la période précédente, un nouveau palier dans l'insertion de La Réunion dans sa zone d'appartenance géographique pourrait être franchi qui rend souhaitable le développement d'une gouvernance novatrice et appropriée.

Ainsi, les partenaires ont proposé de créer une instance technique de concertation de la coopération régionale dans la zone : le Comité de Concertation Régionale du P.O Coopération territoriale. À titre indicatif, il pourrait être composé en première instance des membres suivants :

- les représentants techniques des trois partenaires (Etat, Région, Département), le secrétariat technique conjoint Agile (Cellule Europe Réunion) et les services instructeurs du programme ;
- les représentants des délégués de la Commission Européenne dans les Etats de la zone COI ;
- l'ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone de l'Océan Indien ;
- les représentants du secrétariat général de la Commission de l'Océan Indien, du COMESA et de la SADC

Dans un second temps, s'agissant de la participation des Etats et notamment de leurs ordonnateurs, le séminaire prévu au cours du premier semestre 2008 devrait permettre de préciser leur rôle et leur intégration éventuelle au sein du Comité de concertation.

Le rôle du Comité est d'établir une situation des projets en cours de part et d'autre des programmes FED et FEDER, et de discuter des grands axes stratégiques de coopération pouvant mobiliser ces fonds. Ainsi, le Comité s'assure de la bonne circulation de l'information entre les partenaires conformément aux dispositions suivantes :

- il se donne pour objectif de formuler des propositions et des outils pour rendre réellement compatibles et complémentaires les instruments financiers FED-FEDER Coopération ;
- il prend connaissance des projets en cours d'instruction au titre du FED ;
- il prend connaissance des projets en cours d'instruction au titre du FEDER – Coopération ;
- il prend connaissance du niveau d'avancement des programmes FED et FEDER – Coopération ;
- il étudie les axes stratégiques de coopération à développer à moyen terme ;

S'agissant du rôle définitif du Comité, il sera précisé dans le cadre des procédures de gestion en s'appuyant également sur le séminaire qui sera organisé au cours du premier semestre 2008 et dont l'objet sera notamment d'étudier de manière concrète les complémentarités FED – FEDER.

Par ailleurs, l'objectif est que les membres du Comité de Concertation Régionale soient destinataires des relevés de conclusions des comités nationaux de suivi et des comités de programmation pour les points concernant le PO Coopération Océan Indien. De même, les relevés de conclusions des instances gestionnaires du FED pourraient également être transmis à ce Comité afin que la réciprocité des informations puisse être effective.

8.3 Le système d'évaluation

L'évaluation permet de juger de l'efficacité et de l'efficience d'une action en comparant les besoins auxquels cette action se proposait de répondre et les objectifs qu'elle souhaitait atteindre aux résultats et impacts obtenus. Elle doit permettre de réorienter, quand besoin est, la politique menée afin de rendre l'action publique plus efficace.

Pour ce faire, le système d'évaluation se basera sur des indicateurs permettant :

- de dresser un tableau de la situation économique, sociale et environnementale à tous moments de la programmation (indicateurs de contexte) ;
- de dénombrer les opérations entreprises avec les moyens utilisés (indicateurs de réalisation) ;
- de quantifier les résultats obtenus grâce aux moyens mis en œuvre au regard des objectifs attendus (indicateurs de résultats).

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme Local. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités purement locales de la programmation.

L'évaluation du programme sera articulée autour de trois temps forts :

- l'évaluation *ex ante* qui permet d'apprécier la stratégie mise en œuvre au regard des objectifs poursuivis et de préciser les impacts que l'on peut en attendre. Cette évaluation a été entreprise de mai 2006 à janvier 2007 ;
- l'évaluation à mi-parcours qui aura pour objectif de dresser un bilan d'étape du programme à mi-parcours de sa réalisation, soit avant fin décembre 2010. Cette évaluation permettra, si besoin est, d'infléchir l'action menée et de la recentrer pour gagner en efficacité et en efficience et ceci en parallèle des autres fonds FEADER, FSE et FEP afin de vérifier si la stratégie intégrée définie au départ reste cohérente ;
- l'évaluation *ex-post* qui permettra de disposer d'une analyse de l'ensemble de la programmation 2007-2013 après son achèvement soit avant fin 2015.

En outre un processus d'évaluation au fil de l'eau est mis en œuvre. Il repose sur :

- une analyse annuelle des indicateurs de moyens et de réalisation qui figureront dans le rapport d'exécution ;
- des études diligentées sur des actions spécifiques.

Ainsi, l'évaluation visera l'analyse quantitative et qualitative des réalisations, des résultats et des impacts de l'intervention. Elle appréciera également les processus et les mécanismes de mise en œuvre et rendra compte de la manière dont les objectifs ont été atteints.

8.4 Le système de contrôle

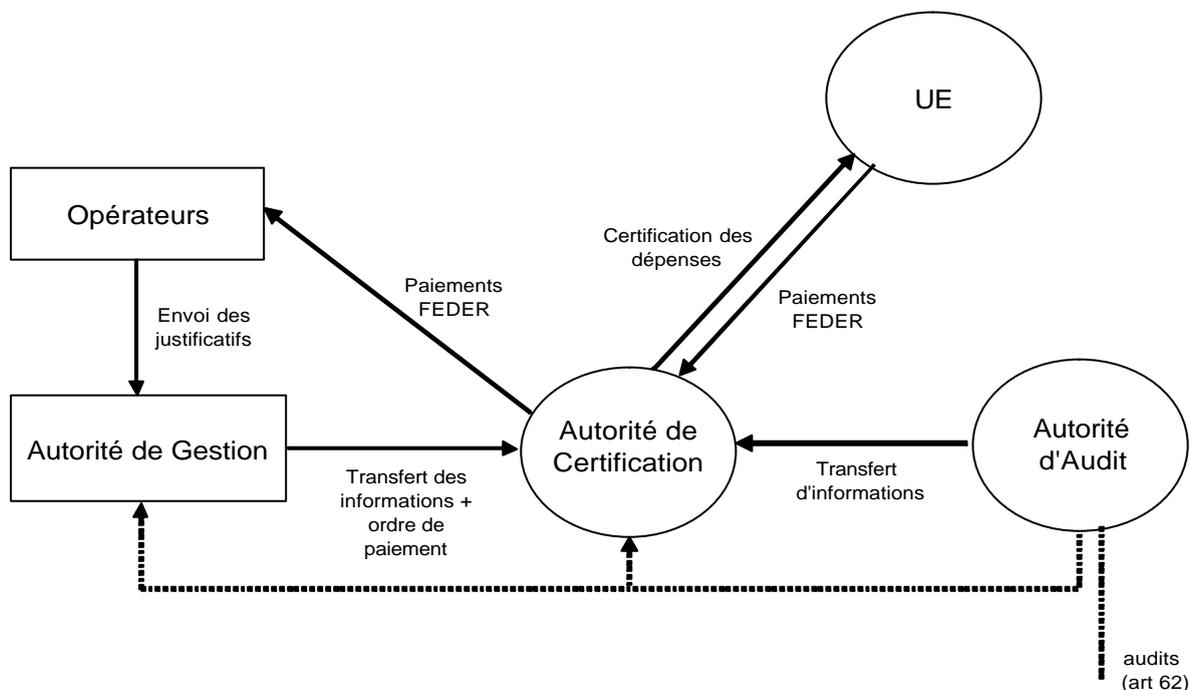
L'article 58 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006 décrit les principes généraux des systèmes de gestion et de contrôle.

Au niveau local, les différents niveaux de contrôle (contrôle de service fait, contrôle qualité et contrôle approfondi) seront maintenus et adaptés en fonction des préconisations de la circulaire PM du 13 avril 2007.

Dans le respect du principe de séparation entre les fonctions de gestion et de contrôle, les fonctions de contrôle seront confiées à la cellule audit et contrôle, placée auprès de la direction générale des services du Conseil Régional. Cette organisation permettra, en outre, de capitaliser l'expérience acquise sur la période 2000-2006, cette cellule contrôle sera ainsi maintenue dans ses fonctions actuelles afin de réaliser les contrôles des opérations définies aux articles 16 et 17 du règlement d'application n° (CE) 1828/2006 du 08 Décembre 2006.

8.5 Circuits financiers permettant d'assurer la transparence

DIAGRAMME DES FLUX ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS



Conformément aux articles 17 et 14-1 du règlement 1080/2006, la contribution du FEDER sera gérée via un compte bancaire unique dédié au Programme opérationnel, et administré par l'autorité de certification.

L'autorité de certification, sur la base des certificats de service fait émis par les services instructeurs et après vérifications adéquates, effectuera les paiements de la contribution du FEDER directement aux bénéficiaires, et dans leur intégralité (sans déduction, ni retenue – art. 80 du règlement 1083/2006).

Sauf exception, il n'y aura pas de « bénéficiaire chef de file » au sens de l'article 14.1 du règlement 1080/2006, dans la mesure où le territoire couvert par le programme porte sur une seule région d'un seul Etat membre.

Lorsque des dépenses sont encourues pour la mise en œuvre d'opérations sur le territoire de pays tiers (dans la limite de 10% du montant du programme - cf. § 64.7), ces dépenses seront encourues par des bénéficiaires dont le siège est situé dans l'Union européenne et dont la comptabilité est tenue selon les normes communautaires. En conséquence, les contrôles de service fait pourront être effectués sur la base de vérifications sur pièces. Dans le cas où l'opération financée justifierait une vérification sur place hors du territoire de l'Union Européenne, les contrôles sur place seront mis en œuvre par échantillonnage dans le cadre de contrôles approfondis réalisés a posteriori, afin de proportionner le coût des contrôles aux montants du programme.

S'agissant du suivi des irrégularités et des recouvrements, cet aspect du système de gestion sera présenté plus précisément dans le « descriptif du système de gestion et de contrôle ». Dans les grandes lignes les tâches seront de la responsabilité des services suivants :

- les décisions de recouvrement seront prises par l'autorité de gestion. Les dépenses irrégulières correspondantes seront retirées des dépenses certifiées à la Commission dès la certification de dépenses suivante, sans attendre le recouvrement effectif de la somme.
- le suivi des recouvrements sera assuré par l'Autorité de Certification conformément au point f de l'article 61 du règlement 1083/2006,
- le suivi des irrégularités sera effectué par le service de l'autorité de gestion en charge de l'animation du PO,
- le suivi des déclarations à l'OLAF sera assuré par la cellule audit et contrôle en charge des contrôles d'opération au sens des articles 16 et 17 du règlement 1828/2006.

Lorsque des montants indûment payés par un bénéficiaire ne peuvent pas être recouverts, l'autorité de gestion est responsable du remboursement des montants perdus au budget général de l'Union européenne, lorsqu'il est établi que la perte résulte de sa propre faute ou négligence (cf. art. 70-2 du règlement (CE) n°1083/2006).

Dans le cadre des actions de coopération régionale, plusieurs acteurs de La Réunion peuvent intervenir sur un même projet. Néanmoins, cette situation qui s'est déjà présentée au cours de la période 2001 – 2006 sur le programme INTERREG III B n'est pas courante. C'est la raison pour laquelle, le choix de gestion arrêté localement est d'attribuer le FEDER à chaque partenaire impliqué dans le projet.

Cette gestion permet une répartition équitable des charges en fonction de l'importance de chacun dans la réalisation de l'opération.

En effet, la mise en œuvre de projets de coopération dans la zone Océan Indien nécessite une ingénierie et un suivi important qui peut s'avérer lourd pour certaines structures. Ainsi, la gestion des opérations pour les porteurs de projets se trouve donc allégée par rapport à la définition d'un premier bénéficiaire, celui-ci ayant à supporter un certain nombre de contraintes supplémentaires liées à la bonne gestion des fonds européens alloués au projet.

De plus, certains bénéficiaires peuvent recourir aux compétences d'organismes extérieurs dans le cadre de contrats de prestations qui donnent lieu à l'émission de factures.

Cependant, il est pris acte de la demande de la Commission Européenne sur la référence explicite à l'article 20 du règlement Ce 1080/2006. Aussi, la proposition de reformulation est la suivante :

Dans le cas où plusieurs bénéficiaires interviendraient sur un même projet, et que ces derniers aient recours à un bénéficiaire chef de file, les responsabilités lui incombant seront celles définies à l'article 20 du règlement Ce 1080/2006 et consisteront en particulier en les missions suivantes :

- veiller à la mise en œuvre de l'ensemble de l'opération,
- s'assurer que les dépenses présentées par les bénéficiaires participant à l'opération ont été payées dans le but de mettre en œuvre l'opération et correspondant aux activités arrêtées par lesdits bénéficiaires,
- vérifier que les dépenses présentées par les bénéficiaires participant à l'opération ont été validées par les contrôleurs,
- transférer la contribution du FEDER aux bénéficiaires participant à l'opération.

8.6 Echanges de données informatisées

Le présent programme opérationnel sera suivi sur l'application PRESAGE, outil unique de gestion des programmes européens déployé sur l'ensemble des régions françaises.

Cette application, connectée en réseau à l'ensemble des acteurs (autorité de gestion, autorité de certification, services instructeurs, collectivités régionales et locales) permettra de suivre et de gérer, au sein d'une base de données commune mise à jour en temps réel, l'ensemble des projets depuis le dépôt de la demande de subvention en suivant les différentes étapes de la vie du dossier.

La mise en place de ce réseau concernera tant les services gestionnaires instructeurs que les cofinanceurs qui le souhaitent, selon une architecture définie par l'autorité de gestion et ses partenaires.

Pour la génération 2007-2013 de programmes communautaires, les règlements imposent la transmission électronique de l'ensemble des documents vers les services de la Commission. Pour ce faire, la Commission a mis en place un site web dénommé SFC 2007 qui permet une introduction des données règlementaires soit au travers d'une interface de saisie manuelle, soit par le biais d'une technologie appelée "web services" qui permet une interconnexion d'applications aux technologies web.

PRESAGE comprendra à terme les fonctionnalités nécessaires à la transmission automatisée des éléments requis par les règlements (appels de fonds, rapports annuel d'exécution etc...). La première version du logiciel (PRESAGE 2007) repose sur l'architecture technique des versions 2000 - 2006 de PRESAGE initiée en 2000 et est donc incompatible avec les technologies web.

Dès la mise en place de cette première version, une solution technique, vraisemblablement basée sur un serveur web intermédiaire, sera étudiée pour une mise en œuvre prévisionnelle d'ici fin 2007. Dans l'attente de la mise en œuvre de cette solution, qui sera réalisée au plus vite, les obligations règlementaires seront remplies par les autorités de gestion et de certification via l'interface de saisie manuelle de SFC 2007.

8.7 Information – Communication - Publicité

8.7.1 Dispositions générales

Le règlement d'application prévoit la mise en place de mesures d'information et de publicité sur les actions du FEDER.

Ces dispositions étant sensiblement les mêmes sur le FEDER, FSE, FEP et FEADER, l'autorité de gestion et ses partenaires ont fait le choix de ne mettre en place qu'un seul plan d'action et de communication pour l'ensemble des fonds afin de rationaliser les moyens et de maintenir une cohérence d'actions, ce plan d'action et de Communication sera financé par le PO FEDER convergence.

Le Comité Local de Suivi s'appuiera sur l'AGILE et les services gestionnaires pour l'élaboration du plan d'action annuel. Les travaux seront restitués dans le rapport annuel d'exécution.

Outre les supports et outils traditionnels utilisés, les nouvelles technologies de l'information seront privilégiées en s'appuyant sur le site Internet existant www.reunion europe.org.

8.7.2 Le Plan d'Action et de Communication Plurifonds

Contexte réglementaire

Pour le FEDER et le FSE : le règlement définissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional prévoit dans ses articles 2 à 10 toutes les dispositions relatives à l'information et la Communication.

Le plan d'action et de Communication doit être validé dans les 4 mois suivant la validation du dernier programme opérationnel.

Pour le FEADER : le règlement portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) vise les obligation en matière d'information et de publicité dans les articles 57 et 58 avec des complément dans l'annexe VI de ce règlement. Concernant le FEADER, le plan d'action et de Communication doit être présenté dans le cadre du Programme Opérationnel.

Pour le FEP : le règlement relatif au Fonds Européen pour la Pêche définit les obligations en matière d'information et publicité dans son article 48

Objectifs et publics cibles

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER (Convergence et Coopération), FSE, et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux seront poursuivis en continuité par rapport à la période 2000-2006, selon les types de publics visés :

Objectifs	Public cible
a Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion

	Partenaires
b Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Services chargés de la gestion Partenaires
c Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.	Grand public

Contenu et stratégie des actions de communication et d'information

Le contenu et la stratégie sont déclinés par catégorie d'objectifs, sachant que ces objectifs ne sont pas « étanches » entre eux : par exemple, une information dans la presse sur des réalisations cofinancées par les fonds structurels et l'Etat Membre touchera le grand public tout en permettant d'informer les bénéficiaires potentiels. A ce titre, les trois colonnes de droite décrivent le rattachement aux objectifs.

a = Renforcement des actions d'information envers les bénéficiaires

b = Sensibilisation, information et formation aux nouvelles orientations des partenaires

c = Information grand public

	a	b	c
Publication du contenu des interventions, diffusion des documents et mise à disposition des demandeurs :			
Diffusion des programmes opérationnels et traduction en anglais pour le P.O coopération territoriale	X	X	
Plaquette sur chaque programme : stratégie, principaux axes, modalités de mise en œuvre, utilisant les messages souhaités dans le cadre des règlements, adaptés au contexte propre de l'île de La Réunion en indiquant la participation financière des Fonds concernés Édition de plaquettes en anglais à destination des partenaires de la zone pour le P.O coopération territoriale	X	X	X
Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relative aux obligations du demandeur en matière de respect des règles relatives aux actions de Communication et de publicité	X		
Mise en ligne des principaux documents grâce aux nouvelles technologies notamment les cadres d'intervention décrivant pour chaque type d'intervention les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre, les critères de sélection.	X	X	X

Mise en place d'une communication appropriée sur le développement des interventions pendant toute la période de programmation :			
Publication de la liste des bénéficiaires, du nom des opérations et du montant du financement public alloué aux opérations	X	X	X
Dans le cas d'investissements en infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros : mise en place d'une plaque explicative permanente par les bénéficiaires dans les 6 mois suivant la fin des travaux et mise en place d'un panneau d'affichage pendant les travaux	x		X
Dans le cas d'investissements dans les exploitations agricoles financés par le FEADER, dont le coût total dépasse 50 000 euros : mise en place d'une plaque explicative permanente par les bénéficiaires	x		X
Installation d'une plaque explicative dans les bureaux des Groupes d'Action	x		X

Locale			
Formation et emploi : information des bénéficiaires de leur participation à une mesure financée par l'Union Européenne, actions de sensibilisation au rôle joué par l'Union Européenne en relation avec les actions dans le domaine de la formation professionnelle, de l'emploi et du développement des ressources humaines	X		
Notification aux bénéficiaires indiquant le cofinancement, éventuellement le montant et la part du concours communautaire	X		
Dans les domaines du développement des ressources humaines, de la formation professionnelle et de l'emploi, de l'investissement dans les entreprises et dans le développement rural, affiches mentionnant la contribution de l'Union Européenne auprès des organismes mettant en œuvre ou bénéficiant d'actions financées par les fonds structurels (ANPE, chambre d'agriculture, centres de formation professionnelle, ...)	X		x
Mise en place d'une grande action de communication une fois par an et notamment lors du lancement des programmes. Le CNS sera l'occasion privilégiée pour ce type de manifestation.			X
Affichage du drapeau européen pendant une semaine à compter du 9 mai devant les locaux de chaque autorité de gestion			X
Organisation annuelle du Comité de Concertation régionale du P.O coopération territoriale		X	
Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action, de son efficacité, l'exemplarité à mi-parcours et participation à des opérations de valorisation au niveau national et communautaire	X		X

Mise en œuvre d'actions d'information concernant la gestion, le suivi et l'évaluation des fonds structurels			
Elaboration d'un guide de procédures	X	X	
Séances d'information et de formation des services et des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels		X	
Mise en œuvre d'un guide de bonnes pratiques pour les opérateurs sur le P.O coopération territoriale et diffusion dans la zone	X	X	
Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen du Comité de Suivi	X	X	X
Mise en ligne des principaux documents et des principales décisions grâce aux nouvelles technologies	X	X	

Cette liste est indicative, le plan définitif pouvant comporter au besoin des actions supplémentaires et une hiérarchisation en terme de priorités d'actions afin de répondre aux préoccupations des différents partenaires du programme.

Un soin particulier sera apporté à la diffusion de documents sous une forme électronique (site web, CD ROM).

Budget indicatif

Le budget indicatif est de l'ordre de 0,66 millions d'euros de dépenses publiques pour la période, inclus dans le budget de la mesure Assistance Technique cofinancée par le FEDER.

Coût total éligible	Dépense Publique	Union Européenne FEDER	%	Public National
---------------------	------------------	------------------------	---	-----------------

Millions d'Euros	0,666	0,666	0,400	60%	0,266
------------------	-------	-------	-------	-----	-------

Services administratifs ou organismes responsables de la mise en œuvre du plan d'actions

La publicité sur place incombe à l'autorité de gestion chargée de la mise en œuvre de l'intervention, le Président du Conseil Régional dans le cas du PO Coopération Territoriale. Elle s'effectue en coopération avec la Commission qui est informée des mesures prises à ces fins dans le rapport annuel d'exécution, après examen et approbation par le Comité de Suivi.

Dans le cadre du partenariat, le Président du Conseil Régional s'appuiera sur le Comité Local de Suivi pour la déclinaison et la mise en œuvre annuelle du plan d'actions. A ce titre, un comité de pilotage (associant entre autres les services de communication de l'Etat, de la Région et du Département) sera constitué avec un rôle de propositions au CLS. Son secrétariat sera assuré par l'AGILE.

Critères d'évaluation utilisés pour l'évaluation des actions menées

Nombre d'actions menées, dont utilisant les nouvelles technologies.

Quantité de documents produits et plan de diffusion.

Volume de public touché par l'action de communication et typologie (bénéficiaires, partenaires et services, grand public).

8.8 Disposition relative à INTERRACT

Une attention particulière sera donnée aux services fournis par le programme INTERACT II. Ce programme qui concerne toute l'UE est basé sur la bonne gouvernance de la coopération territoriale et fournit un support aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes de l'objectif coopération territoriale européenne. Les groupes cibles pour INTERACT sont principalement les autorités visées par les règlements 1083/2006 et 1080/2006 ainsi que les autres organismes impliqués dans la mise en œuvre du programme. Afin que les organismes chargés de la mise en œuvre du programme puissent retirer le bénéfice maximal du programme INTERACT, l'utilisation des services et de la documentation INTERACT ainsi que la participation aux séminaires INTERACT seront encouragées. Les coûts y afférents sont éligibles à l'assistance technique.

8.9 Disposition relative à l'initiative « les régions, actrices du changement économique »

Aucune collectivité de La Réunion n'est, à ce jour, impliquée dans l'initiative : « les régions, actrices du changement économique ».

Au cas où une collectivité s'engagerait dans cette initiative, et que cette démarche soit cohérente avec la stratégie développée dans les différents programmes, l'autorité de gestion s'engage à :

a) prendre des mesures nécessaires afin de pouvoir soutenir des projets innovants ayant un impact transfrontalier en lien avec les résultats des réseaux issus de l'initiative,

b) prévoir un point dans l'agenda du Comité de suivi au moins une fois par an pour discuter des suggestions pertinentes pour le programme et inviter au comité de suivi un

représentant des réseaux en tant qu'observateur pour faire un rapport sur les progrès des réseaux

c) décrire dans le rapport annuel des actions liées à l'initiative "Les régions, actrices du changement économique".

– Annexes

9.1 Liste des abréviations et sigles

ACP	: Afrique – Caraïbes – Pacifique
AFOM	: Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEFIPH	: Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
AGILE	: Agence pour la Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne
AGORAH	: AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat
AMEXA	: Assurance Maladie des EXploitants Agricoles
AMDR	: Association des Maires du Département de La Réunion
ANT	: Association Nationale des Travailleurs d'Outre-Mer
APR	: Association pour la Promotion en Milieu Rural
ARDA	: Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture
ARIV	: Association Réunionnaise Interprofessionnel de la Volaille
ARIBEV	: Association Réunionnaise Interprofessionnel du Bétail et de la Viande
ARVAM	: Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines
BIT	: Bureau International du Travail
BRGM	: Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD	: Contrat d'Agriculture Durable
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCSE	: Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation
CCSUD	: Communauté des Communes du Sud
CCIR	: Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
CERF	: Centre Expérimental de Recherche et de Formation
CESR	: Conseil Economique et Social Régional

CINOR	: Communauté Intercommunale du NOrd de La Réunion
CIRAD	: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIREST	: Communauté Intercommunale Réunion EST
CIVIS	: Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CNAF	: Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNS	: Comité National de Suivi
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CPER	: Contrat de Projets Etat / Région
CRITT	: Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRPMEM	: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CRSN	: Cadre de Référence Stratégique National
CTE	: Contrat Territorial d'Exploitation
CTICS	: Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre
DAF	: Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	: Direction Régionale de l'Environnement
DOCUP	: Document Unique de Programmation
DOM	: Département d'Outre-Mer
DRASS	: Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DREES	: Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
EHPA	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER	: Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	: Fonds Européen de Développement Régional
FEP	: Fonds Européen pour la Pêche

FMI	: Fonds Monétaire International
FRAFU	: Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain
FSE	: Fonds Social Européen
FSP	: Fonds de Solidarité Prioritaire
HID	: Handicapés, Incapacité, Indépendance
HQE	: Haute Qualité Environnementale
IAA	: Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	: Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels
IDH	: Indice de Développement Humain
IFREMER	: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOR	: Indian Ocean Rim
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
IRU	: Indefeasible Right of Use
LMD	: Licence Master Doctorat
MAE	: Mesure Agro-Environnementale
OCDE	: Organisation pour la Coopération et de Développement Economique
OCM Sucre	: Organisation Commune du Marché du Sucre
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONF	: Office National des Forêts
ONU	: Organisation des Nations-Unies
PAC	: Politique Agricole Commune
PAH	: Plan d'Aménagement des Hauts
PASER	: Projet Stratégique de l'Etat en Région
PDEDMA	: Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDIPR	: Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PHAE	: Prime Herbagère Agri-Environnementale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PMSEE	: Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif
PNH	: Parc National des Hauts
POIP	: Programme Opérationnel Intégré Plurifonds
POSEIDOM	: Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer
PREDAMA	: Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés
PREDIS	: Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux
PRERURE	: Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie
PR2D	: Plan Réunionnais de Développement Durable
PSN Développement Rural	: Plan Stratégique National de Développement Rural
PSN Pêche	: Plan Stratégique National Pêche
RMI	: Revenu Minimum d'Insertion
RSA	: Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	: Région Ultra-Périphérique
SADC	: Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAR	: Schéma d'Aménagement Régional
SAU	: Surface Agricole Utile
SDADD	: Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDATR	: Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion
SIG	: Système d'Information Géographique

SMVM	: Schéma de Mise en Valeur de la Mer
STEP	: Station d'EPuration
TAAF	: Terres Australes Antarctiques Françaises
TCO	: Territoire de la Côte Ouest
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TCSP	: Transport en Commun en Site Propre
UE	: Union Européenne
UGB	: Unité Gros Bétail
UNESCO Culture	: Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UTA	: Unité de Travail Agricole
ZNIEFF	: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique